



CLASSIQUES  
GARNIER

MERLIN (Pierpaolo), GELLARD (Matthieu), RABÀ (Michele Maria), IEVA (Frédéric), « Le déplacement vers l'Italie. De l'invasion française à la mort de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> », *Les États de Savoie, du duché à l'unité d'Italie (1416-1861)*, p. 155-241

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09417-3.p.0155](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09417-3.p.0155)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2019. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

MERLIN (Pierpaolo), GELLARD (Matthieu), RABÀ (Michele Maria), IEVA (Frédéric), « Le déplacement vers l'Italie. De l'invasion française à la mort de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> »

RÉSUMÉ – Sont ici étudiés deux règnes qui subirent une double invasion française, pendant les guerres d'Italie et pendant la guerre de Trente ans. Le premier est celui du duc Emmanuel-Philibert qui consolida son territoire et mena une politique étrangère de prudente distance entre la France et l'Espagne. Le deuxième concerne Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, dont l'action est examinée à travers le prisme de ses guerres nombreuses et de sa politique matrimoniale.

MOTS-CLÉS – Guerres d'Italie, guerre de Trente ans, guerres du Montferrat, paix, diplomatie, occupation, territoires, administration, modernisation, clientèles

# LE DÉPLACEMENT VERS L'ITALIE

De l'invasion française  
à la mort de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>

LES GUERRES D'ITALIE (1494-1536)  
(P. MERLIN)

Bien avant que les grandes monarchies nationales ne s'engagent dans les « guerres d'Italie », l'espace subalpin était déjà considéré comme un territoire de conquête, à tel point qu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle Gian Galeazzo Visconti parlait d'une « table sur laquelle tout le monde jouait ». À la moitié du XV<sup>e</sup> siècle, le Piémont fut le théâtre de rivalités entre diverses seigneuries : les marquis de Saluces et ceux du Montferrat, les ducs de Savoie et ceux de Milan, sans oublier les Orléans qui gouvernaient le comté d'Asti. Les souverains savoyards cherchèrent à étendre leurs domaines au détriment d'autres, moins puissants, comme le Montferrat ou Saluces, mais finirent par subir la pression des Sforza et de la couronne de France. Grâce à leur élévation au rang de duc en 1416, les Savoie avaient atteint un prestige considérable. Malheureusement, des crises dynastiques répétées aboutissant à un transfert du pouvoir entre les mains de régentes parfois faibles, des intrigues de factions courtoises et des rébellions de princes du sang, accompagnées d'une rivalité croissante entre les composantes piémontaise et savoyarde, furent la cause d'une phase de déclin de l'État, tantôt soumis à l'influence française, tantôt soumis à celle de Milan<sup>1</sup>.

---

1 Cf. Alessandro Barbero, *Storia del Piemonte. Dalla Preistoria alla globalizzazione*, Turin, Einaudi, 2008, p. 173-179. Sur les tensions entre l'élément piémontais et le savoyard, voir Lino Marini, *Savoïardi e Piemontesi nello stato sabaudo*, I, 1418-1536, Bologne, Patron, 1962; Alessandro Barbero, « Savoïardi e piemontesi nel ducato sabaudo all'inizio del Cinquecento : un problema storiografico risolto ? », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, n° 87, 1989, p. 591-637.

La localisation du duché en travers des Alpes, qui avait contribué au qualificatif de « *signori dei valichi* » des Savoie et qui lui conférait un rôle stratégique fondamental, le plaçait paradoxalement dans une position délicate<sup>2</sup>. Cet inconvénient fut mis en évidence lors de l'expédition de Charles VIII au cours de laquelle les territoires italiens, ouverts aux conquêtes des États continentaux les plus puissants, apparurent comme le point faible des équilibres européens. La neutralité affichée et l'autorisation de transit accordée en 1494 aux troupes françaises par la duchesse Bianca de Montferrat, régente pour son fils Carlo Giovanni Amedeo, indiquent quelle politique la dynastie avait cherché à mener : conserver l'amitié de la puissance voisine tout en évitant une implication directe dans les conflits<sup>3</sup>.

Un autre élément propre à la stratégie savoyarde fut la recherche d'alliés à même de contrebalancer le poids de la France, comme la république de Venise en Italie et les Habsbourg en Europe<sup>4</sup>. Lorsque la domination française se renforça en Lombardie en 1499, le duc Philibert II décida d'appuyer Louis XII, mais prit soin d'instaurer de bons rapports avec l'empereur par son mariage en 1501 avec Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien I<sup>er</sup>. La supériorité désormais effective de la dynastie sur les autres princes du Piémont incita les Savoie à s'intéresser toujours plus au versant italien, car ils étaient conscients que les domaines en deçà des montagnes constituaient la partie la plus riche de l'État et la plus importante stratégiquement. Ils tentèrent alors de poursuivre une politique aussi autonome que possible.

---

2 Cf. Vera Comoli, Françoise Very et Vilma Fasoli (dir.), *Les Alpes. Histoire et perspectives d'un territoire transfrontalier*, Turin, Celid, 1997 ; Pierpaolo Merlin, « I nuovi assetti territoriali nel Cinquecento », in *id.*, Francesco Panero, Paolo Rosso, *Società, culture e istituzioni di una regione europea. L'area alpina occidentale fra Medioevo ed Età moderna*, Turin, Marcovalerio Editore, 2013, p. 245-278 ; Stéphane Gal et Laurent Perrillat (dir.), *La Maison de Savoie et les Alpes : emprises, innovation, identification*, Chambéry, Université Savoie Mont Blanc, 2015.

3 Cf. Janine Garrisson, *Royauté, Renaissance et Réforme, 1483-1559, Nouvelle Histoire de la France Moderne*, I, Paris, Seuil, 1991 ; Henri Lemonnier, *Les Guerres d'Italie. La France sous Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup> (1492-1547)*, V, *Histoire de France des origines jusqu'à la Révolution*, Paris, Hachette, 1903. Jean-Louis Fournel, Jean-Claude Zancarini, *Les Guerres d'Italie, des batailles pour l'Europe*, Paris, Gallimard, 2003. Jacques Heers, *L'histoire oubliée des guerres d'Italie*, Versailles, Via Romana, 2009. Marco Pellegrini, *Le guerre d'Italia, 1494-1530*, Bologne, il Mulino, 2009.

4 Cf. Marco Bellabarba et Andrea Merlotti (dir.), *Stato sabauda e Sacro Romano Impero*, Bologne, il Mulino, 2014.

Ainsi, le jeune et ambitieux duc Charles II, monté sur le trône en 1504, voulut jouer un rôle de premier plan sur l'échiquier du nord-ouest de l'Italie et des Alpes occidentales, grâce à ses liens avec le roi de France et avec l'empereur<sup>5</sup>. Toutefois, lorsque la présence française dans la plaine du Pô et celle, espagnole, dans le sud de la péninsule, se consolidèrent, l'espace de manœuvre fut réduit. Le rôle du duché devint marginal et Charles II se vit contraint d'adhérer à la Ligue de Cambrai contre Venise et de soutenir Louis XII contre la Sainte Ligue du pape Jules II<sup>6</sup>.

Le peu de poids de l'État savoyard résultait aussi d'une faiblesse financière et militaire non négligeable, conséquence d'un système constitutionnel dans lequel l'assemblée des trois états exerçait encore une influence considérable, tandis que l'autorité du souverain était limitée par les franchises locales et les privilèges des ordres<sup>7</sup>. Une telle situation ne put permettre au duc de contrer les villes de Berne et Fribourg qui, entre 1508 et 1511, menacèrent les territoires savoyards du Vaud et du lac de Genève, auxquels elles renoncèrent toutefois en échange de fortes sommes d'argent. Durant ce laps de temps, même l'Italie septentrionale subit l'autorité militaire helvète qui plaça Milan sous une sorte de protectorat. Les Sforza, alliés aux Suisses, en profitèrent pour chasser les Français et récupérer le duché pour une courte période.

Quand François I<sup>er</sup> décida de reconquérir la Lombardie, le Piémont devint un lieu de passage des armées en lutte. Un témoignage montrait un Charles II déplorant qu'« ils causent de grands dégâts. On se contente qu'ils paient les vivres la moitié du prix, mais ils les veulent sans rien payer<sup>8</sup> ». Lors de la reconquête de Milan par les Français après la victoire de Marignan,

5 Cf. Lino Marini, *Carlo II di Savoia*, *Dizionario Biografico degli Italiani* (désormais DBI), Rome, Istituto per l'Enciclopedia Italiana, XX, 1977, p. 294-304. Sur la présence française en Lombardie, voir Stefano Meschini, *La Francia nel ducato di Milano. La politica di Luigi XII (1499-1512)*, Milan, Franco Angeli, 2006, 2 vol.

6 Cf. Pierpaolo Merlin, « Il Cinquecento », in Pierpaolo Merlin, Claudio Rosso, Geoffrey Symcox, Giuseppe Ricuperati, *Il Piemonte sabauda. Stato e territori in età moderna*, vol. VIII, t. 1, *Storia d'Italia*, Turin, UTET, 1994, p. 3-170 ; Christine Shaw, *Giulio II*, Turin, SEI, 1995.

7 Cf. Lino Marini, *Principe e Stati nello stato sabauda*, Bologne, Patron, 1962 ; Alessandro Barbero, « Il contributo di Lino Marini alla storia dello Stato sabauda », in Luciano Casali et Giovanni Ivan Tocci (dir.), *Per Lino Marini storico dell'età moderna*, Rome, Carocci, 2009, p. 29-39.

8 *I Diarii di Marino Sanudo*, Venise, Reale Deputazione Veneta di Storia Patria, 1879-1903, t. 58, XX, f<sup>o</sup> 426. Sur la politique savoyarde de cette période, voir Arturo Segre, « Carlo II duca di Savoia e le guerre d'Italia tra Francia e Spagna (1515-1525) », *Atti della*

la position du duché devint encore plus délicate. En effet, son territoire interrompait la continuité des domaines de la monarchie transalpine, d'où la volonté de François I<sup>er</sup> de faire du Piémont une de ses provinces.

Cette intention se manifesta en 1517, au moment où le souverain prétendit que le duc, son oncle maternel, lui cède la Bresse, Verceil et Nice, en tant qu'héritage de la couronne de France<sup>9</sup>. La neutralité des Suisses à cette occasion, avec lesquels Charles avait formé une coûteuse alliance en 1512, permit à l'État savoyard de surmonter la crise. Effectivement, le prince n'avait pas réussi à obtenir le soutien des autres États piémontais, qui s'étaient refusés à financer une petite armée, de crainte qu'elle ne devienne une menace pour « la forme et la substance des franchises et des bonnes habitudes<sup>10</sup> ».

Trouver un allié en mesure de contrebalancer la prépondérance française fut le principal objectif de la politique savoyarde des années suivantes. Cette nécessité orienta les choix matrimoniaux de Charles II. Après de longues négociations, il épousa en 1521 Béatrice du Portugal, sœur d'Isabelle qui convola en 1526 avec l'empereur Charles Quint<sup>11</sup>. Ces noces ancrèrent la Savoie du côté des Habsbourg ; du reste, au cours de la reprise des hostilités en 1523 entre la France et l'Espagne pour l'hégémonie en Italie, les principautés existantes sur le territoire subalpin se rallièrent aux fronts opposés : Montferrat et Saluces, alors gouvernés par des régents français, optèrent pour les Valois, tandis que le gouvernement savoyard choisit les Habsbourg<sup>12</sup>.

À cause de sa faiblesse financière et institutionnelle, le duché n'était toutefois pas capable de prendre part à la confrontation entre les plus importantes puissances européennes. Cette prise de conscience poussa Charles II à tenter sans succès, entre 1521 et 1532, des réformes politiques et administratives visant une rationalisation de l'État<sup>13</sup>. La duchesse

---

*Reale Accademia delle Scienze di Torino*, Turin, 1900 ; *id.*, « Documenti di storia sabauda dal 1510 al 1536 », *Miscellanea di Storia Italiana*, III<sup>e</sup> série, t. VII, 1903, p. 1-295.

9 François I<sup>er</sup> était effectivement le fils de Louise de Savoie, *sœur* de Charles II.

10 Cf. Armando Tallone (dir.), *Parlamento sabauda*, Bologne, Zanichelli, 1928-1946, 13 vol., VI, p. 343.

11 Cf. Pierpaolo Merlin, « Beatrice di Portogallo e il governo del ducato sabauda (1521-1538) », in Maria Antónia Lopes, Blythe Alice Raviola (éd.), *Portogallo e Piemonte. Nove secoli (xii-xx) di relazioni dinastiche e politiche*, Rome, Carocci, 2014, p. 79-102.

12 Pierpaolo Merlin, *La forza e la fede. Vita di Carlo V*, Rome-Bari, Laterza, 2004, p. 110-125.

13 Pier Giorgio Patriarca, *La riforma legislativa di Carlo II di Savoia. Un tentativo di consolidazione agli albori dello Stato moderno*, Turin, Deputazione Subalpina di Storia Patria, 1988.

Béatrice y participa de manière significative car, du fait de l'éloignement de son mari, occupé en Savoie à la question de Genève, elle gouverna en tant que lieutenant, entourée d'un groupe de Piémontais favorables à une vision de type absolutiste.

Une force militaire efficace lui faisant défaut exposa donc le Piémont savoyard aux passages des armées de guerre jusqu'à la bataille de Pavie de février 1525, qui affirma la prédominance espagnole sur la Lombardie. Par la suite cependant, la permanence des troupes impériales sur le territoire posa d'autres difficultés : désordre accru, tensions sociales et violence, autant de phénomènes promptement enregistrés dans les procès-verbaux du *Consilium cum domino residens*, organe judiciaire suprême du duché<sup>14</sup>.

À l'étroit entre l'Espagne et la France, Charles II fut le médiateur de ces deux puissances mais, après la paix de Cambrai de 1529, il adhéra définitivement au parti impérial. La troisième et quatrième décennie du XVI<sup>e</sup> siècle constituent le point culminant de la politique italienne menée par Charles Quint et son chancelier Mercurino di Gattinara<sup>15</sup>. Le double couronnement de Bologne de 1530 marqua l'apogée de sa stratégie. Le duc de Savoie prit part à cet événement et rejoignit, avec les plus puissants princes de la péninsule, une ligue de défense chargée, dans la pratique, d'assurer la reconnaissance de l'hégémonie habsbourgeoise<sup>16</sup>. La fidélité de la Savoie fut récompensée en 1531 par le don de l'empereur à sa belle-sœur Béatrice du Portugal de quelques fiefs piémontais importants : Asti, sous contrôle français depuis des siècles, le marquisat de Ceva et la seigneurie de Cherasco. Cela ne fit qu'empirer les rapports entre le duché et la France, tout en consolidant son entrée dans le système impérial<sup>17</sup>. En 1532, un ambassadeur vénitien rapporta que les Savoie étaient désormais en froid avec le roi Très Chrétien « pour

14 Cf. Isidoro Soffietti (dir.), *Verballi del Consilium cum domino residens del ducato di Savoia*, Milan, Giuffrè, 1969.

15 John Headly, *The Emperor and his Chancellor. A Study of the imperial Chancellery under Gattinara*, Cambridge, Cambridge UP, 1982 ; Manuel Rivero Rodríguez, *Gattinara, Carlos V y el sueño del Imperio*, Madrid, Sílex, 2005 ; Giuseppe Galasso, *Carlo V e la Spagna imperiale*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura 2006.

16 Marcello Fantoni (dir.), *Carlo V e l'Italia*, Rome, Bulzoni, 2000 ; Francesca Cantù et Maria Antonietta Visceglia (dir.), *L'Italia di Carlo V. Guerra, religione, politica nel primo Cinquecento*, Rome, Viella, 2003 ; Elena Bonora, *Aspettando l'imperatore. Principi italiani tra il papa e Carlo V*, Turin, Einaudi, 2014.

17 Voir Pierpaolo Merlin, « Il Piemonte nel sistema imperiale di Carlo V », in Bruno Anatra et Francesco Manconi (dir.), *Sardegna, Spagna e Stati italiani nell'età di Carlo V*, Rome, Carocci, 2001, p. 265-287.

avoir reçu le comté d'Asti de l'empereur<sup>18</sup> ». Ces nouveaux territoires en leur possession déterminèrent l'expansion des domaines savoyards dans le Piémont et renforcèrent l'orientation de la dynastie vers les espaces italiens.

La conviction de Charles II selon laquelle le soutien de Charles Quint lui ouvrirait la voie à d'autres agrandissements le poussa à entrer volontairement dans la bataille pour la succession au marquisat de Montferrat, où la branche principale des Paléologue s'était éteinte en 1533. Mais le duc se trouvait en compétition avec François-Ludovic, marquis de Saluces, dont les prétentions étaient soutenues par la France dans une optique anti-savoyarde. Fin 1535, en Lombardie, s'éteignit en outre la dynastie des Sforza. Le Montferrat et Milan étant des fiefs impériaux, d'importants changements à l'intérieur du *Reichsitalien* s'annonçaient<sup>19</sup>.

Conforté par le prestige de son expédition victorieuse contre les barbaresques de Tunisie, Charles Quint décida d'intervenir personnellement, afin de redessiner les pourtours de l'Italie impériale. Il conserva Milan, inféodé quelques années plus tard à son fils Philippe II, et attribua en janvier 1536 le Montferrat à Frédéric II Gonzague au détriment du duc de Savoie. Devant la perspective de perdre définitivement la ville de Milan, sur laquelle il pouvait encore se prévaloir de droits héréditaires, François I<sup>er</sup>, épaulé par les protestants allemands et les Turcs, déclara la reprise de la guerre, attaquant le maillon faible du front habsbourgeois, l'État savoyard.

Comptant sur le soutien des Cantons réformés de Berne et de Fribourg, les troupes françaises envahirent la Savoie en décembre 1535 et descendirent vers le Piémont, occupant Turin en avril 1536 sans rencontrer de résistance. Charles II se retira avec sa famille et sa cour à Verceil tout d'abord, puis il fut accueilli à Milan par le gouverneur espagnol avant de se réfugier finalement à Nice, qui devint pour plusieurs années le siège du gouvernement ducal. Pendant ce temps, sur les territoires subalpins débutait une longue guerre qui persista jusqu'à la fin 1559 et qui les plaça sous le joug des deux puissances en lutte : la France et l'Espagne.

18 *I Diarii di Marino Sanudo*, op. cit., LVII, f° 201.

19 Sur cet aspect, voir Friedrich Edelmayer, « Carlo V, Ferdinando I e l'Italia imperiale », in Bruno Anatra, Francesco Manconi (dir.), *Sardegna, Spagna e Stati italiani nell'età di Carlo V*, Rome, Carocci, 2001, p. 17-23. Voir aussi Matthias Schnettger et Marcello Verga (dir.), *L'Impero e l'Italia nella prima età moderna*, Bologne, il Mulino, 2003 ; Cinzia Cremonini et Riccardo Musso (dir.), *I feudi imperiali in Italia tra xv e xviii secolo*, Rome, Bulzoni, 2010.



ENTRE DIPLOMATIE ET GUERRE,  
ENTRE EXPANSION ET SURVIVANCE (M.M. RABÀ)

À la reprise de la guerre en 1536, les différentes factions pouvaient sembler moins instables que par le passé : une éphémère victoire d'une des puissances régionales italiennes d'un des colosses étrangers engendrait inévitablement une coalition des anciens alliés avec l'ennemi vaincu, empêchant ainsi une quelconque prééminence dans la péninsule<sup>20</sup>. Parties intégrantes d'un affrontement à l'échelle continentale pour la suprématie en Europe, les querelles italiennes se polarisèrent, dans le sillon de l'ancien conflit entre papauté et empire, sur le choc entre les deux puissances en lutte pour l'hégémonie<sup>21</sup>. Venise, agent de premier ordre aussi bien dans la péninsule qu'en Méditerranée, gardait une neutralité ambiguë et partielle envers la France. Quant à la papauté, sa politique étrangère changeait à chaque mutation de pontife, dans les limites qu'imposait sa double nature de seigneur régional et de chef de l'Église universelle.

Les fiefs de second plan voyaient leurs marges de manoeuvre se résumer à choisir entre la croix blanche du roi de France et la croix rouge de l'empereur. Chaque seigneurie de la péninsule cultivait ses relations avec les deux monarchies étrangères : le cas de Pierre-Louis Farnèse, premier duc de Parme et de Plaisance, en est un exemple éclatant. Il encouragea l'union de son fils aîné Octave avec Marguerite d'Autriche fille de l'empereur et envoya son second fils Horace à la cour de France. De même, Hercule d'Este autorisa son frère Hippolyte à servir le roi de France, mais il ordonna à son autre frère, François, d'accepter un poste de commandement dans l'armée habsbourgeoise tout en tolérant, ou peut-être favorisant, la « fuite » de son fils Alphonse à la cour de Paris<sup>22</sup>. Même les Gonzague aidèrent le comte rebelle Galeotto Pic de la Mirandole dans les années 1530, refusèrent de dépêcher une armée dans le duché de Milan envahi par Mirandole et les Français à l'été 1544, et envoyèrent à la cour du roi le jeune Louis, représentant la branche des Gonzague-Nevers<sup>23</sup>.

20 M. Pellegrini, *Le guerre d'Italia, 1494-1530, op. cit.*, p. 48-55.

21 Michele Maria Rabà, *Potere e poteri. « Stati », « privati » e comunità nel conflitto per l'egemonia in Italia settentrionale (1536-1558)*, Milan, Franco Angeli, 2016, p. 9-14.

22 Archivio di Stato di Modena (désormais ASM<sub>o</sub>), Archivio Segreto Estense, Casa e Stato, fasc. 150 : Siena, 16 déc. 1552 ; Siena, 22 janv. ; Siena, 19 févr. 1553.

23 Archivio di Stato di Mantova (désormais ASM<sub>n</sub>), Archivio Gonzaga, Corrispondenza estera, fasc. 583, doc. 87 ; fasc. 626, doc. 569 ; Émile Picot, *Les italiens en France au*

En 1535, à la veille de l'invasion de l'amiral Philippe Chabot, Charles Quint jugea opportun que son beau-frère Charles II opte pour une position neutre dans cette nouvelle guerre imminente contre la France, souhaitant que les armées savoyardes se limitent à contenir l'expansion des Suisses<sup>24</sup>. Ceux-ci étaient appuyés dans leur attaque dans le Vaud par les Français et leur avancée à travers le Piémont n'ébranla pas l'habituelle prudence du duc. Le ton péremptoire des requêtes du roi de France, consignées à l'ambassadeur Solaro di Moretta peu avant l'invasion, laissait peu de doutes sur la volonté des Français d'occuper durablement quelques-unes des principales places piémontaises. François I<sup>er</sup> les revendiquait dans le dessein d'en faire le point de départ d'une attaque directe contre Milan<sup>25</sup>. Charles II était convaincu que le plus gros des troupes royales allait se contenter de traverser le duché comme par le passé. D'ailleurs, une résistance aurait été vaine, car le duc ne disposait d'aucune véritable armée et n'aurait accepté la protection habsbourgeoise qu'en cas d'avancée imminente de Chabot vers Turin. Il savait que les meilleures troupes de Charles Quint étaient parties à la conquête de Tunis et que nombre de puissants ministres impériaux en Italie, dont le marquis de Vasto et Ferrante Gonzague, étaient des ennemis de la Maison de Savoie.

En février 1536, la duchesse de Savoie fit part à l'ambassadeur impérial César Lopez Gutiérrez Padilla de la volonté de son mari de défendre en personne les territoires alpins, en particulier la Tarentaise et la Vallée d'Aoste, de fortifier Turin et Verceil et d'en renforcer les garnisons, mais « *siempre que los franceses quieren passar como enemigos*<sup>26</sup> ». Durant l'occupation, les ministres savoyards sondèrent à plusieurs reprises les Français afin de trouver un accord concernant le Piémont. Aucune mention ne fut faite de la restitution des États italiens du duc et de son alliance avec l'empereur. Celle-ci était un choix forcé, puisque le roi

---

xvi<sup>e</sup> siècle, Rome, Vecchiarelli, 1995, p. 24-25 ; Paul Vincent Murphy, *Ruling Peacefully. Cardinal Ercole Gonzaga and Patrician Reform in Sixteenth-Century Italy*, Washington DC, Catholic University of America Press, 2007, p. 170-175 ; Flavio Rurale, « Ercole e Ferrante Gonzaga. Tra ragione imperiale e ragione domestica », in Gianvittorio Signorotto (dir.), *Ferrante Gonzaga. Il Mediterraneo, l'Impero (1507-1557)*, Rome, Bulzoni, 2009, p. 246-251.

24 Archivo General de Simancas (désormais AGS), Estados Pequeños de Italia, legajo 1458, doc. 38.

25 Cf. « Sommario della guerra di Piemonte dall'anno 1536 all'anno 1539 compilato da Stefano Rugerio di Barges », Archivio di Stato di Torino (désormais AST), Corte, Storia della Real casa, mazzo 10, fasc. 5, feuillets nn.

26 AGS, Papeles de Estado Milán y Saboya (désormais Estado), legajo 1181, doc. 84-85 ; Ercole Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, Florence, Barbera, 1861, 6 vol., I, p. 239, 243.

entendait conserver la région et offrait aux Savoie à titre de compensation des rentes, des privilèges et des terres de la couronne<sup>27</sup>. L'attitude de Charles II aurait-elle pu être différente dans un contexte plus favorable ? Le fait reste que l'empereur fut toujours tenu informé par le duc de ces échanges diplomatiques<sup>28</sup>.

Lors de son court séjour italien de 1555, Emmanuel-Philibert, pourvu par l'empereur du titre ducal en juillet 1554 après la mort de son père (novembre 1553), chargea son favori Jean-François Costa, comte d'Arignan et de Polonghera, de raviver les négociations. Celles-ci furent cette fois-ci tenues secrètes. Les propositions du duché, bien plus concrètes que par le passé, aboutirent au mariage d'Emmanuel-Philibert avec la sœur du roi Très Chrétien, Marguerite. Ainsi, le duc se voyait réintégré sur ses propres domaines et nouait une *amitié* durable avec le royaume de France<sup>29</sup>. Il n'est pas chose aisée d'établir s'il était réellement disposé à abandonner le camp impérial, ou s'il entendait utiliser ces démarches diplomatiques comme moyen de pression pour être nommé gouverneur de Milan et lieutenant général impérial en Italie. Depuis la destitution de Ferrante Gonzague en 1554 il était en effet candidat à ces deux fonctions, soutenu par la sœur de l'empereur Marie de Hongrie, gouverneur des Pays-Bas<sup>30</sup>. Philippe II ne souhaitait pas altérer le déjà précaire équilibre des relations entre les « grands » de sa faction, en plaçant comme gouverneur de Milan un seigneur local : il cherchait ainsi à ne pas répéter l'erreur que son père commit, d'après lui, en nommant Ferrante Gonzague<sup>31</sup>. En guise de réponse, il préféra envoyer

27 Giovanni Battista Adriani, *Le guerre e la dominazione dei francesi in Piemonte dall'anno 1536 al 1559 memorie storiche*, Turin, Stamperia reale, 1867, p. 27-28 ; Arturo Segre, *Carlo II [III] di Savoia duca di Savoia e la guerra d'Italia tra Francia e Spagna (1515-1525)*, Atti Acc. scienze, 1900, p. 22-23 ; Bertrand Haan, *Une paix pour l'éternité. La négociation du traité du Cateau-Cambrésis*, Madrid, Casa de Velázquez, 2010, p. 69, 86.

28 G. B. Adriani, *Le guerre...*, *op. cit.*, p. 89 ; Arturo Segre, *Un episodio della lotta tra Francia e Spagna a mezzo il Cinquecento : Carlo duca di Savoia e le sue discordie con Ferrante Gonzaga*, Milan, P. Faverio, 1900, p. 3-16 ; *id.*, *Appunti sul ducato di Carlo II di Savoia tra il 1546 e il 1550*, Rome, Accademia dei Lincei, 1900, p. 16-17 ; *id.*, *Un gentiluomo piemontese della prima metà del secolo XVI. Giacomo Provana di Leyni*, Genova, Sordomuti, 1897, p. 46-48 ; Lucien Romier, *Les origines politiques des Guerres de Religion*, Genève, Slaktine, 1974 (1<sup>re</sup> éd. Paris, Perrin, 1913), I, *Henri II et l'Italie (1547-1555)*, p. 468-472.

29 G. B. Adriani, *Le guerre...*, *op. cit.*, p. 85-87 ; Arturo Segre, *La campagna del duca d'Alba in Piemonte nel 1555*, Rome, Enrico Voghera, 1905, p. 14.

30 Arturo Segre, *Il richiamo di d. Ferrante Gonzaga dal governo di Milano e sue conseguenze (1553-1555)*, *Memorie della Reale Accademia delle Scienze*, Série II, 54, 1904, p. 25.

31 Antonio Álvarez-Ossorio Alvarriño, *Milán y el legado de Felipe II. Gobernadores y corte provincial en la Lombardia de los Austrias*, Madrid, Sociedad Estatal para la Conmemoración

en Piémont une armée de dizaines de milliers d'hommes sous les ordres du duc d'Albe. Le geste de Philippe II tendait, d'une part, à rassurer le duc de Savoie sur sa volonté d'encourager le conflit en Italie pour lui restituer ses territoires et, d'autre part, à le dissuader de changer de camp. Le duc d'Albe se montra bien plus respectueux des intérêts de son allié piémontais que ne le furent ses prédécesseurs. Il interdit formellement les malversations à l'égard des sujets du duc et projeta même de conduire son armée jusqu'à la place française de Santhià. Il espérait ainsi éloigner de Verceil, provisoire capitale savoyarde, les soldats mécontents de ne pas avoir reçu leur solde<sup>32</sup>. Dans le même temps, Emmanuel-Philibert se vit attribuer le vicariat impérial et surtout la prestigieuse charge de gouverneur général des Pays-Bas, fonction mettant à sa disposition nombre de postes à responsabilités, avec les revenus associés, dont il sut faire profiter ses fidèles. Cela le rendit plus solvable aux yeux de ses nombreux créanciers allemands et italiens qui avaient tout financé, des dépenses de guerre et de représentation depuis son entrée en 1545 à la cour impériale au maintien des territoires piémontais placés sous son contrôle direct, tel que le château de Nice<sup>33</sup>.

## L'OCCUPATION FRANÇAISE (1536-1559)

(P. MERLIN)

Les conséquences de la domination française en Piémont n'ont pas encore été analysées en profondeur. En outre, des études n'ont mis en lumière que récemment les préjugés de l'historiographie nationaliste, qui considérait d'un mauvais œil l'œuvre du gouvernement français, soutenant que la population avait manifesté une profonde aversion à l'égard des envahisseurs lors de confrontations. La période 1536-1559,

---

de los Centenarios de Felipe II y Carlos V, 2001 p. 34-35 ; Maria José Rodríguez Salgado, « Ferrante Gonzaga : the Champion of Innocence », in G. Signorotto (dir.), *Ferrante Gonzaga...*, *op. cit.*, p. 173.

32 A. Segre, *La campagna del duca d'Alba...*, *op. cit.*, p. 22-23 ; Armando Tallone, « Ivrea e il Piemonte al tempo della prima dominazione francese (1536-1559) », in Benedetto Baudi di Vesme, Edoardo Durando, Armando Tallone, Carlo Patrucco, *Studi Eporediesi*, Pinerolo, Tipografia Chiantore-Mascarelli, 1900, p. 161-163.

33 Pierpaolo Merlin, « La croce e le aquile : Savoia, Impero e Spagna tra XVI e XVII secolo », in M. Bellabarba, A. Merlotti (dir.), *Stato sabauda e Sacro Romano Impero*, *op. cit.*, p. 253.

plus connue du point de vue diplomatique et militaire que pour ses aspects administratif et institutionnel, fut en réalité un moment crucial pour l'histoire des territoires subalpins : d'importants phénomènes qui accélérèrent le processus de « modernisation » du duché y prirent leur source<sup>34</sup>. De récentes recherches sur les dynamiques politiques, sociales et économiques s'ajoutent à la reconstitution réalisée par les historiens du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, permettant de dresser un tableau mieux articulé de cette époque. De même, il s'avère nécessaire d'intégrer les éléments fournis par les nombreuses chroniques contemporaines actuellement conservées dans les archives piémontaises et transalpines<sup>35</sup>. Quoi qu'il en soit, reconstituer de manière plus complexe l'histoire de cette période est possible, même si l'historiographie italienne et française s'y sont peu attardées<sup>36</sup>.

L'invasion de 1536 fut planifiée par la cour des Valois, au point que quelques mois avant la prise de Turin, François I<sup>er</sup> avait déjà promulgué des lettres patentes dans lesquelles la « *potissima Taurini civitas* », définie « *totius Pedemontanae regionis caput* », faisait pleinement partie du royaume de France. Cette décision du roi était l'expression de l'idéologie de la « grande Gaule » qui inspirait la politique française depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle et dont les fondements théoriques se trouvaient dans *La grant*

34 Voir à propos Pierpaolo Merlin, « Torino durante l'occupazione francese », in Giuseppe Ricuperati (dir.), *Storia di Torino*. III, *Dalla dominazione francese alla ricomposizione dello Stato (1536-1630)*, Turin, Einaudi, 1998, p. 7-55 ; *id.*, *Il Piemonte e la Francia nel primo Cinquecento : alcune considerazioni storiografiche*, Studi piemontesi, juin 2016, vol. XLV, fasc. 1, p. 7-15.

35 Voir France, Archives Nationales (désormais AN), *Trésor des Chartes*, J. 993, *Savoie et Piémont*. Une première reconstitution des guerres ayant eu lieu dans le Piémont a été réalisée par des contemporains. Voir à ce propos Pierre Lambert, *Mémoires* et Giuseppe Cambiano di Ruffia, *Del Historico Discorso, Historiae Patriae Monumenta, Scriptorum*, I, Augustae Taurinorum, Typographie royale, 1840. Côté français voir Martin et Guillaume du Bellay, *Mémoires*, Paris, Renouard ; François Boyvin du Villars, *Mémoires*, collection Petitot, Paris, Foucault Libraire, 1822-1823, vol. 28-30 ; Blaise de Monluc, *Commentaires 1521-1576*, Paris, Gallimard, 1971.

36 Il n'existe que peu d'études sur ce sujet. L'une d'elles, datée, a été réalisée par Marie-Joseph-Félix-Édouard Hardy, *Les Français en Italie de 1494 à 1559*, Paris, Librairie Militaire de J. Dumaine, 1880. Pour un tableau synthétique : L. Romier, *Les origines politiques des guerres de religion*, *op. cit.*, I, p. 531-549. Sur l'administration voir *id.*, « Les institutions françaises en Piémont sous Henri II », *Revue Historique*, XXXVI, 1911, p. 1-26 ; Victor-Louis Bourrilly, « Les rapports de François I<sup>er</sup> et Henri II avec les ducs de Savoie Charles II et Emmanuel-Philibert (1519-1559) », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, IV, 1904-1905, p. 601-605 ; Jean Brunon, Jean Barraol, *Les Français en Italie sous Henri II*, Marseille, Collection Raoul et Jean Brunon, 1952 ; Jean-Paul Mayer, *Pavie 1525 : l'Italie joue son destin pour deux siècles*, Le Mans, Cénomane, 1998 ; Jean-Marie Le Gal, *L'honneur perdu de François I<sup>er</sup> : Pavie, 1525*, Paris, Payot, 2015.

*monarchie de France* (1519) du Savoyard Claude de Seyssel, conseiller de Charles II puis de Louis XII<sup>37</sup>.

Les projets d'annexion rapide se heurtèrent pourtant aux réalités de la guerre qui intéressa le Piémont jusqu'à la trêve de Nice, signée au printemps 1538 entre Charles Quint et François I<sup>er</sup>, grâce à la médiation papale. Durant deux années, les relations entre les communautés et les gouverneurs français furent tendues, dans la mesure où l'on imposa à la population de lourdes taxes et les coûts de logement des troupes. Le premier gouverneur royal, René de Montejehan, fut particulièrement autoritaire : aux plaintes des états, il répondit en juillet 1538 que « le roy ne se soucia pas de vostre necessité [...] en dépit de vous je tiendray dix ans le gens de guerre en Piémont<sup>38</sup> ! ».

Avec la fin des hostilités mûrirent les conditions qui permirent aux autorités transalpines de passer du statut de simple conquête à une gestion administrative plus rationnelle du territoire occupé, favorisant son intégration parmi les autres provinces du royaume. La ville de Turin se distingua par sa capacité d'initiative politique, accentuant sa prééminence sur les autres espaces urbains piémontais. À partir de 1538, les Français convoquèrent régulièrement les assemblées des trois états. La longue réunion ayant eu lieu à Turin à l'été 1538 constitue un épisode fondamental car elle se conclut par l'envoi d'un ambassadeur auprès de François I<sup>er</sup>, afin de lui présenter les requêtes du pays. Au sein du gouvernement, comme dans toutes les autorités d'occupation, deux visions se confrontaient : soutenir un contrôle militaire rigide, comme le faisait le déjà mentionné Montejehan, ou encourager une collaboration accrue avec les locaux, comme le promouvait Guillaume du Bellay, frère du cardinal Martin du Bellay<sup>39</sup>. Dans ce débat, le connétable Anne de Montmorency, puissant conseiller et favori du roi, était lui aussi sensible aux revendications des communautés subalpines et soutenait une politique d'ouverture<sup>40</sup>. Le mémoire détaillé présenté au souverain

37 Voir Alberto Andreatta et Artemio Enzo Baldini (dir.), *Il pensiero politico dell'età moderna. Da Machiavelli a Kant*, Turin, Utet, 1999, p. 111-112 ; Alberto Caviglia, « Claudio di Seyssel (1450-1520). La vita nella storia dei suoi tempi », *Miscellanea di Storia Italiana*, III<sup>e</sup> série, t. XIII, 1928, p. 5-12.

38 A. Tallone (dir.), *Parlamento Sabauda*, op. cit., VII, p. 246.

39 Cf. Victor-Louis Bourrilly, *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey (1491-1543)*, Paris, Société Nouvelle de Librairie et d'Édition, 1904.

40 Voir *Anne de Montmorency et son temps, 1493-1567*, Paris, Musée de l'Armée, Hôtel des Invalides, 1967.

ne soulignait pas seulement le rôle de Turin, mais suggérait aussi les principales actions, sur le plan administratif, que la France aurait dû mettre en place les années suivantes. Après avoir invité le roi à gouverner « en bonne amitié et sans tyrannie », il le sollicitait pour établir dans la ville un hôtel des monnaies, une cour d'appel ainsi qu'une université. Un accent particulier était mis sur la nécessité de s'appuyer sur une administration judiciaire efficace, afin que « vostre pays [...] soit regi par bonne et vraye justice » ; pour ce faire, la constitution d'un Parlement « pour la justice de tout le Piémont<sup>41</sup> » était requise.

Jusqu'en 1550, le régime français connut une période de grande stabilité, acquise grâce à une solide structure administrative et à une bonne collaboration avec les dirigeants locaux. La politique économique gouvernementale, encourageant l'agriculture et le commerce de transit, principaux secteurs de l'économie piémontaise, en perçut les remarquables bénéfices. La conjoncture internationale favorable, qui assura la paix avec une certaine continuité, facilita sans doute l'œuvre des gouverneurs royaux. Les noyaux de réformés du Piémont, en particulier les habitants des vallées vaudoises, tirèrent également profit de cette situation. Entre 1536 et 1538, ils furent gouvernés par deux protestants : l'Allemand Wilhelm von Fürstemberg et Gauchier Farel, frère du célèbre réformateur genevois.

Alors que les conditions des dissidents empirèrent dans le royaume de France à la suite de l'affaire des *Placards*, les gouverneurs qui se succédèrent dans le Piémont, remplaçant l'intransigent Montejehan, firent montre d'une relative tolérance, comme le duc d'Enghien François de Bourbon, appartenant à une maison ouvertement huguenotte, et Paul de la Barthe, seigneur des Thermes, qui soutinrent la charge *par interim*. Même l'application de l'édit de Fontainebleau de 1540, durcissant la politique de rigueur voulue par François I<sup>er</sup>, fut reportée par le nouveau gouverneur Claude d'Annebault et ses lieutenants. De même, la *Chambre ardente* de Henri II ne signifia pas le début d'une action répressive, grâce à l'intervention du gouverneur de l'époque, le Napolitain Giovanni Caracciolo, prince de Melfi<sup>42</sup>.

41 A. Tallone (dir.), *Parlamento Sabauda*, op. cit., VII, p. 247. Thierry Rentet, *Anne de Montmorency : grand maître de François I<sup>er</sup>*, Rennes, PUR, 2011.

42 Pour un tableau plus détaillé, voir Giovanni Jalla, *Storia della Riforma in Piemonte fino alla morte di Emanuele Filiberto, 1517-1580*, Turin, Claudiana, 1982 (1<sup>re</sup> éd. Florence-Torre



La reprise de la guerre entre 1542 et 1544, se terminant par la paix de Crépy, n'interrompit pas le processus d'intégration administrative des territoires subalpins. Ainsi, la victoire des Français sur les Espagnols à Cérisesoles en 1544 renforça aussi d'un point de vue militaire le contrôle de la région. En 1549, l'archevêque de Zara Andrea Minucci, éminent voyageur de passage à Turin, fournit une description positive du régime français, reprise ensuite par Brantôme. Celui-ci, quelques années plus tard, raconta que les troupes d'occupation dans le Piémont étaient soumises à leurs commandants à un tel degré de discipline qu'ils ressemblaient plus à des écoliers qu'à des soldats<sup>43</sup>. Durant la quatrième et cinquième décennie du siècle se réalisa un échange culturel notable entre les deux pays, grâce à la présence de personnages tels que Guillaume du Bellay, homme d'armes cultivé, dont le secrétaire n'était autre que François Rabelais<sup>44</sup>. Un Parlement et une Chambre des comptes furent mis en place à Turin en 1539, les Français constituant la majeure partie du personnel même si un certain nombre de Piémontais y était représenté<sup>45</sup>. Parmi les partisans de la France figuraient non seulement les membres des patriciats urbains tels que les marchands, les médecins, les avocats, les architectes et les riches propriétaires terriens, mais également plusieurs représentants de la féodalité. Lorsque les états furent convoqués en octobre 1539, il se trouvait, en plus des autorités transalpines, de nombreux nobles, dont le seigneur de Racconigi, Philippe de Savoie. Les rapports entre gouvernants et gouvernés étaient surtout conflictuels concernant les questions fiscales : perception de la taille, répartition des bâtiments

---

Pellice, Editrice Claudiana, 1914), p. 44-60. Voir aussi Salvatore Caponetto, *La Riforma protestante nell'Italia del Cinquecento*, Turin, Claudiana, 1992, p. 154-156.

43 Voir « Descrizione di un viaggio fatto nel 1549 da Venezia a Parigi di Andrea Minucci arcivescovo di Zara con cenni biografici ed annotazioni dell'abate Jacopo Bernardi », *Miscellanea di Storia Italiana*, 1<sup>re</sup> série, t. I, 1862, p. 47-103 ; Pierre de Bourdeille, Brantôme, *Œuvres complètes*, Paris, V<sup>me</sup> Jules Renouard, 1864-1896, 12 vol., II, p. 229.

44 Giovanni Mombello, « Lingua e cultura francese durante l'occupazione », in G. Ricuperati (dir.), *Storia di Torino*. III, *op. cit.*, p. 59-106 ; Raimond Cooper, « Guillaume de Bellay, Rabelais and the University of Turin, 1538-1543 », *Études Rabelaisiennes*, XVII, 1983, p. 119-128.

45 Isidoro Soffietti, « La costituzione della *Cour de Parlement* di Torino », *Rivista di Storia del diritto italiano*, XLIX, 1976, p. 1-8 ; *id.*, « Il riformismo giudiziario del re di Francia Francesco I in Piemonte », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, CXII, 2014, p. 485-495. Voir aussi « Sessioni del Parlamento di Torino dal 10 ottobre 1539 al 7 ottobre 1540 », AST, Sez. Riunite, Camerale, Art. 613, par. 2.



militaires et dépenses de guerre. En effet, dans le but de maintenir le contrôle stratégique de la région, les Français durent installer un puissant appareil défensif s'appuyant sur un impressionnant contingent de troupes de garnison et sur un imposant système de fortifications<sup>46</sup>. En outre, ils instituèrent un organisme plus petit, les Élus, pour permettre le dialogue sur ces problèmes financiers. En 1540, les Élus étaient au nombre de 17 et représentaient les principales communautés du Piémont occupé : passés à 24 en 1541, ils se réduisirent à 7 l'année suivante jusqu'à n'être plus que 3 au début des années cinquante.

La population estima surtout le système judiciaire introduit par les Français. Certes, l'extension mécanique des lois et des institutions transalpines, qui par ailleurs correspondait à l'effort de rationalisation administrative et législative encouragée par l'ordonnance de Villers-Cotterêt de 1539, participa à cette avancée, mais c'est oublier la nouvelle orientation, non pas technique mais politique, appliquée à l'administration de la justice<sup>47</sup>. La législation ducal fut maintenue et la justice souveraine, française ou savoyarde, exerça une prééminence absolue vis-à-vis des autres pouvoirs territoriaux.

Les conséquences de la guerre furent bien plus rudes pour les zones du Piémont restées aux mains des Savoyards que pour celles occupées par les Français. Vers 1540, les terres situées dans les provinces de Dora avec Biella, Ivree et Verceil ainsi que quelques enclaves au sud du Pô comme Asti, Cuneo et Fossano obéissaient formellement au duc. En pratique, les fonctionnaires ducaux devaient se soumettre à l'autorité des commandants des garnisons espagnoles tandis que la volonté de Charles II, qui résidait à Nice, était à peine reconnue. La population était soumise à de lourdes contributions militaires. La Vallée d'Aoste représentait une réalité isolée, dans la mesure où le milieu dirigeant local avait décidé un accord de neutralité avec la France fin 1537.

46 Enrico Lusso, « Francesco Horologi e gli ingegneri al servizio di Francia nei decenni centrali del XVI secolo », in Micaela Viglino, Andrea Bruno jr. (dir.), *Gli ingegneri militari attivi nelle terre dei Savoia e nel Piemonte orientale (XVI-XVIII secolo)*, Florence, Edifir, 2007, p. 21-32.

47 France, AN, *Trésor des Chartes*, J. 993, « Savoie et Piémont », n° 7, 1536-1537. « Actes, mémoires et états concernant l'administration de la justice en Piémont, provisions d'officiers au Parlement de Turin et autres juridictions ». Le texte des Ordonnances se trouve dans *Ordonnances des Rois de France, Règne de François I<sup>er</sup>*, IX, Paris, CNRS, 1983, p. 550-628. Pour un tableau plus fourni, voir Howell A. Lloyd, *The State, France and the Sixteenth Century*, Londres, George Allen & Unwin, 1983.

Le duc sollicite alors avec insistance le soutien de l'empereur. Il se rendit en Allemagne en 1541 pour exposer, sans succès, ses requêtes à la diète de Ratisbonne. Du reste, la protection espagnole se révéla incapable d'empêcher l'attaque portée en 1543 par la flotte franco-turque contre Nice qui fut saccagée. Peu de temps auparavant, Charles II s'était réfugié à Verceil, en y établissant le siège du gouvernement savoyard. La paix de Crépy d'octobre 1544 reporta le *status quo* dans le Piémont. À cette occasion, la question savoyarde fut considérée comme l'un des problèmes prioritaires non seulement de l'équilibre européen mais aussi du système politique impérial.

En 1544 Charles Quint, toujours plus engagé sur le front allemand, pensa résoudre le conflit avec François I<sup>er</sup> en proposant un mariage franco-habsbourgeois et la cession des Pays-Bas ou de Milan, tous deux motifs de discorde avec la cour de Paris. Les conseillers de l'empereur, surtout espagnols, considérèrent la situation sous un nouvel angle et apprécièrent le rôle joué par le Piémont dans la protection de la Lombardie, démontrant à quel point ces deux territoires étaient liés. Le duc d'Albe Fernando Álvarez de Tolède, un des plus influents protagonistes du débat sur l'« alternative de 1544 », reconstitué magistralement par Federico Chabod, soulignait l'importance stratégique du Piémont, insistant sur la nécessité que l'Espagne y maintienne des places fortes en vue de défendre Milan, considéré désormais comme la « *llave de Italya*<sup>48</sup> ».

En septembre 1545, au moment où Charles Quint semblait prêt à céder Milan, mourut Charles d'Orléans, censé épouser une princesse de la maison des Habsbourg. Les négociations furent closes et la possibilité d'un accord avec François I<sup>er</sup> se vit reportée. L'avenir du duché savoyard resta incertain, et ce fut dans ce climat que Charles II prit la décision hautement importante d'envoyer auprès de l'empereur l'héritier du trône Emmanuel-Philibert. Ses conseillers les plus influents, parmi lesquels figuraient le maréchal de Savoie valdôtain René de Challant et d'éminents nobles savoyards, n'étaient sûrement pas étrangers à ce choix. Bien que politiquement affaiblie par l'invasion française, la dynamique entre Savoyards et Piémontais continuait d'exister au sein du Conseil ducal. La présence du prince du Piémont au côté de Charles Quint ne produisit toutefois pas les fruits escomptés, tout du moins sur une courte

48 Federico Chabod, *Carlo V e il suo impero*, Turin, Einaudi, 1985, p. 187-224; Henry Kamen, *The Duke of Alba*, Oxford, UP, 2004.

période, et la situation des territoires subalpins continua à être délicate du fait de la présence des soldats de France et d'Espagne. Après la mort de François I<sup>er</sup> en 1547, son fils Henri II lança une politique plus agressive en Italie, puisque la couronne française avait élargi ses possessions piémontaises, grâce à l'annexion de Saluces, où le dernier des marquis s'était éteint en 1548<sup>49</sup>. Le voyage que le nouveau souverain accomplit cette année-là à travers le Piémont, où il fut accueilli avec chaleur par la population, n'était que le commencement du tournant stratégique qu'il préparait<sup>50</sup>.

La monarchie française comptait en effet répondre de cette manière aux victoires de Charles Quint en Allemagne. Le succès de ce dernier à Mühlberg en 1547 contre la Ligue de Smalkalde lui permit d'augmenter encore son prestige et de réfléchir à une réorganisation de l'Empire, avec pour dessein de réunir tous les domaines sous le sceptre de son fils Philippe II. Mis à exécution, ce plan aurait enfermé la France dans un étiau. À cette fin, un rôle de premier ordre fut confié au duc savoyard et, dans son testament politique de janvier 1548, l'empereur, reconnaissant les droits des Savoie, recommandait à son héritier de ne céder sous aucun prétexte le Piémont, indispensable à la défense des territoires espagnols en Italie. Charles Quint paraît donc avoir écouté l'avis formulé l'année précédente par le gouverneur de Milan Ferdinand Gonzague, qui proposait la fusion des deux territoires sous le contrôle direct de l'Espagne<sup>51</sup>.

Les intentions belliqueuses de la France devinrent claires à l'été 1550. Charles de Cossé, comte de Brissac et talentueux capitaine, fut nommé gouverneur du Piémont et assumait la tâche difficile de chercher les soutiens locaux nécessaires à la réalisation de la politique royale, celle-ci impliquant un effort financier non négligeable<sup>52</sup>. Henri II, qui

49 Cf. Arturo Pascal, *Il marchesato di Saluzzo e la Riforma protestante durante il periodo della dominazione francese (1548-1588)*, Florence, Sansoni, 1960.

50 Cf. Armando Tallone, « Il viaggio di Enrico II in Piemonte nel 1548 », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 4, n° 1899, p. 69-113 ; Sur l'administration : Michel Antoine, « Institutions françaises en Italie sous le règne de Henri II : gouverneurs et intendants (1547-1559) », *Mélanges de l'école française de Rome*, t. 94, 1982, p. 759-818.

51 Pierpaolo Merlin, *Emanuele Filiberto. Un principe tra il Piemonte e l'Europa*, Turin, SEI, 1995, p. 24. Cf. aussi Vincenzo Promis (éd.), « XII Istruzione di Ferrante Gonzaga al Capitano Gazino », in « Lettere di illustri Italiani », *Miscellanea di Storia Italiana*, I<sup>e</sup> série, t. XI, 1870, p. 375-381.

52 Voir Aldo Caporale Actis, *Il maresciallo di Francia Charles de Cossé de Brissac, signore di Caluso (1508-1564)*, Caluso, Comune di Caluso, 2014, p. 47-91.

avait limité l'autonomie des sujets piémontais, n'aidait pas à la cause : en 1547, il réduisit les Élus au nombre de trois puis abolit la Chambre des comptes de Turin, transférant son expertise à celle de Grenoble. Durant la préparation de la nouvelle campagne militaire, le gouvernement français semblait décidé à exercer un contrôle étroit sur la gestion financière, en la préservant des influences locales. À Brissac, l'ordre fut donné d'accepter exclusivement du personnel français dans son administration, signe de la méfiance que nourrissait Paris envers l'élément local ; une attitude qui contrastait avec l'orientation politique suivie jusqu'alors<sup>53</sup>. Même si Brissac et son protecteur à la cour Anne de Montmorency firent en sorte de limiter de telles dispositions restrictives, les rapports de confiance et de fidélité qui s'étaient instaurés entre la France et le peuple subalpin en pâtirent. La décision de Henri II, suggérée par le même Brissac, de privilégier la féodalité à toute autre couche sociale contribua également à l'affaiblissement ultérieur du consensus piémontais. L'imminence de la reprise de la guerre rendait indispensable au gouverneur l'appui de la noblesse, pour des exigences d'ordre stratégique. Ce choix provoqua une division à l'intérieur de la classe dirigeante piémontaise, qui se manifesta au cours de l'ambassade envoyée au roi par les états au printemps 1551. Les délégués obtinrent le rétablissement de la Chambre des comptes, mais des tensions s'installèrent en leur sein, entre nobles et roturiers.

Les années suivantes, marquées par la reprise des hostilités, Brissac mena une politique essentiellement militaire, occupé à garantir l'ordre et à assurer les financements nécessaires au maintien des troupes. Les questions pécuniaires prirent toujours plus d'importance et furent le principal objet des disputes entre le gouvernement et les sujets. On convoqua de moins en moins les états, les dirigeants préférant se tourner vers les Élus, qui finirent par ne plus représenter que les intérêts des groupes impliqués dans la gestion de l'économie de guerre : les nobles, les banquiers et les propriétaires terriens. Par la nécessité d'exercer un contrôle étroit sur la finance et la justice, l'importance et l'influence de la bureaucratie ne cessèrent de croître. Les militaires étant engagés dans la guerre, l'administration ordinaire, les offices composant les organes administratifs majeurs, en l'occurrence le Parlement et la Chambre des comptes, passèrent aux mains d'un personnel civil. Le rôle de ces

---

53 Voir « Négociation de Monsieur le mareschal de Brissac », AST, corte, *Biblioteca Antica*, Jb III 12.

fonctionnaires, experts en matière fiscale et judiciaire, prit de l'ampleur dans une organisation étatique qui, dans le Piémont comme en France, revêtait un caractère bureaucratique et centralisé.

Brissac, quant à lui, conduisit entre 1551 et 1555 une série de brillantes opérations qui infligèrent d'accablantes défaites aux Espagnols et étendirent le contrôle français sur le territoire subalpin. Les exploits du général français furent favorisés par la crise politique et militaire à laquelle les Habsbourg devaient faire face au même moment, aussi bien en Europe qu'en Italie. Les litiges au sein de la dynastie à propos de la succession de l'Empire ainsi que la reprise de l'opposition des princes protestants allemands, alliés de la France, contraignirent Charles Quint à se mettre sur la défensive et à subir une cuisante humiliation lors du siège manqué de Metz au début de l'automne 1552. Dans le même temps, l'hégémonie de l'Espagne dans la péninsule fut remise en question par la révolte anti-impériale de Sienne et par les manœuvres d'Octave Farnese qui se rebella contre l'Empire, revendiquant le duché de Parme et de Plaisance<sup>54</sup>.

Sur le territoire piémontais, les Français ne furent pas contrecarrés par les Espagnols, commandés par Ferdinand Gonzague et le jeune Emmanuel-Philibert, son adjoint pour quelques mois, en 1552. Entre 1553 et 1554, ils réalisèrent quelques coups importants tels que le sac de Verceil, où le duc Charles II était mort en août 1553, et la conquête d'Ivrée, point stratégique fondamental pour la liaison avec toute la Vallée d'Aoste<sup>55</sup>. Les conditions dans le Piémont empirèrent, d'autant plus que la guerre avait revêtu un aspect particulièrement violent dont souffrit de façon dramatique la population.

Le succès de la France fut total en 1555 avec la prise de Casal et de l'importante forteresse de Volpian, conquise après un long siège sanglant<sup>56</sup>. Le cours de la guerre fut toutefois décidé à un niveau international. Le gouvernement habsbourgeois opérait un passage de pouvoirs progressif, commencé quelques années auparavant, qui amena Charles Quint à abdiquer et à céder les Pays-Bas et l'Espagne à son fils Philippe II.

54 Cf. Antonio Álvarez-Ossorio Alvariño, « Moti in Italia e tumulti in Germania : la crisi del 1552 », in F. Cantù et M. A. Visceglia (dir.), *L'Italia di Carlo V...*, op. cit., p. 337-374.

55 Pierpaolo Merlin, « Emanuele Filiberto di Savoia e Ferrante Gonzaga. Due principi tra il primato della famiglia e la fedeltà imperiale », in Gianvittorio Signorotto (dir.), *Ferrante Gonzaga, il Mediterraneo, l'Impero (1507-1557)*, Rome, Bulzoni Editore, 2009, p. 197-220.

56 Claudio Anselmo, *Agguati e assedi. Il castello di Volpiano tra Piemonte ed Europa*, Turin, Blu Edizioni, 2005.

Celui-ci avait épousé Marie Tudor en 1554, espérant réaliser ainsi un puissant front catholique en Europe septentrionale. Un tel bouleversement au sommet, dont l'historiographie n'a que récemment souligné l'importance, fut accompagné d'autres changements dans les hautes fonctions de l'Empire : le duc d'Albe succéda à Ferdinand Gonzague à Milan en 1555, tandis qu'Emmanuel-Philibert prenait le titre de commandant en chef de l'armée impériale en 1553, avant de devenir gouverneur des Pays-Bas en octobre 1555<sup>57</sup>.

Une fois la succession effectuée, le prince se montra plutôt sceptique quant au futur du duché. Afin d'en empêcher la disparition définitive, il fit une brève visite dans le Piémont en mai 1555, entamant des négociations avec la cour parisienne qui, dans le passé, lui avait déjà proposé une union avec une princesse française. Cependant, devenu gouverneur des Pays-Bas, Emmanuel-Philibert comprit que seuls l'Espagne et son nouveau souverain Philippe II pouvaient lui garantir la restitution des domaines savoyards occupés. Il décida donc de nouer des liens irréversibles avec la monarchie catholique. Du reste, l'intention des adversaires était d'arriver à une trêve, finalement signée à Vauchelles en février 1556. En pratique, l'interruption des hostilités réduisit à néant toutes les conquêtes de la France, obtenues grâce aux talents militaires de Brissac et de ses capitaines. Ces cinq années de guerre avaient non seulement été coûteuses en termes d'hommes et d'équipements, mais elles avaient réclamé d'énormes dépenses, soutenues en grande partie par les sujets piémontais<sup>58</sup>. S'ensuivit une chute de popularité de la France dont le régime prit, à leurs yeux, cet aspect d'odieuse fiscalisme que l'historiographie du XIX<sup>e</sup> siècle a par la suite répandu.

Le « bon gouvernement » se termina sur une série de revers militaires : lorsque la guerre reprit en 1557, la chance abandonna Brissac. Sa tentative de conquérir Cuneo se solda par un échec cuisant qui contraignit les Français à se mettre sur la défensive<sup>59</sup>. Pourtant, de nouveau, le

57 Maria José Rodríguez Salgado, *The changing Face of Empire. Charles V, Philip II and Habsburg Authority, 1551-1559*, Cambridge, UP, 1988. P. Merlin, *Emanuele Filiberto...*, *op. cit.*, p. 62-63.

58 Giuliano Alfredo Giorcelli, « La guerra in Piemonte tra imperiali e francesi, 1551-1559. Il costo delle truppe e contribuzioni imposte alle comunità del Monferrato », *Rivista di Storia, Arte, Archeologia per le provincie di Alessandria e Asti*, CXXII, 2013, p. 255-286.

59 Cf. Jacques Humbert, « La fin du Piémont français au XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue Savoisiennne*, 1963, p. 1-23.

sort du Piémont fut décidé ailleurs, en Flandres cette fois, qui fut la scène des derniers actes de la confrontation franco-habsbourgeoise. La victoire d'Emmanuel-Philibert à Saint-Quentin en août 1557 ouvrit la voie à de longues négociations qui aboutirent en avril 1559 à la paix du Cateau-Cambrésis, dont l'une des clauses stipulait le mariage du duc avec Marguerite de Valois, tante de Henri II.

En vertu de ce traité, la France restitua aux Savoie tous les territoires occupés après l'invasion de 1536, à l'exception de 5 villes conservées en guise de garantie du respect du pacte : Turin, Pignerol, Quiers, Chivasso et Villanova d'Asti. L'Espagne, elle, conserva le contrôle d'Asti et de Verceil, échangé par la suite avec Santhià. Emmanuel-Philibert ne put cependant faire son entrée solennelle au chef-lieu piémontais que trois ans plus tard. En effet, les commandants français, déçus de l'issue de la paix qui pénalisait les efforts considérables déployés vingt ans durant, opposèrent une fière résistance à la restitution des places fortes. Brissac, remplacé par le maréchal de Bourdillon, fut également rappelé à Paris, à la fin des hostilités. Après des pourparlers difficiles à Lyon, la France signa en novembre 1562 le traité de Fossano avec le gouvernement ducal, en échange du paiement d'un dédommagement de 100 000 écus : quatre des villes encore occupées, parmi lesquelles Turin, furent rendues<sup>60</sup>.

#### LA SITUATION EN SAVOIE (M. GELLARD)

Le territoire du duché a été occupé à cinq reprises par la France durant la période moderne<sup>61</sup> pour une durée de 32 ans au total<sup>62</sup>. C'est l'occupation consécutive aux guerres d'Italie qui fut la plus longue (23 ans) et qui façonna pour une part l'histoire des territoires savoyards durant le XVI<sup>e</sup> siècle. Elle fut le résultat de la conjonction des deux difficultés majeures auxquelles fut confronté le duc de Savoie depuis le début du siècle : les passages répétés des troupes françaises sur le chemin de l'Italie et le conflit avec Genève.

60 Cf. Matthew Vester, *The Piedmontese Restitution. Franco-Savoyard Diplomacy in 1562*, University of Virginia, 1992.

61 1536-1559, 1600-1601, 1630-1631, 1690-1696 et 1703-1713. À ces cinq occupations françaises, il faut ajouter l'occupation espagnole de 1742-1749.

62 Soit 18 % du temps entre 1536 et 1713 : Frédéric Meyer, « Hercule et le centaure : la Savoie dans les occupations françaises des états de Piémont (1536-1713) », in *id.*, *La Foi des montagnes. Culture et religion dans la Savoie d'Ancien Régime*, Annecy, Académie salésienne, 2014, p. 313.



Le 24 octobre 1535, François II Sforza mourut sans héritier à Milan et François I<sup>er</sup> réclama immédiatement le duché pour un de ses fils. Une armée fut constituée et le roi de France demanda à ce qu'elle puisse traverser la Savoie pour se rendre en Lombardie, ce que Charles II refusa, probablement encouragé par sa femme, Béatrice de Portugal. Les Français réagirent sur-le-champ face à ce refus. François I<sup>er</sup> s'inventa des droits hérités de sa mère, Louise de Savoie, et s'allia avec les Valaisans et les Bernois. Prenant prétexte d'une hypothétique agression savoyarde en Bourgogne, l'amiral de Chabot envahit la Bresse et la Savoie propre, balayant les forces ducales. Les Bernois commandés par Hanz Franz Nägeli envahirent le pays de Vaud<sup>63</sup> et le pays de Gex, entrèrent à Genève le 2 février 1536 et occupèrent le Chablais du Rhône jusqu'à la Dranse<sup>64</sup>. Les Valaisans s'inquiétèrent alors de la progression bernoise, craignant que les troupes de Nägeli ne prennent Monthey et la partie du Vieux Chablais qui leur appartenait depuis 1475 et n'y imposent la religion réformée. Ils occupèrent donc Évian, Saint-Gingolph, le pays de Gavot et les vallées de Vacheresse, de Bonnevaux, d'Abondance et d'Aulps<sup>65</sup>, promettant au duc de lui restituer ces territoires contre remboursement de leurs dépenses<sup>66</sup>. Envahie, la Savoie fut donc démembrée et partagée entre ses vainqueurs. Les Français passèrent ensuite le Mont Cenis et le Piémont tomba à son tour, à peu près aussi facilement<sup>67</sup>.

63 Alors que les Bernois déferlent sur le pays de Vaud, Romont se rend à Fribourg afin de conserver sa foi catholique.

64 Charles Gilliard, « La conquête du Chablais par les Bernois en 1536 », *Revue d'histoire suisse*, 1931, p. 193-205 ; *id.*, *La Conquête du pays de Vaud par les Bernois*, Lausanne, Éditions de la Concorde, 1935.

65 La Dranse sert de frontière entre le bailliage bernois de Thonon et les gouvernements valaisans d'Évian (Maxilly excepté car son seigneur avait déjà prêté serment aux Bernois), Saint-Jean d'Aulps et Monthey.

66 André Donnet, « L'occupation du Chablais oriental par les Valaisans (1536-1569) : l'organisation et l'administration du territoire par les gouverneurs », *Vallesia*, XV, 1960, p. 155-177 ; Rachel Siggen-Bruttin, « Le Valais à la conquête du Chablais », in Gérard Delaloye (dir.), *Un Léman suisse. La Suisse, le Chablais et la neutralisation de la Savoie, 1476-1932*, Yens-sur-Morges, Saint-Gingolph, Éd. Cabédita, 2002, p. 11-20.

67 La seule partie du territoire savoyard épargnée est l'apanage de Genevois. En 1514, Charles II de Savoie avait accordé à son frère, Philippe, un apanage comprenant le Comté de Genevois, les baronnies de Faucigny et de Beaufort, et quelques terres en Bugey. Allié de François I<sup>er</sup> en Italie, Philippe avait par ailleurs reçu le duché de Nemours lors de son mariage avec Charlotte d'Orléans-Longueville en 1528. Lors de l'invasion de 1536, Jacques de Savoie-Nemours, le nouveau duc, réussit à préserver ses possessions savoyardes des opérations françaises et bernoises. Sur l'apanage de Genevois, voir Laurent Perrillat,



La Tarentaise résista pendant un an sous la direction de François de Loctier, mais finit par céder au printemps 1537. Il ne resta finalement au duc que la citadelle de Nice, le Val d'Aoste, Asti et quelques places du Piémont oriental. Charles II se réfugia d'ailleurs à Verceil où il finit ses jours 17 ans plus tard, abandonné de tous. La réaction de Charles Quint fut certes vive en Picardie et en Provence où ses troupes causèrent de gros dégâts. Néanmoins, une trêve fut conclue à Nice entre Français et Impériaux le 18 juin 1538 et, ceux-ci réconciliés, Charles II resta sans État. Il tenta à plusieurs reprises de faire valoir ses droits dans les années suivantes mais n'y parvint jamais : en 1541, il se rendit à la diète de Ratisbonne où il obtint un décret condamnant les Bernois et les Valaisans à restituer les terres usurpées et à payer 200 000 écus d'indemnité. En vain. En 1544, on évoqua la rétrocession de ses États à Charles II lors des discussions qui aboutirent à la paix de Crépy. Sans plus de suite. Pire, en 1548, Henri II se saisit du marquisat de Saluces<sup>68</sup>.

La Savoie, envahie par les troupes de François I<sup>er</sup>, était une terre de langue et de culture française. L'occupation en fut facilitée, d'autant qu'elle respectait les coutumes et les usages locaux, et rencontrait assez peu de résistance. La province finalement rendue en 1559, la question fut posée par les historiens de savoir si la conquête de 1536 était conçue ou non comme une annexion définitive. Frédéric Meyer a accumulé plusieurs preuves convaincantes dans ce sens. Il cite ainsi l'ambassadeur vénitien à Paris, Marino Cavalli, qui écrit dix ans après la conquête : « La Bretagne, la Bourgogne, la Savoie sont de nouvelles acquisitions<sup>69</sup> ». Surtout, la création d'un parlement à Chambéry lui semble constituer « un indice d'une annexion définitive puisque c'était la règle pour les provinces récemment conquises<sup>70</sup> ». Enfin, il note que « la remontrance

*L'apanage de Genevois aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Pouvoirs, institutions, société*, Annecy, Académie salésienne, 2006, 2 vol. ; Matthew Vester, *Jacques de Savoie-Nemours. L'apanage du Genevois au cœur de la puissance dynastique savoyarde au XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 2008.

68 Sur son lit de mort, son père lui aurait pourtant recommandé de réparer les torts faits au duc de Savoie. C'est ce que prétend Emmanuel-Philibert lui-même : « au temps qu'il estoit en son extrême et se reconnoissant et son tort en cecy ; entre aultres admonitions qu'il fit au roy moderne de France, son filz, il luy en chargea bien expressément de faire la restitution des dis pays que tant injustement il occupoit ». Louis Caillet, « Une nouvelle copie authentique de la lettre d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, à ses sujets, écrite au camp de Saint-Quentin, le 15 août 1557, pour leur annoncer sa victoire », *Bulletin italien*, t. XII, n<sup>o</sup> 2, avril-juin 1912, p. 3.

69 F. Meyer, « Hercule et le centaure... », *loc. cit.*, p. 320.

70 *Ibid.*, p. 326.

d'Henri II de France aux trois états de Savoie et de Bresse » publiée à Lyon en 1557 s'adresse naturellement à « Nos très chers et très anviez subjectz » et en appelle à la « fidèle, loyale et dévotte affection que vous nous portez comme à votre prince et seigneur souverain<sup>71</sup>. » Les Français importèrent en effet en Savoie leur appareil administratif, permettant ainsi au duché de sortir définitivement du Moyen Âge. François I<sup>er</sup> établit à Chambéry un parlement dès 1536, même s'il ne fut véritablement organisé qu'en 1539 et ne devint cour souveraine qu'une décennie plus tard. Il fut par contre doté de plus d'avantages que les parlements français, ce qui le rendit dangereux à celui de Grenoble, lequel ne cessa – en vain – de demander la fusion des deux cours. Preuve que cette installation se fit dans la douceur, deux institutions traditionnelles du duché furent conservées : « l'avocat des pauvres et l'avocat fiscal général représentant le ministère public, défenseur des intérêts du prince, mais aussi des pupilles et des pauvres<sup>72</sup> ». Outre à sa mission d'enregistrement des édits royaux (sans droit de remontrance), le parlement travailla à la mise par écrit des coutumes locales et à leur harmonisation avec la procédure française. Le tout fut publié en 1553 sous le titre de *Stil du Parlement de Savoie*.

Constituant une étape importante dans la modernisation du duché, l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 fut appliquée en Savoie, imposant la rédaction de tous les actes juridiques en français en non plus en latin, la distinction entre les juridictions civiles, criminelles et ecclésiastiques, le règlement des délais et des frais de procédure et la tenue par les curés de registres paroissiaux. Il est également possible de citer l'institution des baillis de Savoie, Maurienne, Tarentaise, Bresse et Bugey, offices pour la plupart occupés par des Savoyards qui mirent leur expérience au service d'Emmanuel-Philibert après 1559 ; lorsque celui-ci entreprit la réorganisation de ses États, il put donc s'appuyer sur des serviteurs expérimentés et une administration déjà modernisée. En outre, l'occupation française ne fut en aucun cas synonyme de déprédations ou d'abus, comme cela put être le cas dans le Milanais. Les chiffres du recensement de 1561 prouvent ainsi que la population ne cessa d'augmenter durant les deux premiers tiers du XVI<sup>e</sup> siècle. Les

71 *Ibid.*, p. 320.

72 Anne Buttin, *Le Souverain Sénat de Savoie*, n° 69 de *L'Histoire en Savoie*, 17<sup>e</sup> année, mars 1983, p. 2.

viles connurent de ce fait un essor rapide : Chambéry passa de 2 200 personnes à la fin du xv<sup>e</sup> siècle à 4 700 au milieu du siècle suivant, soit plus de 110 % d'augmentation, tandis qu'Annecy passa de 2 000 à 2 755 habitants<sup>73</sup>, soit une augmentation de 43 % due en partie au déplacement de l'évêché de Genève.

DANS L'ŒIL DU CYCLONE :  
LE DUCHÉ ENTRE FRANCE ET EMPIRE (M. M. RABÀ)

La riposte impériale à l'invasion française fut l'avancée d'Antoine de Leyva dans la direction opposée. Le repli des ennemis à Turin, Pignerol et dans le Val de Suse, permit au lieutenant général impérial d'installer dans les principales places duciales des garnisons disposées en rayons autour de la capitale piémontaise<sup>74</sup>. Charles Quint ne secourut pas son beau-frère qui attendait l'armée impériale se trouvant à Asti en 1536 pour reprendre possession de Turin et de la Savoie : ses troupes déclenchèrent au contraire une offensive en Provence. Une attaque contre les Flandres par le comte de Nassau fut portée simultanément, dans le but de prendre le royaume de France en tenaille et atteindre rapidement Paris, cœur de la monarchie. Dans le Piémont ne restaient alors qu'un petit contingent de quelques milliers d'hommes commandés par Gian Giacomo Médicis, marquis de Marignan, et une artillerie réduite. Sa tentative de reconquête de Turin et Pignerol se solda par une débâcle. En septembre de la même année, la désastreuse retraite de Charles Quint de la Provence laissa le champ libre à une avancée générale des troupes françaises<sup>75</sup>.

À partir de ce moment et non sans raison, l'*establishment* savoyard accusa l'empereur de ne pas s'impliquer dans la restitution au duc de ses États. Les traités de paix et les accords de trêve signés à Nice (1538), Crépy (1544) et Vaucelles (1556) semblaient d'ailleurs le confirmer. En effet, l'empereur avait à maintes reprises confirmé son point de vue à propos de l'occupation franco-impériale du duché : n'étant pas en mesure de mobiliser assez d'hommes et de fonds pour anéantir militairement le roi de France, la perpétuelle impasse dans laquelle se trouvaient les deux puissances était préférable à une paix défavorable.

73 Roger Devos et Bernard Gresperrin, *La Savoie de la Réforme à la Révolution française*, t. 3 de l'*Histoire de la Savoie*, Rennes, Ouest France, 1985, p. 34.

74 A. Tallone, « Ivrea e il Piemonte... », *op. cit.*, p. 111-113.

75 G. B. Adriani, *Le guerre...*, *op. cit.*, p. 12-13, 20-21.

La compétition pour l'hégémonie en Europe se jouant surtout en Italie, la volonté politique d'y maintenir des bases solides se traduit par d'énormes dépenses pour le Piémont<sup>76</sup>. Ces sommes servaient à payer les troupes mais surtout à installer les systèmes de défense les plus modernes<sup>77</sup>. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, une nouvelle technologie, la « trace italienne », favorisa les ensembles denses de fortification dans les zones disputées. Très vite, ils devinrent des systèmes intégrés de défense, à l'intérieur desquels tous les endroits stratégiques pouvaient résister aux tirs des canons de l'ennemi et à l'avancée des armées les plus nombreuses. Pour vaincre les Français dans le Piémont, l'empereur aurait dû assiéger chaque forteresse l'une après l'autre, méthode bien trop coûteuse. La force de frappe militaire au sens strict laissa donc la place à une politique de consensus : les assauts, les sièges ou les bombardements ne pouvant en venir à bout, on tenta de les conquérir de l'intérieur, en gagnant l'appui des habitants et des garnisons chargées de les défendre<sup>78</sup>. Les décisions des Valois concernant le Piémont contribuèrent toutefois à faire se regrouper autour de la dynastie nombre d'Italiens et de Français ayant des intérêts politiques forts. Ces derniers étaient disposés à recourir à leur propre patrimoine et à leurs relations pour soutenir les prétentions du roi Très Chrétien sur les États savoyards et sur le duché de Milan<sup>79</sup>. Le grand connétable Anne de Montmorency, conseiller privilégié de François I<sup>er</sup> et surtout de Henri II, était l'époux de Madeleine de Savoie, nièce du duc. Le ministre français avait donc un lien de parenté avec l'une des deux branches collatérales candidates à la succession en cas de décès sans héritier de Charles II et d'Emmanuel-Philibert<sup>80</sup>. La fille d'un autre commandant français, Claude d'Annebault, épousa en décembre 1544 le marquis Gabriel de Saluces, tandis qu'une autre héritière de la lignée des Saluces s'unit dix ans après à Paul de la Barthe, seigneur des Thermes et important

76 David Potter, *Renaissance France at war. Armies, culture and society, c. 1480-1560*, Woodbridge, The Boydell press, 2008, p. 33, 65-66.

77 *Ibid.*, p. 40, 60.

78 M. M. Rabà, *Potere e poteri...*, *op. cit.*, p. 67-71, 102-130, 132-139.

79 Marie Houllémare, « Le parlement de Savoie (1536-1559), un outil politique au service du roi de France, entre occupation pragmatique et intégration au royaume », *Revue historique*, 665, janvier 2013, p. 99.

80 Francesco Agostino Della Chiesa, *Corona reale di Savoia, o sia relatione delle provincie e titoli ad essa appartenenti*, Turin, Onorato Derossi, 1777, II, p. 73.

acteur des guerres d'Italie<sup>81</sup>. En plus de ces protagonistes de premier plan, énormément de nobles français, de robe et d'épée, obtinrent en Savoie et dans le Piémont des rentes et des juridictions féodales, des postes de commandement dans l'armée et dans les garnisons, ainsi que des charges au parlement et à la cour des comptes de Turin et Chambéry<sup>82</sup>. Les nobles lombards, napolitains et florentins, exilés et privés de leurs biens à cause de leur loyauté à la France, reçurent des rentes et des fiefs dans le Piémont de la part du roi. Les partisans italiens des Valois se trouvèrent dans une position idéale pour mettre à profit leurs contacts situés sur les terres de Piémont et de Lombardie sous contrôle habsbourgeois. Ainsi, des conjurations eurent lieu avec succès dans les forteresses impériales. L'influence des exilés dans ces cercles élargis de relations accrut le front des mécontents parmi les sujets milanais déjà harassés par l'imposition de nouvelles charges fiscales destinées à alimenter l'effort de guerre<sup>83</sup>.

Les nobles ayant suivi le duc dans sa fuite précipitée à Verceil ou ayant embrassé une carrière militaire dans les armées impériales abandonnèrent leurs propriétés et leurs fiefs du Piémont, qui furent partagés entre les nouveaux venus français et italiens. Naturellement, ces octrois auraient été rendu caducs par le retour des Savoie ou la victoire des Habsbourg, ce qui augmenta le zèle défensif des ministres royaux. Ceux-ci les encourageaient à mettre leur patrimoine au service du souverain sur le plan militaire et à établir une entente cordiale avec les locaux afin de garantir une surveillance efficace des places fortes et de l'ensemble

81 Giuseppe Vernazza (éd.), « Cronaca di Gianbernardo Miolo di Lombriasco notaio », *Miscellanea di Storia Italiana*, 1<sup>e</sup> série, t. I, *cit.*, p. 145-248, ici p. 184, 206 ; D. P., « Memorie di un terrazzano di Rivoli dal 1535 al 1586 », *Miscellanea di storia italiana*, 1<sup>e</sup> série, t. VI, 1865, p. 674, p. 618.

82 Armando Tallone, « Il viaggio di Enrico II in Piemonte nel 1548 », *Bollettino Storico-Bibliografico subalpino*, 4, n° 1-2, 1899, p. 87-88 ; G. Mombello, « Lingua e cultura francese... », *op. cit.*, p. 91-92 ; M. Houlemare, « Le parlement de Savoie... », *loc. cit.*, p. 95.

83 AGS, Estado, legajo 1181, doc. 111 ; « Negociation de M<sup>r</sup> le Mareschal de Brissac envoyé par le Roy Henry II au Piedmont ez années 1550-1555, avec le Mémoires instructions », AST, Corte, Biblioteca antica, f° 3, 4<sup>o</sup>-5<sup>o</sup>, 15<sup>o</sup>-16<sup>o</sup>, 81<sup>o</sup> ; « Cronaca di Gianbernardo Miolo », *op. cit.*, p. 205 ; Lucien Romier, « Les institutions françaises en Piémont sous Henry II », *Revue Historique*, 106, janv.-avril, 1911, p. 6-7 ; É. Picot, *Les italiens en France...*, *op. cit.*, p. 34-35 ; Jean-François Dubost, *La France italienne, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1997, p. 55, 64-65 ; G. Mombello, « Lingua e cultura francese... », *op. cit.*, p. 103-105 ; Michele Maria Rabà, « Il giglio e la mezzaluna. Strategie di logoramento. "Infedeli" e fuoriusciti al servizio della Francia nelle Guerre d'Italia (1536-1558) », *Rivista di Studi Militari*, n° 3, 2014, p. 81-85 ; *id.*, *Potere e poteri...*, *op. cit.*, p. 295-297.

du territoire<sup>84</sup>. La décision royale de considérer la région comme partie intégrante du royaume, par l'édit de Chantilly de février 1537 confirmé en juillet 1549 par un nouvel édit de Henri II, donna une impulsion nouvelle dans ce sens<sup>85</sup>. La perspective d'une domination pérenne du territoire poussa les ministres « *franciosanti* » à inclure les Piémontais, considérés par le roi comme ses propres sujets. Ils appuyèrent leurs suppliques auprès des hommes de cour dominants et exercèrent entre les civils et les soldats un rôle de médiateur des intérêts, marque distinctive de tout *leadership* efficace<sup>86</sup>.

Un nombre considérable de Piémontais, nobles ou spécialistes du droit et du commerce formés au *Studium* de Turin, bénéficia d'avantages les liant au sort de la France : exonération du droit de passage à travers le Val de Suse pour les marchands et postes dans les nouvelles magistratures pour les juristes. La demande d'une justice compétente et d'une protection juridique fut satisfaite et appréciée par une population tourmentée par des conflits internes transversaux. Ce fut un premier pas vers la cooptation des élites déjà amorcée et poursuivie avec succès même après Cateau-Cambrésis, afin de placer dans les rangs de la noblesse des personnes de formation juridique et expérimentées dans le commerce, provenant de la bourgeoisie. C'est à cette même bourgeoisie que fut déléguée la ponction fiscale imposée par les gouverneurs royaux à la population piémontaise pour subvenir à l'effort de guerre. Ses intérêts furent donc étroitement liés à la présence des Valois sur le territoire. La taxation s'organisa par la médiation des villes les plus importantes, spécialement Turin, la capitale, dont l'autonomie dans la répartition et la collecte des impôts ne fit qu'augmenter tout au long de la guerre. La continuité de l'histoire piémontaise au XVI<sup>e</sup> siècle se reflète dans ce mécanisme bien huilé de rassemblement des intérêts d'une classe dirigeante d'origines et de fonctions variées, déployant cette domination française solide<sup>87</sup>.

84 E. Ricotti, *Storia della monarchia...*, *op. cit.*, I, p. 249, 284, II, p. 90; A. Tallone, « Ivrea e il Piemonte... », *op. cit.*, p. 136; B. Haan, *Une paix pour l'éternité...*, *op. cit.* p. 212.

85 M. Houllémare, « Le parlement de Savoie... », *loc. cit.*, p. 94-95; P. Merlin, *Torino durante l'occupazione...*, *op. cit.*, p. 10-11.

86 E. Ricotti, *Storia della monarchia...*, *op. cit.*, II, p. 47-48; *Memorie di un terrazzano di Rivoli*, *op. cit.*, p. 619-620; A. Tallone, « Il viaggio di Enrico II... », *loc. cit.*, p. 100-103; L. Romier, « Les institutions françaises... », *op. cit.*, p. 2-3; M. Houllémare, « Le parlement de Savoie... », *loc. cit.*, p. 96-97, 115-116.

87 E. Ricotti, *Storia della monarchia...*, *op. cit.*, I, p. 260, 335; A. Tallone, « Ivrea e il Piemonte... », *op. cit.*, p. 124, 194-196; A. Tallone, « Il viaggio di Enrico II... », *loc. cit.*,

La condition des troupes impériales sur les territoires piémontais, théoriquement sous les ordres du duc, était bien différente. Les commandants italiens, espagnols et allemands servant sous la bannière de Charles Quint ne défendaient pas la terre de leur propre seigneur : leurs armées occupaient les États d'un allié. On a évoqué les tensions entre Charles II et Alphonse d'Avalos, marquis de Vasto (1538-1546) et Ferrante Gonzague, seigneur de Guastalla (1546-1554), deux influents lieutenants généraux impériaux décorés de longue date du commandement suprême. Même lorsque le lieutenant général, comme Avalos ou Gonzague, cumulait la charge de gouverneur général du duché de Milan, la suprême autorité de guerre et du gouvernement répondait, en théorie, de ses choix administratifs, en particulier concernant l'imposition de nouvelles taxes, auprès des magistratures ducales ambrosiennes<sup>88</sup>. Dans le Piémont, ce rôle de contre-pouvoir revenait, toujours en théorie, au duc, à ses baillis et aux gouverneurs. Ceux-ci devaient négocier entre les exigences de l'effort de guerre à maintenir et les requêtes des sujets toujours plus appauvris par le passage des armées mal payées et les saccages et vols incessants qui en résultaient.

Charles II ne disposait malheureusement pas d'une armée indépendante de celle des Habsbourg. Ces derniers payèrent eux-mêmes les officiers et soldats piémontais des garnisons et des forces mobiles restées fidèles au duc, réclamant en échange un serment d'allégeance à Charles Quint et ses lieutenants<sup>89</sup>. Ceux-ci, spécialement le marquis de Vasto, écartèrent les baillis et les magistrats ducaux et jouirent d'une position de force dans les conflits entre communautés locales. Dès l'été 1539, Avalos s'adressa directement aux états généraux du Piémont pour imposer un subside mensuel en guise de contribution à la fortification

p. 93-95 ; Enrico Stumpo, *Dall'Europa all'Italia, Studi sul Piemonte in età moderna*, éd. par Paola Bianchi, Turin, S. Zamorani, 2015, p. 135-152, 187-188.

88 Federico Chabod, *Lo Stato e la vita religiosa a Milano nell'epoca di Carlo V*, Turin, Einaudi, 1971, p. 154-157, 170-175 ; Federico Chabod, *Carlo V e il suo impero*, Turin, Einaudi, 1985, p. 456 ; A. Álvarez-Ossorio Alvaríño, *Milán y el legado...*, *op. cit.*, p. 61-62 ; Cesare Mozzarelli, *Antico Regime e Modernità*, Rome, Bulzoni, 2008, p. 317.

89 AGS, Estado, legajo, 1181, doc. 91-92, 94, 95, 100, 101, 111, 132 ; legajo 1208, doc. 126 ; legajo 1209, doc. 60, 72 ; Archivio di Stato di Milano (désormais ASM), *Carteggio*, fasc. 178, Alessandria, 21 févr. 1554 ; AST, *Corte, Lettere di Ministri-Vienna*, mazzo 2, Innsbruck, 14 sept. 1547 ; Innsbruck, 2, 16, 19, 28 déc. 1551 ; « Cronaca di Gianbernardo Miolo », *op. cit.*, p. 180, 201 ; A. Segre, *Carlo II di Savoia...*, *op. cit.*, p. 10, 57, 60 ; *id.*, *Appunti sul ducato di Carlo II...*, *op. cit.*, p. 5-6 ; Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 2<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Paris, A. Colin, 1966, t. I, p. 519.



des places principales. Les garnisons et l'armée en campagne ayant besoin d'être ravitaillées, il ordonna également à cette fin la remise d'une partie de la récolte. La dynamique contractuelle fut donc annihilée par une imposition brutale. La seule alternative proposée aux sujets du duc fut l'hébergement de l'armée à discrétion. Les denrées alimentaires et les logements pour les soldats seraient réquisitionnés, sans possibilité de contestation de la part des conseils de villes, des autorités et des représentants ruraux, ce qui revenait en pratique à un pillage légalisé. C'est dans ces mêmes termes que le marquis de Gonzague imposa treize ans plus tard des tailles et des impôts aux domaines de Cherasco, Ceva et Asti hérités par Emmanuel-Philibert après la mort de sa mère.

Si les soldats avaient reçu régulièrement leur solde, ils auraient pu payer eux-mêmes leur nourriture et leur équipement. Les locaux étaient donc contraints de fournir tout le matériel aux hommes et aux bêtes ainsi que ce qui relevait des premières nécessités, les soi-disant « contributions » (paille et litières pour les mules et les chevaux, bougies, ustensiles divers et bois de chauffage). Ce système ingénieux contribuait à éloigner le duc de Savoie et ses ministres, lesquels continuaient à demander en vain une aide financière pour la cour aux états piémontais déjà trop pressés par les impériaux. La répartition des charges, des logements et des provisions pour les troupes de passage revenait au commissaire général de l'armée du Piémont qui était le véritable régisseur de l'administration militaire<sup>90</sup>.

Les cotisations des villes et communes piémontaises et lombardes, les considérables réserves d'argent comptant, les lettres de crédit du centre impérial, le substantiel recours à la dette publique, ne suffirent pas à régler régulièrement la solde des militaires. L'argent venant à manquer, l'hébergement des troupes à discrétion devint la norme. Les commandants impériaux étant souvent des étrangers qui servaient dans l'armée d'un seigneur lui-même étranger, ils privilégièrent avant tout les besoins de leurs troupes. Bien que censés être des intermédiaires entre les soldats et l'administration, ils se comportèrent comme des pilleurs, imposant de lourdes contributions financières, tolérant les vols et autorisant de dures repréailles contre les « *terrazzani* » insoumis, voire contre les baillis ducaux qui appelaient à la modération<sup>91</sup>.

90 *Ibid.*, p. 74-75.

91 Cf. Michele Maria Rabà, « Guerra permanente e reti di clientele : la cooptazione degli "stranieri" nelle élite lombarde (1536-1559) », in Patrizia Spinato Bruschi, Jaime José



Le duc fit part des lamentations de ses vassaux à l'empereur, qui réprimanda formellement ses ministres en Italie et ordonna que l'on satisfasse les revendications de son allié. Malgré tout, Charles Quint était bien conscient que les coffres milanais étaient vides et que les provisions envoyées dans le Piémont se révélaient constamment insuffisantes. Son attitude fut la même concernant la fâcheuse affaire de la pension de 40 000 écus annuels (bien vite portée à 20 000) assignée au duc sur les recettes du duché de Milan, en compensation des territoires perdus sur les deux versants de l'arc alpin<sup>92</sup>. Le duc était dans l'incapacité de protéger ses vassaux et les commandants impériaux ne montraient aucune volonté ni de créer un climat d'entente, ni d'aménager une défense efficace des places. Même les fonds versés par les communautés piémontaises pour la modernisation du dispositif défensif étaient détournés pour payer les troupes toujours au bord de la mutinerie. Cette situation ne pouvait qu'aboutir à des effets désastreux sur le plan militaire. Quand l'armée française attaqua l'ennemi, sa division arrière était constamment couverte par les gardes citadins des places soumises au Valois. Le gros des troupes royales pouvait facilement maîtriser les positions impériales, dont les murs résistaient à peine à quelques coups de canon. En outre, la population aigrie par les abus et les soldats mal nourris, mal habillés et mal payés se bousculaient pour se rendre les premiers à l'attaquant français<sup>93</sup>. Lors des conflits entre Piémontais encore sous leur souveraineté, les Savoie, père et fils, perdirent inexorablement leur prestige auprès du menu peuple comme dans les hautes sphères. La cour impériale et ses lieutenants, tenant à ce que les sujets les plus puissants participent à l'effort de guerre contre la France, leur accordèrent une autonomie grandissante vis-à-vis du pouvoir savoyard. Celle-ci leur fut utile aussi

---

Martínez (éd.), *Cuando quiero ballar las voces, encuentro con los afectos. Studi di Iberistica offerti a Giuseppe Bellini*, Rome, CNR, 2013, p. 517-532 ; G. B. Adriani, *Le guerre...*, *op. cit.*, p. 59-60 ; A. Segre, *Un gentiluomo piemontese...*, *op. cit.*, p. 12-14 ; *id.*, *Un episodio...*, *op. cit.*, p. 16-17 ; A. Tallone, « Ivrea e il Piemonte... », *op. cit.*, p. 153-154, 156, 177-181.

92 A. Segre, *Carlo II di Savoia...*, *op. cit.*, p. 20-21 ; *id.*, *Un gentiluomo piemontese...*, *op. cit.*, p. 36-39 ; *id.*, *Appunti di storia sabauda dal 1546 al 1553*, Rome, Tip. Accademia dei Lincei, 1903, p. 8-9.

93 « Cronaca di Gianbernardo Miolo », *op. cit.*, p. 190-191, 197 ; E. Ricotti, *Storia della monarchia...*, *op. cit.*, I, p. 283, 338 ; II, p. 21-22 ; Arturo Segre, *La questione sabauda e gli avvenimenti politici e militari che prepararono la tregua di Vaucelles*, Turin, Clausen, 1905, p. 3-5, 15-17 ; *id.*, *Il richiamo di d. Ferrante Gonzaga...*, *op. cit.*, p. 9-12, 29-30 ; A. Tallone, « Ivrea e il Piemonte... », *op. cit.*, p. 190-192 ; L. Romier, *Les origines politiques des Guerres de Religion*, I, *op. cit.*, p. 543, 546-547.

bien dans les conflits internes avec les autres branches de leurs maisons que dans les rapports avec leurs vassaux<sup>94</sup>.

Les relations entretenues avec leur allié savoyard auraient pu être tout autres si l'empereur et ses ministres italiens avaient partagé la même politique. Si tel ne fut pas le cas, l'ambiguïté politique savoyarde n'est pas à blâmer<sup>95</sup>. Les causes doivent en être recherchées surtout dans les caractères spécifiques de l'histoire du duché avant la conquête française, dans le rapport instauré entre la dynastie et la population, ainsi que dans les stratégies adoptées par Charles Quint en vue d'un consentement général de la péninsule.

UNE TERRE DE PARTICULARISMES,  
POT DE TERRE CONTRE POT DE FER (M. M. RABÀ)

Dans les autocraties héréditaires, dont l'histoire et l'ordre s'étaient formés par des liens de nature clientélaire ou familiale, les ressources dont disposait le souverain étaient les siennes propres et celles de ses sujets les plus puissants. Ces derniers adéraient au projet politique de la dynastie suivant une logique d'échange de services et de faveurs. Par les dynamiques de patronage qui définissaient les rapports entre membres de rangs supérieurs et inférieurs, le consensus des grands se reflétait dans les autres groupes sociaux. Naturellement, la légitimation juridique à exercer le pouvoir souverain en renforça l'autorité, notamment parce qu'en période de conflits incessants, allant des grandes rivalités dynastiques aux agressions au couteau dans les fêtes paysannes, la sécurité juridique était prisée à tous les niveaux de l'échelle sociale<sup>96</sup>. Dans un contexte où la féodalité rurale conservait encore son hégémonie sur le territoire, les capacités de rassemblement autour de la politique savoyarde durant la domination franco-impériale mettent en évidence la même faiblesse que dans le royaume de Naples, le duché de Milan, la papauté et la république de Florence<sup>97</sup>.

94 Arturo Segre, *Emanuele Filiberto in Germania e le ultime relazioni del duca Carlo II di Savoia con Alfonso d'Avalos, marchese del Vasto (1544-1546)*, Torino, Clausen, 1903, p. 8-10.

95 Cf. AGS, Estado, legajo 1199, doc. 22 ; « Cronaca di Gianbernardo Miolo », *op. cit.*, p. 206-207 ; A. Segre, *Appunti sul ducato di Carlo II...*, *op. cit.*, p. 19-20.

96 E. Stumpo, *Dall'Europa all'Italia...*, *op. cit.*, p. 104, 191.

97 Cf. Walter Barberis, « L'elmo di Scipio », in *id.* (dir.) *Storia d'Italia*, Annali XVIII : *Guerra e pace*, Turin, Einaudi, 2002, p. 42 ; Corrado Vivanti, « La storia politica e sociale. Dall'avvento delle Signorie all'Italia spagnola », in *Storia d'Italia*, II, *Dalla caduta dell'impero*

Les *establishment* seigneuriaux et régionaux étaient bien conscients de ces rapports de force et les manœuvres diplomatiques furent leur réponse à l'arrivée des puissances étrangères dans les équilibres italiens. En outre, les invasions militaires ne représentent que le point culminant d'une politique d'influence au long cours<sup>98</sup>. Ce fut justement le cas du duché de Savoie, où le roi de France s'était érigé en défenseur des autonomies féodales contre la progression du pouvoir ducal. Ce n'est pas un hasard si ce dernier apprit très tôt à contrecarrer l'influence de l'ancienne grande noblesse en en créant une nouvelle, petite et de service<sup>99</sup>. Mais, à la fin du Moyen-Âge, les cours de France et de Bourgogne restaient les plus attrayantes aux yeux des grands nobles piémontais et savoyards, spécialement ceux vivant à la frontière. Ces souverains riches et pourvus de moyens conséquents distribuaient généreusement prébendes et charges à la cour et dans leurs provinces, promulguaient d'avantageuses unions matrimoniales avec la noblesse française « naturelle » et s'impliquaient personnellement dans la défense de leurs protégés contre l'autorité du duc. Significative est la conjuration organisée en 1446 par la grande noblesse du duché contre Jean de Compey, seigneur de Thorens, premier conseiller et favori du duc Ludovic, accusé d'avoir écarté les grands avec l'aide des Chypriotes de la suite de la duchesse Anne. Le dauphin exerça sur le duc une influence telle que les nobles piémontais réfugiés en France et en Bourgogne purent rentrer dans leur patrie et les conjurés emprisonnés furent libérés et réintégréés dans leurs fonctions et leurs propriétés. Le même Ludovic tenta plus tard de tirer avantage du conflit entre la nouvelle république ambrosienne et François Sforza, prétendant à la succession des Visconti, mais subit un cuisant échec.

---

*romano al secolo XVIII*, Turin, Einaudi, 1974, p. 350 ; Robert J. Knecht, *The rise and fall of Renaissance France : 1483-1610*, Oxford, Blackwell, 2001, p. 50-51.

98 Goffredo Casalis, *Dizionario geografico, storico-statistico-commerciale degli Stati di S. M. il re di Sardegna*, VII, Turin, G. Maspero, 1840, p. 295 ; « Cronaca dal 1484 al 1570 di Grasso Dalmazzo », in Domenico Promis (éd.), « Cronache anteriori al secolo XVII concernenti la storia di Cuneo e di alcune terre vicine », *Miscellanea di Storia italiana*, I<sup>re</sup> série, t. XII, *op. cit.*, p. 355-356, 358-359, 368 ; Gian Piero Bognetti, « La città sotto i francesi », in *Storia di Milano*, VIII, Milano, Fondazione Treccani degli Alfieri, 1957, p. 3 ; Stefano Meschini, *La Francia nel ducato di Milano. La politica di Luigi XII (1499-1512)*, I, *Dall'occupazione del Ducato alla lega di Cambrai*, Milan, F. Angeli, 2006, p. 42.

99 AGS, Estado, legajo 1190, doc. 12 ; « Sommario della Guerra di Piemonte... », *op. cit.*, nn. ; M. Houllémare, « Le parlement de Savoie... », *op. cit.*, p. 102-107.

Le royaume de France n'était en effet pas le seul à faire pression pour conquérir de nouveaux territoires dans le duché : à l'est, les nobles piémontais étaient sous la coupe de Milan<sup>100</sup>. Plusieurs membres de l'*establishment* ducal, en particulier le maréchal René de Challant et Giovanni Battista Dell'Isola, entretenirent les relations héritées de leurs ancêtres avec la Confédération suisse et les Ligues Grises. Enfin, la république de Gênes se faisait présente au sud. Seule la position du duché, des marquisats de Montferrat et de Saluces et de la Vallée d'Aoste garantissait leur indépendance<sup>101</sup>. Ces domaines étaient situés entre des aires d'influence puissantes en mesure d'exercer sur eux une force centripète plus importante que celle produite par l'*establishment* ducal. Chacun de ces États surveillait les progrès des autres et tous étaient prêts à s'unir contre ceux qui auraient tenté de déséquilibrer ce *statu quo*.

La seule manière pour les pouvoirs régionaux italiens et transalpins d'exercer leur influence était de rassembler sous la bannière de leur projet politique les sujets savoyards et piémontais les plus forts sur le plan militaire. La contrepartie qui leur était alors offerte était une protection contre l'autorité du duc. Ils gagnaient aussi un soutien politique et militaire pour leurs ambitions. La nature endémique des micro-conflits qui, dans le Piémont comme ailleurs en Italie, divisaient chaque bourg, chaque commune et chaque maison nobiliaire favorisa les manœuvres de ces agents externes prêts à appuyer l'un des adversaires<sup>102</sup>. Comme l'a observé Jean-François Dubost, la politique changeante des ducs de Savoie, inévitable compte tenu de la faiblesse des liens entre État et société, poussa les puissances voisines à se constituer des alliés parmi les plus importants habitants du duché<sup>103</sup>. Par conséquent, l'influence des voisins, plus unis, s'accrut du fait de la fragilité du pouvoir ducal

100 Pour l'arc chronologique considéré, voir l'exemple des Valperga comtes de Masino, AGS, Estrado, legajo 1181, doc. 88 ; Vittorio Angius, *Sulle famiglie nobili della Monarchia di Savoia*, I, Milan, Stella, 1842, p. 343 ; G. B. Adriani, *Le guerre...*, *op. cit.*, p. 94-99.

101 Cf. Riccardo Musso, « I feudi imperiali delle Langhe tra Impero e Stato di Milano (xv-xviii secolo) », in C. Cremonini, R. Musso (dir.), *I feudi imperiali in Italia*, *op. cit.*, p. 84 ; « Ricordi dati al duca Emanuele Filiberto da un Anonimo, a quel che pare da Nicolò Balbo di Avigliana, in occasione che il prelodato duca prendeva il possesso de' suoi Stati », AST, Corte, Storia della Real Casa, mazzo 10, fasc. 10, f° 27v°, 28v°, 30r° ; E. Ricotti, *Storia della monarchia...*, *op. cit.*, I, p. 332-333 ; II, p. 37 ; M. Houllémare, « Le parlement de Savoie... », *loc. cit.*, p. 97.

102 A. Tallone, « Ivrea e il Piemonte... », *op. cit.*, p. 85 ; J.-F. Dubost, *La France italienne...*, *op. cit.*, p. 53-55.

103 *Ibid.*, p. 37-38, 60.

et du durcissement des conflits locaux<sup>104</sup>. Parmi ces derniers, on peut relever toute une série de tensions, qui illustrent bien cette situation : des conflits entre propriétaires fonciers et couches populaires au sujet de la libéralisation du commerce des grains<sup>105</sup> ; conflits entre les factions au sein des communes ; conflits entre celles-ci et l'autorité ducale, comme à Mondovi, où troubles et affrontements nécessitèrent la médiation de Charles II dès 1516 ou à Quiers, où en 1533 seule la médiation ducale permit une trêve entre la noblesse d'affaires réunie dans la *Società di San Giorgio* et celle plus ancienne de la *Società dei Militi*<sup>106</sup>. Après, les conflits entre potentats féodaux ruraux l'étaient également, comme celui entre les Valperga de Masino et les Ferrero de Masserano même si les tensions armées à l'intérieur des clans ne manquaient pas non plus, comme celle de la maison des Asinara concernant la possession de divers fiefs, dont Costigliole, ou la lutte pour la succession entre les Tizzoni de Desana<sup>107</sup>. Tous ces exemples témoignent des fractures internes de la société piémontaise, favorisant le jeu des puissances étrangères qui n'avaient plus qu'à offrir protection et soutien à une des parties en lutte pour s'imposer sur le territoire.

Le peu de respect de l'empereur envers les prérogatives ducales, et ce durant les vingt années que dura l'occupation habsbourgeoise d'une partie du Piémont, ne s'explique donc pas par les choix contradictoires de la politique de Charles II, comme l'avancait Gioivo, mais par son manque de pouvoir décisionnel. Le duc était dénué de toute légitimité, puisque les grands de son royaume ne les considéraient pas, lui et ses baillis, comme des médiateurs et se tournaient vers les puissances extérieures pour la résolution de leurs conflits. Si ses propres vassaux penchaient en faveur de ces mêmes puissances extérieures, c'est parce qu'elles leur offraient bien plus en échange de services rendus dans leur armée<sup>108</sup>. Charles II n'avait

104 P. Merlin, « Il Cinquecento », *op. cit.*, p. 21.

105 *Ibid.*, p. 37-38, 40, 44-45 ; Rinaldo Comba, *Contadini, signori e mercanti nel Piemonte medievale*, Rome-Bari, Laterza 1999, p. 16-17.

106 A. Tallone, « Il viaggio di Enrico II... », *loc. cit.*, p. 108-109 ; P. Merlin, « Il Cinquecento... », *op. cit.*, p. 43-44 ; Luigi Cibrario, *Origine e progressi delle istituzioni della monarchia di Savoia sino alla costituzione del Regno d'Italia*, Florence, M. Cellini, 1869, p. 120.

107 Cf. G. B. Adriani, *Le guerre...*, *op. cit.*, p. 84, 102 ; Giovanni Francesco Galeani Napione, « Vita di Federico Asinari conte di Camerano », in *id.*, *Vite ed elogi di illustri italiani*, Pise, N. Capurro, 1818, p. 20-21 e 32-33 ; Costanzo Gazzera, *Memorie storiche dei Tizzoni conti di Desana e notizia delle loro monete*, Turin, Stamperia reale, 1842, p. 76.

108 A. Segre, *La questione sabauda...*, *op. cit.*, p. 51-52.

pas assez d'argent et de rentes pour pouvoir récompenser ses fidèles ou recourir à la dette publique par des aliénations ou des ventes de droits à cause de l'usage d'assigner des pensions aux riches cadets<sup>109</sup>. Plus encore, le duc ne pouvait se vanter de liens familiaux, qui étaient un puissant instrument des princes italiens dans leur effort de trouver une médiation entre le camp impérial ou français et le besoin de conserver un moyen de toujours traiter avec la partie adverse.

Au moment où les troupes françaises envahirent le Piémont, les frères de Charles II, René dit le Grand Bâtard suivi de Philippe duc de Nemours, s'étaient depuis longtemps déjà insinués dans l'orbite du roi Très Chrétien, tout comme une grande partie des feudataires principaux, incluant la branche cadette des Savoie-Raconigi<sup>110</sup>. La sœur de Charles II, Louise de Savoie, mère de François I<sup>er</sup> et régente durant sa captivité en Espagne, mourut en 1531. Il ne serait pas hasardeux de supposer que si René, Philippe et leurs héritiers s'étaient comportés en agents savoyards et non en prétendants à la succession, la confrontation entre les pouvoirs dans la péninsule aurait été une opportunité pour le duché plutôt que le début de vingt années d'occupation militaire<sup>111</sup>. Au contraire, la situation géopolitique du duché permettait aux puissances voisines de constantes intrusions dans les rapports maintenus dans un équilibre précaire entre les Savoie et la population piémontaise et savoyarde. Cela créa des divisions et des conflits jusque dans la dynastie souveraine.

En 1536, de tous les enfants de Béatrice, seul Emmanuel-Philibert n'était pas mort prématurément. Il était alors envisageable que l'unique branche des Savoie encore fidèle aux Habsbourg s'éteigne, laissant le champ libre aux branches collatérales pro-françaises et apparentées aux ministres les plus puissants<sup>112</sup>. Jouer le futur de la domination habsbourgeoise en Italie en ne comptant que sur la loyauté de Charles II devait sembler un pari risqué à Charles Quint, le duc n'étant par ailleurs pas en mesure de rassembler sous sa bannière ses sujets les plus influents et

109 L. Romier, *Les origines politiques des Guerres de Religion*, I, *op. cit.*, p. 462-464; Andrea Merlotti, «Disciplinamento e contrattazione. Dinastia, nobiltà e corte nel Piemonte sabauda da Carlo II alla Guerra civile», in Luisa Clotilde Gentile, Paola Bianchi (dir.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia fra tardo Medioevo e prima età moderna*, Turin, S. Zamorani, 2006, p. 234.

110 *Ibid.*, «Disciplinamento e contrattazione...», *op. cit.*, p. 231-232, 236.

111 E. Ricotti, *Storia della monarchia...*, *op. cit.* II, p. 84; A. Merlotti, «Disciplinamento e contrattazione...», *op. cit.*, p. 235-236, 246-247.

112 Cf. B. Haan, *Une paix pour l'éternité...*, *op. cit.*, p. 89-90, 95.

donc des ressources militaires utiles<sup>113</sup>. Ainsi, l'empereur laissait la voie libre à ses lieutenants généraux en Italie : il était plus pratique de traiter directement avec les puissants seigneurs du Piémont, qui se voyaient inféoder des terres en Lombardie et percevaient d'importantes rentes sur les recettes du Milanais, ponctuellement payées, contrairement à celles allouées à Charles II<sup>114</sup>.

## LE TEMPS DE LA RECONSTRUCTION Emmanuel-Philibert (1559-1580)

LA PAIX ARMÉE (1559-1580) (P. MERLIN)

La politique de l'État savoyard continua à être influencée par la situation internationale, même après Cateau-Cambrésis. Élevé dans une Europe désormais divisée en blocs de confessions différentes, Emmanuel-Philibert sut s'y faire une place, cherchant à s'octroyer un rôle de premier plan. Tenu au respect de la neutralité, il la renia en pratique avant même que la paix ne fût signée et conclut une alliance à Grünendal avec Philippe II, choisissant de se lier à l'Espagne<sup>115</sup>. En outre, beaucoup considéraient la paix comme un accord précaire auquel les dirigeants s'étaient résignés par fatigue mutuelle et afin de résoudre les problèmes religieux dans leurs pays respectifs<sup>116</sup>. Ceci explique au moins en partie la politique suivie par le duc dans les premiers temps de son gouvernement. Il s'engagea à créer une ligue entre les trois princes catholiques dans une optique anti-protestante qui lui aurait permis de reconquérir Genève et les territoires tombés aux mains des Suisses en 1536<sup>117</sup>. Pour

113 P. Merlin, « Il Cinquecento », *op. cit.*, p. 58 ; A. Merlotti, « Disciplinamento e contrattazione... », *op. cit.*, p. 237.

114 AST, Corte, Lettere di ministri, Vienna, mazzo 2, Augusta, 10 janv. 1551.

115 Une copie de l'accord se trouve à l'AST, corte, « Negoziations con Spagna », mazzo 1, n° 1.

116 Il s'agissait d'une opinion répandue. Cf. Ruggiero Romano, « La pace di Cateau-Cambrésis e l'equilibrio europeo », *Rivista Storica Italiana*, LXI, 1949, p. 526-550 ; Franco Angiolini, « Osservazioni su diplomazia e politica dell'Italia non spagnola nell'età di Filippo II », *ibid.*, XCII, 1980, p. 432-469.

117 Cf. Londres, Calendar of State Papers (désormais C.S.P.), *Foreign Series, 1558-1559*, n° 868. Sur la dimension internationale de la question de Genève : Robert Oresko, « The Question



affaiblir le front helvète et isoler la ville, Emmanuel-Philibert constitua en novembre 1560 une ligue avec les cantons catholiques. Le pape et la France soutinrent le projet ducal ; la conjuration d'Amboise de mars 1560 avait en effet convaincu la couronne d'amorcer la répression des huguenots. Philippe II, au contraire, suspicieux à l'égard de chacune des manœuvres de son cousin, ne l'épaula pas<sup>118</sup>.

Le décès du jeune François II en décembre 1560 anéantit tous les projets contre Genève. Les Guise perdirent progressivement de leur influence lors de la régence qui s'ensuivit alors que le parti huguenot se renforça. Emmanuel-Philibert aussi dut-il, en quelque sorte, s'adapter à la nouvelle politique française. En effet, se posant comme figure du catholicisme, il avait entrepris au printemps 1560 une action répressive à l'encontre des réformés de la Vallée vaudoise, devenue entre-temps une véritable guerre. Les changements advenus au sommet de la cour parisienne obligèrent cependant le duc à changer de tactique et à signer en juin 1561 le traité de Cavour, faisant cesser toute hostilité et concédant aux Vaudois une relative tolérance<sup>119</sup>. Le prince savoyard espérait ainsi faciliter les négociations pour la restitution des villes piémontaises encore occupées. Ces pourparlers furent entamés à Lyon en novembre 1561, gênés par l'opposition des Guise, les plus fervents partisans d'une présence française sur le territoire subalpin. La guerre civile qui éclata après le massacre de Vassy en mars 1562 débloqua toutefois la situation<sup>120</sup>. Emmanuel-Philibert offrit son aide aussi bien à la régente Catherine de Médicis qu'aux Guise afin de se joindre aux accords de Blois et de Fossano, grâce auxquels quatre villes, dont Turin, lui furent restituées. La France conserva malgré tout Pignerol avec la

---

of the Sovereignty of Geneva after the Treaty of Cateau-Cambrésis », in Helmut George Koenigsberger (éd.), *Republiken und Republikanismus im Europa der frühen Neuzeit*, Munich, Oldenbourg, 1988, p. 77-99. Sur les rapports entre Savoyards et Genevois : Lucien Cramer, *La seigneurie de Genève et la Maison de Savoie de 1559 à 1593*, I, Genève, Kündig, Paris, Fontemoing, 1912.

118 Serge Brunet, « La conjuration d'Amboise (16 mars 1560), Emmanuel-Philibert de Savoie et Genève », in S. Gal et L. Perrillat (dir.), *La Maison de Savoie et les Alpes...*, *op. cit.*, p. 293-327.

119 Pierpaolo Merlin, « Dal Piemonte all'Europa. I risvolti internazionali della politica antiereticale di Emanuele Filiberto di Savoia », *Bollettino della Società di Studi Valdesi*, CXII, 1995, p. 74-86 ; S. Caponetto, *La Riforma protestante...*, *op. cit.*, p. 161-164.

120 Voir Georges Livet, *Les guerres de religion*, Paris, PUF, 1962 ; Mack Holt, *The French Wars of religion, 1562-1629*, Cambridge, UP, 1995 ; Arlette Jouanna (dir.), *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Paris, Laffont, 1998 ; Denis Crouzet, *Dieu en ses royaumes : une histoire des guerres de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.



Vallée de Pérouse et prétendit en outre à Savillan. L'Espagne, quant à elle, refusa de se retirer du Piémont, prétextant la retraite avortée des Français. Turin rendu, Emmanuel-Philibert décida en février 1563 d'y transférer sa cour, faisant de la ville, d'un point de vue formel, la capitale du duché. Cette décision confirma le choix savoyard de privilégier les espaces italiens comme possibles terrains d'expansion de la dynastie<sup>121</sup>.

En 1562, le duc n'avait pas encore perdu l'espoir de récupérer Genève, mais c'est de nouveau sa vision lucide de la situation internationale qui lui fit changer d'idée. Effectivement, la Suisse n'était plus à l'heure actuelle l'un des points critiques de l'équilibre européen, contrairement au royaume transalpin, où les calvinistes semblaient prendre le pas. Cette considération poussa le pape et l'Espagne à déplacer leur propre attention vers la France, dont Philippe II chercha à influencer la politique. Emmanuel-Philibert vit clair dans le revirement stratégique espagnol et devint l'un des principaux soutiens de l'intervention de la monarchie catholique.

Les déceptions et les succès mitigés de ce que l'historien Pietro Egidi définit comme le « *triennio delle illusioni* » influèrent beaucoup sur l'évolution de la politique savoyarde<sup>122</sup>. L'expérience calma les ardeurs du duc, lui faisant comprendre qu'il ne pouvait compter sur le soutien désintéressé ni de la France, ni de l'Espagne. Cette prise de conscience le poussa à prendre le chemin des négociations, jusqu'à conclure entre 1564 et 1570 une série d'accords stipulant le rétablissement des relations commerciales avec les Suisses, la restitution partielle des territoires savoyards occupés de Berne et Fribourg ainsi que le respect d'un *modus vivendi* avec Genève<sup>123</sup>. Durant ces échanges délicats, de la même manière que pendant la dernière phase des pourparlers avec les Français pour l'évacuation des places fortes, s'illustrèrent divers personnages d'origine savoyarde, preuve du rôle politique encore majeur joué par le milieu dirigeant d'outre-monts.

Sous le règne d'Emmanuel-Philibert se poursuivit la traditionnelle dialectique entre Piémontais et Savoyards, parallèlement à l'essor d'une division née durant les guerres d'Italie au sein du gouvernement, entre

121 Pierpaolo Merlin, « Emanuele Filiberto e la nascita di una capitale », in Valerio Castronovo (dir.), *Storia Illustrata di Torino*, II, Milan, Sellino Editore, 1992, p. 341-360.

122 Voir Arturo Segre, Pietro Egidi, *Emanuele Filiberto*, II, Turin, Paravia, 1928, cap. VIII.

123 Voir Arnold Biel, *Die Beziehungen zwischen Savoyen und der Eidgenossenschaft zur Zeit Emanuel Philiberts*, Bâle et Stuttgart, Helbing & Lichtenhan, 1967.

partisans des Français et partisans des Espagnols. Les premiers étaient surtout des hommes qui, à différents titres, avaient collaboré avec le gouvernement français, dont d'éminents feudataires tels que les princes de sang Savoie-Raconigi. Les autres étaient des familles ayant conservé leur fidélité au duc : les Valperga, les Costa et les Provana.

Les contemporains furent conscients de l'intérêt de ces accords entre Suisses et Savoyards : en 1566, l'ambassadeur vénitien Giovanni Correr, commentant la tactique d'Emmanuel-Philibert, remarqua qu'« aucune amitié ne peut être au duc plus utile, plus sûre et plus commode que celle des Suisses<sup>124</sup> ». Elle lui permit de fait de renforcer sa propre neutralité, laissant à une troisième force le soin d'équilibrer le poids des puissances française et espagnole. De plus, ce n'est pas un hasard qu'un représentant de la Sérénissime fasse un tel éloge du duc. Emmanuel-Philibert entretenait de bons et étroits rapports avec la République depuis son séjour à la cour impériale et l'envoi en 1556 d'un ambassadeur permanent à Venise. En guise d'échange de politesse, la ville avait à son tour dépêché un ambassadeur résident : Andrea Boldù. Ce dernier, tout comme ses successeurs, rédigea des relations à propos de l'État savoyard qui constituent encore de nos jours un fonds irremplaçable d'informations pour l'étude de l'histoire du duché entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. La ténacité du duc à faire aboutir les négociations avec les Cantons suisses venait de sa volonté de devenir autonome vis-à-vis de l'Espagne, tout en conservant un lien privilégié avec la monarchie catholique. Philippe II, quant à lui, regardait toujours avec suspicion l'émancipation progressive de la politique savoyarde : il refusa de laisser Asti et Santhià après le départ des Français en 1562 et n'approuva les accords entre Emmanuel-Philibert et les Suisses qu'en 1567, lorsque la révolte des Pays-Bas fit comprendre à Madrid que maintenir une voie sûre pour le passage des troupes vers la Flandres était une nécessité<sup>125</sup>. Une alliance avec la Savoie devint indispensable et Philippe II dû se résoudre à envoyer, incognito, un ambassadeur auprès de son cousin<sup>126</sup>.

124 Luigi Firpo (dir.), *Relazioni di ambasciatori veneti al Senato*, Turin, Bottega d'Erasmus, 1965-1984, 13 vol., XI, p. 142.

125 Il s'agissait du fameux *camino de Flandes*. Voir Geoffrey Parker, *The Army of Flanders and the Spanish Road, 1567-1659*, réimprimé avec des corrections, Cambridge, UP, 1995.

126 Pour ce travail, le roi catholique choisit Juan de Vargas y Mexia. Voir AGS, leg. 1225, n° 75.

Dans la seconde moitié des années 1560, la politique savoyarde connut un second souffle en tentant de sortir de l'impasse dans laquelle la paix de Cateau-Cambrésis avait placé le duché. Côté italien, Emmanuel-Philibert cultiva son amitié avec Rome, soulignant à plusieurs reprises son caractère de prince de la Réforme catholique. Ses rapports avec les différents papes furent cependant inégaux : bons avec Pie IV, tendus avec Pie V, amicaux avec Grégoire XIII. Les désaccords furent surtout d'ordre juridictionnel et portaient sur l'application des décrets du Concile de Trente de 1563, sur le ressort des tribunaux ecclésiastiques souvent en conflit avec les tribunaux ducaux et sur la nomination des évêques sur laquelle les Savoie exerçaient un contrôle, en vertu des dispenses concédées par les pontifes du xv<sup>e</sup> siècle. Malgré cela, le duc fut toujours considéré comme un pilier du catholicisme, rôle confirmé en 1573 quand lui fut décerné le titre de grand maître de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, spécialement créé par Grégoire XIII<sup>127</sup>.

Dans l'Italie de la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, Emmanuel-Philibert chercha en outre à se faire le médiateur entre l'Espagne et les autres princes. Bien que les Este et les Farnese lui reconnurent ce statut, les Médicis et les Gonzague en contestèrent la supériorité : les premiers pouvant se vanter depuis 1569 du titre de Grand-duc, autre motif de friction entre les deux dynasties ; les seconds parce que le Montferrat leur fut octroyé en 1536 par l'empereur puis élevé au rang de duché en 1573<sup>128</sup>. Tout en reconnaissant le *statu quo* imposé par l'hégémonie espagnole dans la péninsule, le duc ne renonça pas à entreprendre certaines

127 P. Merlin, *Emanuele Filiberto...*, *op. cit.*, p. 238-259 ; *id.*, « I cardinali sabaudi nell'età di Emanuele Filiberto (1559-1580) », in Gianvittorio Signorotto et Maria Antonietta Visceglia (dir.), *La Corte di Roma tra Cinque e Seicento 'Teatro' della politica europea*, Rome, Bulzoni, 1998, p. 299-321 ; Jean-François Chauvard, Andrea Merlotti, Maria Antonietta Visceglia (dir.), *Casa Savoia e Curia romana dal Cinquecento al Risorgimento*, Rome, École Française de Rome, 2015 ; Achille Erba, *La Chiesa sabauda tra Cinque e Seicento : ortodossia tridentina, gallicanesimo savoyardo e assolutismo ducale*, Rome, Herder, 1979.

128 Pour un cadre général, voir Angelantonio Spagnoletti, *Le dinastie italiane nella prima età moderna*, Bologne, il Mulino, 2003. En particulier, voir Romolo Quazza, *Emanuele Filiberto di Savoia e Guglielmo Gonzaga (1559-1580)*, Mantoue, Regia Accademia Virgiliana di Mantova, 1929 ; Pierpaolo Merlin, « Savoia ed Este. Due dinastie nel secolo di ferro », in Elena Fumagalli et Gianvittorio Signorotto (dir.), *La corte estense nel primo Seicento*, Rome, Viella, 2012, p. 135-148 ; Franco Angiolini, « Medici e Savoia. Contese per la precedenza e rivalità di rango in età moderna », in Paola Bianchi et Luisa Clotilde Gentile (dir.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia fra tardo medioevo e prima età moderna*, Turin, S. Zamorani, 2006, p. 435-479.

actions qui remettaient en question ce système. En 1565, il apporta par exemple son soutien occulte à la révolte de Casal contre Guillaume Gonzague ; dix ans plus tard, c'est dans les luttes de factions qui avaient éclaté à Gênes, ville avec laquelle il avait toujours été en bons termes, que le duc intervint<sup>129</sup>.

Sur le versant européen, afin de gagner en autonomie vis-à-vis de l'Espagne, Emmanuel-Philibert cultiva ses relations avec l'Empire. L'accession au trône en 1564 de Maximilien I<sup>er</sup>, son ami depuis son séjour aux Pays-Bas, lui facilita la tâche. Ce fut à l'empereur que le duc en appela pour revendiquer ses droits sur le Montferrat. Même si ses requêtes ne furent pas acceptées, elles permirent la reprise du dialogue avec les Habsbourg d'Autriche, ce qui constitua un pas important vers l'affirmation d'une indépendance politique. Tout aussi significatives furent les négociations conduites durant cette période avec la Saxe pour tenter de réunir les deux maisons dynastiques<sup>130</sup>. Bien que n'ayant pas abouti, elles favorisèrent la reconnaissance du duché comme membre effectif de l'Empire.

L'aggravation de la crise politico-religieuse en France et dans les Pays-Bas des années soixante-dix, offrit de nouvelles possibilités à la stratégie savoyarde. L'alliance forgée entre les huguenots français, les calvinistes flamands et l'Angleterre anglicane détourna l'attention de l'Espagne de l'espace méditerranéen, la faisant se concentrer sur les territoires du continent européen, tandis que le royaume transalpin semblait toujours plus divisé. C'est dans ce climat qu'Emmanuel-Philibert sut montrer toute la valeur de son duché en tant qu'allié.

En 1567, lorsque les luttes entre catholiques et protestants reprirent en France, le duc invita Philippe II à adopter une politique agressive et à envahir les provinces méridionales du royaume. En 1569, il offrit son aide à Charles IX et se fit fort de convaincre les autres États italiens de soutenir le roi Très Chrétien. Il endossa de cette façon un rôle appréciable sur l'échiquier catholique, même si son investissement dans les affaires du royaume n'était qu'une façade dissimulant sa volonté de profiter de la crise française pour en tirer avantage. Emmanuel-Philibert sut naviguer habilement entre les factions, saisissant au vol les rapides

129 Pierpaolo Merlin, « Una scomoda vicinanza : Savoia e Genova nel secondo Cinquecento », in Giovanni Assereto, Carlo Bitossi et Pierpaolo Merlin (dir.), *Genova e Torino. Quattro secoli di incontri e scontri*, Gênes, Società Ligure di Storia Patria, 2015, p. 57-80.

130 Cf. AST, corte, Materie Politiche, « Negoziazioni con Sassonia », mazzo 1.

mouvements qui s'opéraient au sommet de la cour. Il soutint ainsi le massacre de la Saint-Barthélemy, protégeant le comte de Retz Albert de Gondi qui en aurait été un des instigateurs<sup>131</sup>. Il sut en outre profiter de la crise suivant la mort de Charles IX : il proposa son aide à son successeur Henri III et le convainquit en 1574 de lui restituer les deux dernières villes piémontaises encore aux mains de la France, ce qui obligea parallèlement Philippe II à libérer définitivement le Piémont l'année d'après.

La plus grande liberté d'action du duc dans la dernière décennie de son gouvernement releva de plusieurs initiatives qui confirmèrent encore davantage son autonomie par rapport à Madrid, à commencer par les longues négociations qui se conclurent en 1571 par la Ligue contre les Turcs. Emmanuel-Philibert, malgré la requête expresse du pape, n'obtint pas le commandement de l'armée chrétienne mais parvint à placer les galères savoyardes dans la flotte qui arrêtaient les Turcs à Lépante. Bien que l'Espagne aspirait à conserver le meilleur équilibre possible en Italie, le duc réussit à étendre les domaines savoyards entre 1575 et 1579 en annexant d'autres territoires tels que les seigneuries d'Oneille, Marò et Prelà ainsi que le comté de Tende. Les relations avec Nice et l'ouest de la Riviera ligure en furent de ce fait améliorées.

En 1581, l'ambassadeur vénitien Francesco Barbaro, faisant le bilan de la politique ducale, affirmait que le prince, pour ne pas être écrasé par les deux puissances qu'étaient la France et l'Espagne, avait cherché à en aggraver les problèmes de manière à ce que celles-ci ressentissent le besoin d'une alliance avec les Savoie. Le duc, en concluait le diplomate, s'était toujours montré bien attentif « à user avec beaucoup de diligence de toutes les occasions qui, gardant ces princes si grands occupés et ébranlés en leur maison », ne leur permettaient pas de s'attaquer à l'État savoyard<sup>132</sup>. Un tel jugement peut sembler quelque peu exagéré, mais en 1578 un observateur rapporta que l'opinion courait à la cour de Paris « que le seigneur duc de Savoie non seulement savait très bien que les guerres civiles et que les troubles dans le royaume se poursuivaient, mais que, estimant que sa propre paix, sa quiétude et le bien de son État en

131 Cf. Nicola Mary Sutherland, *The Massacre of St. Bartholomew and the European Conflict, 1559-1572*, Londres, Macmillan, 1973, p. 10-11 ; Alfred Soman (éd.), *The Massacre of St. Bartholomew. Reappraisals and documents*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1974 ; Denis Crouzet, *La nuit de la Saint-Barthélemy : un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994.

132 L. Firpo (dir.), *Relazioni di ambasciatori veneti...*, *op. cit.*, XI, p. 358-360.

dépendaient, il les fomentait de toutes les manières possibles<sup>133</sup> ». Et en effet, le conflit éclatant de nouveau après l'éphémère paix de Beaulieu de mai 1576, Emmanuel-Philibert prit contact avec certains puissants chefs de faction, comme le duc de Damville et le maréchal de Bellegarde, avec pour objectif de s'emparer de Saluces. La situation dans le marquisat se détériora en 1579, conduisant Emmanuel-Philibert à l'occuper en mars 1580. Le duc déclara pourtant avoir agi au nom de Henri III et restitua le marquisat à la France quelques mois plus tard. L'impression générale reste que, à la fin des années 1570, une fois retombé l'élan pris à la libération du duché par les Français et les Espagnols, le prince savoyard chercha à suivre une stratégie conservatrice, visant à consolider les succès obtenus et à respecter la neutralité imposée par la paix du Cateau-Cambrésis. Cette position n'avait toutefois jamais été signe d'un renoncement de la part d'Emmanuel-Philibert, au contraire : même si la paix fut maintenue vingt ans durant, l'appareil défensif mis en place dès son retour dans le Piémont fut conservé intact.

La politique extérieure du duc ne peut être correctement appréciée si l'on ne tient pas compte de l'image de l'État savoyard qu'il voulait donner à ses contemporains. L'historiographie récente a émis des réserves quant à l'efficacité des réformes militaires entreprises par Emmanuel-Philibert à partir de 1560. Un spécialiste a soutenu qu'il s'agissait de mesures visant un consensus social, mais qui contribuèrent à diffuser l'idée que le duché était devenu une puissance militaire<sup>134</sup>. Il est vrai qu'un système défensif fut établi, basé sur une série de forteresses qui, partant des frontières, avaient comme baricentre la Citadelle de Turin, construite entre 1564 et 1566<sup>135</sup>.

133 *Ibid.*, p. 332, relation de Matteo Zane.

134 Walter Barberis (dir.), *Le armi del Principe. La tradizione militare sabauda*, Turin, Einaudi, 1988. Plus en général Enrico Stumpo, « Tra mito, leggenda e realtà storica : la tradizione militare sabauda da Emanuele Filiberto a Carlo Alberto », *Rivista Storica Italiana*, CII, 1990, p. 560-587 ; Claudio De Consoli, *Al soldo del duca. L'amministrazione delle armate sabaudes*, Turin, Paravia, 1999 ; Paola Bianchi, « La riorganizzazione militare del ducato di Savoia e i rapporti del Piemonte con la Francia e la Spagna. Da Emanuele Filiberto a Carlo Emanuele II », in Enrique García Hernán, Davide Maffi (éd.), *Guerra y Sociedad en la Monarquía Hispánica. Política, Estrategia y Cultura en la Europa Moderna (1500-1700)*, Madrid, Laberinto, 2006, 2 vol., I, p. 189-216.

135 Micaela Viglino Davico (dir.), *Forteresses 'à la moderne' et ingénieurs militaires du duché de Savoie*, Turin, Celid, 2005, p. 239-285.

## LA SAVOIE D'EMMANUEL-PHILIBERT

*La restitution de la Savoie à son prince légitime*  
(M. Gellard)

Lorsqu'il revêtit la couronne ducale en 1553, Emmanuel-Philibert n'hérita que des quelques lambeaux de terre conservés par son père. Il fut certes officiellement investi par Charles Quint à Bruxelles l'année suivante, mais demeura un prince sans duché. Dès son plus jeune âge, il se donna donc à l'empereur dans l'espoir d'arracher la Savoie des griffes françaises. Portant haut sa devise « *Spoliatis, arma supersunt* », il le rejoignit à Worms en 1545, refusant même d'ouvrir les lettres que lui faisait parvenir François I<sup>er</sup> pour tenter de le rallier. À partir de cette date, il servit fidèlement Charles Quint, qui n'oublia pas que les ducs de Savoie avaient perdu leurs États à son service, puis Philippe II. Néanmoins, le sort ne sembla pas vouloir lui sourire. En 1556, la trêve de Vaucelles entérina une nouvelle fois la situation de 1536. Devenu gouverneur général des Pays-Bas après l'abdication impériale, et vainqueur de la bataille de Saint-Quentin en 1557, il tenta encore de forcer le destin et écrivit à ses sujets pour les inciter à prendre les armes. Sa victoire, expliquait-il,

donnera affaire aux dis François qu'ilz seront assez empeschez à défendre leur ancien patrimoine, sans se souvenir de vous [Emmanuel-Philibert s'adresse à ses sujets], et il nous a semblé vous debvoir représenter par ceste nostre la presente occasion et vous sommer de vostre debvoir, afin que vous prenez les armes, que vous dechassez de vous ceulx qui vous oppressent et que vous retournez à nous qui, de droict et par naturelle succession, vous sîmes seigneur et souverain prince et vous attendons avec bras ouvertz pour vous recevoir comme vostre bon prince, oublyant ce que par contraincte vous pourriez avoir en si long temps commis à l'encontre de nous, confiantz que ce n'a esté nullement de vostre volonté et le vous pardonnons très volontiers, pourveu que à ce coup que Dieu vous en donne le moyen et que nous faisons ce que nous pouvons pour vous assister, vous vous aydez de vostre conseil, n'estant le nombre que vous avez de François si grand<sup>136</sup>.

Le duc envoya un officier impérial, le baron de Polvilliers, faire une tentative sur la Bresse, mais l'échec fut complet malgré les 10 000 hommes mobilisés, l'appui des agents espagnols, des Suisses et d'une partie de la

136 L. Caillet, « Une nouvelle copie authentique... », *loc. cit.*, p. 4.



noblesse savoyarde. Néanmoins la victoire de Saint-Quentin et son statut de gouverneur des Pays-Bas donnèrent à Emmanuel-Philibert un poids considérable dans les négociations qui s'ouvrirent en octobre 1558 dans l'abbaye cistercienne de Cercamp. Cette fois, enfin, il ne fut pas oublié ; la question de la Savoie se trouva même au cœur des discussions. Pourtant rien ne fut simple. Les Français étaient prêts à restituer les territoires alpins hormis le Piémont, alors que les Espagnols ne voulaient pas de Français du côté italien des Alpes, près de Milan, ni que ces derniers aient la garde des cols au Nord du Mont Genève. La situation aurait pu rester bloquée, mais Emmanuel-Philibert avait appris des paix précédentes qui l'avaient laissé de côté. Après avoir si bien servi les Habsbourg et tout misé sur leur soutien sans rien obtenir, il se tourna vers le connétable de Montmorency, qui lui devait sa liberté et qui, surtout préoccupé de sa rivalité avec les Guise, pensa à l'attirer dans son parti à la cour de France. Ce fut donc en jouant des Français et des Espagnols les uns contre les autres, mais surtout parce qu'aucun des deux partis ne pouvait tolérer que le territoire savoyard reste aux mains de son adversaire si la paix devait être durable que le duc de Savoie parvint à récupérer ses États. L'existence de la Savoie fut finalement reconnue par le traité du Cateau-Cambrésis du 3 avril 1559, le duché, institué en gardien des cols entre le royaume de France et l'Italie espagnole, devant rester indépendant pour que se maintienne l'équilibre européen<sup>137</sup>. En réalité, Emmanuel-Philibert ne récupéra qu'une partie des États de son père puisque la France garda un certain nombre de places au Piémont<sup>138</sup> jusqu'à ce que des négociations ultérieures ou une conférence de juristes décident de leur destin. Néanmoins, le roi de France devait rendre ces places dans les trois ans à venir comme le stipulait le traité<sup>139</sup>. Les Espagnols, quant à eux, gardèrent Asti et Verceil, jusqu'à ce que les places fortes tenues par les Français soient restituées<sup>140</sup>.

---

137 Sur le rôle central de la Savoie dans le chemin espagnol qui permettait aux Habsbourg de Madrid d'acheminer leurs troupes jusqu'aux Pays-Bas révoltés ou dans l'Empire : Julien Alérini, *La Savoie et le « Chemin espagnol », les communautés alpines à l'épreuve de la logistique militaire (1560-1659)*, thèse de doctorat sous la direction de Nicole Lemaître, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 2012.

138 Turin, Pignerol, Chieri, Chivasso et Villeneuve d'Asti (les quatre dernières entourant la première).

139 Selon l'article 39 du traité du Cateau-Cambrésis : voir Marie José, *Emmanuel-Philibert, duc de Savoie*, Genève, Slatkine Reprints, 1995, p. 135.

140 Tout manqua d'être rompu quand les Espagnols déclarèrent vouloir autant de places que les Français. Philippe II se contenta finalement de deux places en échange d'un

Le duc et le roi de France scellèrent leur réconciliation par le mariage du premier avec la sœur du second, Marguerite de France, duchesse de Berry<sup>141</sup>. C'était une vieille idée qui se concrétisait avec cette union car la fille de François I<sup>er</sup> avait été promise au frère aîné d'Emmanuel-Philibert alors qu'elle n'avait que quatre ans. Le problème pour le duc de Savoie était qu'elle était de cinq ans son aînée (elle est née le 5 juin 1523 et lui le 8 juillet 1528) et risquait donc de ne pas pouvoir lui donner d'héritier. C'était d'ailleurs le calcul français : si Emmanuel-Philibert mourrait sans fils, la loi salique, instituée en Savoie par Amédée V, se serait appliquée et ses États seraient passés à Jacques de Savoie-Nemours, proche de la cour de France. Malgré sa réticence, le duc dut se résoudre aux noces car la réconciliation avec Henri II était inconcevable sans mariage et les filles de ce dernier avaient déjà été promises : Élisabeth à Philippe II et Claude au duc de Lorraine. Quant à Marguerite (la future reine Margot), elle n'avait que 6 ans. . .

La cérémonie se déroula dans les circonstances dramatiques qui suivirent le traité. Blessé le 29 juin lors du tournoi organisé en l'honneur des mariages de sa sœur et de sa fille Élisabeth, Henri II agonisait aux Tournelles mais, de peur qu'elle soit annulée, il ordonna que l'union du duc de Savoie et de Marguerite soit célébrée sans délai. La célébration eut donc lieu en pleine nuit à l'église Saint-Paul le 9 juillet : « Les susdites noces, écrit le maréchal de Vieilleville, ressemblaient mieux à

---

traité secret, dans lequel Emmanuel-Philibert s'engageait à rester toujours son allié, en contradiction donc avec les accords conclus avec Henri II par lesquels il promettait de rester neutre en cas de conflit. Emmanuel-Philibert accepta également la présence d'une garnison espagnole de 250 hommes, payés par Philippe II, à Nice et à Villefranche, promis définitivement à l'Espagne en cas de décès sans descendance mâle. Ces deux ports pouvaient en effet servir pour les Espagnols de base de contrôle de l'Italie.

141 Sur cette princesse, voir Gustave Bertrand (éd.), « Lettres originales de Marguerite de France, duchesse de Savoie, adressées à la famille royale de France, 1560-1574. Recueil coté 46 dans la collection des autographes de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg », *Revue des sociétés savantes de la France et de l'étranger*, V<sup>e</sup> série, t. 4, 1872, p. 457-485 ; Matthieu Gellard, « Catherine de Médicis et les princesses Valois. L'importance du réseau familial dans la diplomatie française du second xvi<sup>e</sup> siècle », in Lucien Bély et Géraud Poumarède (dir.), *Femmes en diplomatie. Diplomaties de femmes*, Paris, A. Pedone, à paraître ; Jean-Claude Margolin, « Une princesse d'inspiration érasmienne : Marguerite de France, duchesse de Berry, puis de Savoie », in Louis Terreaux (dir.), *Culture et Pouvoir au temps de l'humanisme et de la Renaissance*, Paris, Champion, 1978, p. 155-183 ; Roger Peyre, *Une princesse de la Renaissance. Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie*, Paris, Emile Paul, 1902 ; André Stegmann, « Les cheminements spirituels de Marguerite de France, duchesse de Savoie », in L. Terreaux (dir.), *Culture et Pouvoir... op. cit.*, p. 185-205 ; Winifred Stephens, *Margaret of France, duchess of Savoy, 1523-1574*, Londres, J. Lane, 1912.

un convoi de mortuaire et à funérailles qu'à aultre chose : car au lieu de haultbois et autres réjouissances, ce n'estoient que pleurs, sanglots, tristesses et regrets<sup>142</sup> ».

*La réorganisation de l'État : la Savoie, espace périphérique ?*  
(M. Gellard)

Après avoir repris possession de ses États et alors même qu'il n'y était pas encore retourné, Emmanuel-Philibert s'attela à les réorganiser et à les doter d'un appareil d'État centralisé, d'une armée et de finances modernes, autant d'outils qui avaient tant manqué à son père Charles II pour résister aux ambitions françaises<sup>143</sup>. C'est à cette tâche que le duc se livra dès son arrivée à Nice le 3 novembre 1559. Mais, à cette date, la nouvelle géographie du duché apparaissait clairement. Lorsque le duc et la nouvelle duchesse quittèrent Nice en septembre 1560, ils entamèrent une longue visite de leurs États, évitant soigneusement la Savoie à proprement parler, pour se concentrer uniquement sur le Piémont : Cuneo, Fossano, Mondovi, Cherasco, Raconis, Rivoli, Crescentino et enfin Verceil où ils arrivèrent le 7 novembre. Cette dernière ville devint leur capitale, mais pour deux ans seulement : Chambéry ne fut donc plus la capitale du duché dès 1559. En 1562, le duc obtint en effet la restitution des places piémontaises encore tenues par la France contre la double promesse d'envoyer 3 000 fantassins et 200 cavaliers combattre les huguenots à Lyon et de garantir un emprunt de 100 000 écus contracté auprès de la Toscane. Comme il a été signalé, l'accord fut signé le 8 août 1562 à Blois et la convention à Fossano le 2 novembre : Emmanuel-Philibert put prendre possession de Turin le 14. Sur la place de la citadelle où trônaient à nouveau les oriflammes savoyardes portant de gueules à la croix d'argent, il annonça aux Turinois que leur ville serait désormais sa capitale, en remplacement de Chambéry. Le Saint Suaire, jusqu'alors conservé au château ducal de Chambéry suivit bientôt le même chemin que le duc et fut transféré à Turin, qui en plus de confisquer à la capitale de la Savoie son rôle politique capta son prestige sacré.

« En 1562, s'ouvre une époque nouvelle pour le duché dorénavant administré comme une possession excentrique par des magistrats et

142 Cité par R. Peyre, *Une princesse de la Renaissance...*, *op. cit.*, p. 48.

143 Victor Flour de Saint-Genis, *Histoire de Savoie [...]*, Chambéry, Bonne, Conte-Grand et C<sup>ie</sup>, 1869, t. 3, p. 477.

des fonctionnaires de plus en plus étroitement contrôlés<sup>144</sup> ». L'analyse de Jean et Renée Nicolas est largement partagée par les autres historiens qui estiment globalement que Chambéry et le duché de Savoie vont lentement péricliter à partir de 1562. La décision fut certes lourde de conséquence pour les possessions traditionnelles de la maison de Savoie, mais elle allait dans le sens de l'inscription italienne de son destin. Chambéry était par ailleurs trop exposé pour rester la capitale d'un duc qui n'oubliait pas l'invasion de 1536. Se ressentant de la domination piémontaise, les Savoyards prirent l'habitude de se plaindre des fonctionnaires venus d'outre-monts. Il faut toutefois noter que le duché conserva une assez grande autonomie, garantie dès le début des années 1560 par Emmanuel-Philibert. Avec l'édit du 11 février 1560, ce dernier confirma l'installation à Chambéry du Souverain Sénat de Savoie<sup>145</sup> dont les présidents, d'ailleurs tous d'origine savoyarde, avaient le pouvoir de gouverner le duché au nom de leur souverain, en toute indépendance par rapport au Piémont, où un autre Sénat fut créé<sup>146</sup>. Un autre texte, l'édit de Rivoli du 22 septembre 1561, montre bien que la décision d'Emmanuel-Philibert de transférer sa capitale à Turin ne s'accompagnait pas d'une volonté de soumettre la partie savoyarde de ses États à la partie piémontaise : l'édit remplaça l'usage du latin par celui de l'italien dans les actes piémontais, mais garda celui du français dans les actes officiels du duché de Savoie. Tout semblait donc montrer que le duc organisait ses États sur le modèle d'une monarchie composite, dont les potentialités lui avaient peut-être été suggérées par ses charges au sein des possessions habsbourgeoises, où il avait en particulier été gouverneur général des Pays-Bas<sup>147</sup>.

En outre, les Savoyards ne disparurent pas de l'administration du duché. Ils disposaient d'opportunités nombreuses dans l'armée, à la cour,

144 Jean et Renée Nicolas, *La Vie quotidienne en Savoie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1979, p. 9.

145 Institué le 12 août 1559 par le Grand Maréchal de Challant envoyé par le duc à Chambéry pour prendre possession de la ville en son nom, il fut installé rue Saint-Antoine, puis dans le couvent des Jacobins en octobre. L'institution était la continuation du parlement français dont elle reprenait le *Stil et règlement* publié en 1553, mais héritait aussi des attributions des anciens états provinciaux. Voir A. Buttin, *Le Souverain Sénat de Savoie, op. cit.*

146 La compétence du Sénat de Chambéry s'étendit sur tous les territoires du côté ouest des Alpes ainsi que sur le Val d'Aoste.

147 John Huxtable Elliott, « A Europe of Composite Monarchies », *Past & Present*, n° 137, nov. 1992, p. 47-71.

dans l'administration et dans les cours souveraines, le Sénat de Chambéry constituant par exemple une pépinière de diplomates et d'administrateurs. *L'Armorial et nobiliaire de Savoie* d'Amédée de Foras détaille ainsi le destin des familles nobles de Savoie dont certains membres rejoignirent la cour turinoise des ducs<sup>148</sup>. Parmi les noms des Savoyards qui s'illustrèrent à Turin, il est possible de citer celui d'Emmanuel-Philibert de Pingon, ancien président du Conseil de Genevois, nommé Conseiller Référendaire, historiographe et réformateur des études de l'université de Turin.

Par contre, avec la réorganisation de ses États par Emmanuel-Philibert, la Savoie fut désormais assujettie à de lourds impôts, destinés à doter le prince des moyens de sa politique. Lors de leur dernière réunion en juillet 1560, les États généraux votèrent un don gratuit, seule forme d'imposition que connaissait alors la Savoie, mais surtout un nouvel impôt indirect, la gabelle du sel. Ce nouvel impôt fut organisé par l'édit du 19 août 1561 qui fixait la quantité de sel que chaque individu (et certains animaux comme les vaches) devait consommer par trimestre en l'achetant au grenier à sel de l'État : chaque sac valait 10 florins, dont 6 pour l'impôt<sup>149</sup>. Or, les guerres civiles en France empêchant le bon approvisionnement des greniers à sel, la gabelle fut transformée en impôt direct en 1563, sous la forme d'une capitation de 15 sols par tête et par an, bientôt nommée taille comme en France. L'édit du 1<sup>er</sup> mai 1600 renforça cette ressemblance avec le principal impôt direct français : les communes recevaient un montant à payer par quartier et étaient responsables de la répartition et de la levée de la taille, dont les nobles et les ecclésiastiques étaient exemptés. Ces réformes fiscales successives entraînèrent à leur suite une modification importante de l'administration locale des domaines savoyards. Les communes, devenues des circonscriptions territoriales, remplacèrent les anciennes institutions féodales. Le châtelain, c'est-à-dire historiquement le représentant du seigneur, devint l'agent subalterne du pouvoir et des cours souveraines auprès des communes et évinça les autres officiers féodaux.

Enfin, l'action réformatrice d'Emmanuel-Philibert toucha l'armée, impuissante à s'opposer aux troupes bernoises ou françaises en 1536, et

148 Amédée de Foras, *Armorial et nobiliaire de Savoie*, Grenoble, Allier, 1863-1910, 5 tomes en 9 volumes.

149 Bruno Gacher, *Au cœur du XVII<sup>e</sup> siècle en Savoie. La gabelle du sel de 1561*, Chambéry, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2011, montre que l'organisation de la gabelle du sel a donné lieu à un dénombrement exhaustif de la population savoyarde (80 000 personnes pour 16 000 foyers), par paroisse voire par lieu-dit.

qu'il réorganisa à la lumière de son expérience au service des Habsbourg. Ne souhaitant pas dépendre des mercenaires et conscient que l'infanterie commençait à l'emporter sur la cavalerie, il établit une milice dans ses États, à laquelle la Savoie dut bien entendu contribuer puisque les communautés devaient fournir les conscrits avec un commissaire du gouvernement et payer leur armement (deux tiers d'arquebuses et un tiers de piques). Néanmoins, cette obligation militaire, parce qu'elle libérait les États des troupes étrangères et en particulier des mercenaires, fut plutôt bien accueillie. Le duc fixa tout de même à 22 000 le nombre d'hommes à lever, dont 2 000 pour les garnisons de place. Il entreprit en effet la rénovation des forteresses du duché : Montmélian, Rumilly, Pont-d'Ain, Bourg-en-Bresse et Fort-l'Écluse.

*Les restitutions progressives (M. Gellard)*

Du point de vue de la politique étrangère, le premier souci d'Emmanuel-Philibert fut de récupérer les 7 villes encore occupées par les Français et les Espagnols et de reprendre possession des terres occupées par les Suisses depuis 1536 et si possible de Genève. Pour parvenir à ses fins, le duc se tourna vers la diplomatie. À vrai dire il n'avait pas d'autre solution. Ses États étaient encore en pleine réorganisation à partir des morceaux épars de l'ancien duché. Surtout, leur petite taille l'empêchait d'obtenir autrement que par la voie de la négociation ce qu'il souhaitait. Enfin, voisin des deux plus grandes puissances européennes, il avait tout à perdre d'une reprise de la guerre. Emmanuel-Philibert se retrouvait donc face aux limites indépassables de ce territoire pris en étau entre des États plus puissants, obligé de mener une politique en apparence fluctuante consistant à aller de l'alliance espagnole à l'alliance française pour se concilier les deux et n'en fâcher aucun. En 1593, René de Lucinge résume bien cette donne géostratégique et les choix politiques qu'elle permettrait aux ducs ou dans lesquels elle les enfermerait :

Nous sommes posés entre deux grandes puissances, et il semble que Dieu ne veuille de nos princes que continence, et, en faveur de nos peuples, la paix, puisqu'avec la force l'on ne peut s'avancer ni sur l'un ni sur l'autre pour s'amplifier aucunement. Mais voilà le mal : celui qui demeure neutre entre deux grands monarques est toujours contraint de se départir de cette neutralité, quand l'un des deux le veut presser et gourmander ou veut abuser de sa petitesse [...]. Et s'il est contraint de prendre parti, il faut qu'il choisisse

le mieux, et quelquefois un dédain, un dépit, le fait tourner de l'un des côtés, encore bien qu'il hasarde quelque chose<sup>150</sup>.

Concernant Genève, un coup de main en collaboration avec la France semblait assuré, mais la mort imprévue de Henri II remit tout en question. Emmanuel-Philibert tenta alors de profiter du fait que la conjuration d'Amboise paraissait avoir été organisée depuis Genève pour proposer une action concertée au pape, à François II et à Philippe II. Le projet, cependant, resta sans suite, et le duc fut amené à abandonner ses projets de remettre la main sur Genève. Ses relations avec les Suisses, vitales en l'absence de soutien réel de la part de la France ou de l'Espagne, en dépendaient. Comme l'écrivit l'ambassadeur vénitien Lippomano : « Tant que son père fut l'ami des Suisses, il vécut en paix ; dès qu'il se brouilla avec les Cantons, il fut livré aux entreprises du roi de France ; aussi le duc Philibert regarde-t-il son alliance avec eux comme le gage assuré de son repos<sup>151</sup> ». Les Cantons, quant à eux, avaient tout intérêt à négocier avec le duc de Savoie qu'ils préféraient comme voisin aux Français ou aux Espagnols. Le 11 novembre 1560, Emmanuel-Philibert renouvela d'ailleurs son alliance avec les cinq cantons montagnards<sup>152</sup>. Cependant, les Bernois, si puissants au sein de la Confédération helvétique, tenaient le Chablais occidental, le bailliage de Saint-Julien et le pays de Vaud depuis 1536 et les Valaisans tout le Chablais oriental à l'est de la Dranse.

Après des conférences à Neuchâtel en 1560 et 1561, Bâle en 1563 et Nyon en 1564, où le duc de Savoie bénéficia de l'appui des cantons catholiques, le traité de Lausanne fut signé avec Berne le 30 octobre 1564 et permit à Emmanuel-Philibert de récupérer le pays de Gex, le Chablais occidental autour de Thonon et les bailliages de Ternier et de Gaillard, mais lui coûta le pays de Vaud, le gouvernement d'Aigle<sup>153</sup> et l'abandon définitif de sa suzeraineté sur Genève<sup>154</sup>. Il dut aussi pro-

150 René de Lucinge, *Dialogue du François et du Savoyais*, 1593, Alain (éd.), Genève, Droz, 1963, p. 185-186.

151 Cité par Victor de Saint-Genis, *Histoire de Savoie d'après des documents originaux, depuis les origines jusqu'à l'annexion*, Chambéry, Bonne, Conte-Grand et C<sup>e</sup>, 1869, 2 vol., t. 2, p. 106, n. 2.

152 Uri, Schwyz, Unterwald, Zug et Lucerne.

153 C'est-à-dire les Quatre Mandements d'Aigle, d'Ollon, de Bex et des Ormonts, conquis par les Bernois en 1476-1478.

154 Fabienne Abetel-Béguelin, « Traité de Lausanne », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2009, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24650.php> ; M. J. Cart, « Le traité de 1564 et



mettre la tolérance du culte réformé dans les terres restituées, promesse qu'il tint effectivement<sup>155</sup>. Surtout, le traité dut recevoir la garantie de la France et de l'Espagne. Or, si Charles IX le ratifia le 26 avril 1565, Philippe II n'apposa sa signature que le 20 décembre 1566. Ce ne fut donc qu'à ce moment-là que les Bernois désignèrent des commissaires pour la restitution des bailliages. Celle-ci eut lieu le 25 août 1567 pour le pays de Gex, le 26 pour Ternier-Gaillard et le 28 pour le Chablais occidental, soit 8 ans après le traité du Cateau-Cambrésis.

Enfin, après des conférences en février-mars 1569, le traité de Thonon fut signé le 4 mai de la même année<sup>156</sup> et permit de régler la situation avec les Valaisans : le gouvernement d'Évian, le pays de Gavot et les vallées de Vacheresse, Bonnevaux, Abondance et Aulps revinrent à la Savoie, mais Emmanuel-Philibert renonça au Vieux Chablais, soit les territoires situés sur la rive gauche du Rhône en aval de Massongex, jusqu'à Saint-Gingolph<sup>157</sup>. Enfin, il faut noter qu'en 1578, Emmanuel-Philibert renonça au comté de Romont en faveur des Fribourgeois. Le duc ne retrouva donc jamais la totalité de ses États et dut attendre une quinzaine d'années après le traité du Cateau-Cambrésis pour rentrer en possession de tous les territoires qu'il parvint à récupérer : aux territoires alpins qui viennent d'être évoqués, il faut en effet ajouter les places fortes de Pignerol, La Pérouse et Savigliano, restituées par la France en 1574 seulement, lors du passage en Italie de Henri III rentrant de Pologne pour aller prendre possession de son trône français, tandis qu'Asti et Santhià ne furent rendues par l'Espagne qu'en 1575, Philippe II ayant toujours refusé leur retour au duc de Savoie tant que les Français auraient un pied en Piémont.

---

la rétrocession au duc de Savoie du Chablais et du Pays de Gex », *Revue historique vaudoise*, 8<sup>e</sup> année, 1900, p. 173-183, 193-201, 225-236 ; Wilhelm Oechsl, *Le Traité de Lausanne (1564)*, Berne, K. J. Wyss, 1906.

155 Alain Dufour, *Histoire de Genève*, Paris, Puf, 2014, p. 65.

156 Micheline Tripet, « Traité de Thonon », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2014, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24651.php>.

157 Déjà, en 1475, suite à la victoire de la Planta, les Vaudois avaient conquis une partie du Vieux Chablais. La partie conservée par eux en 1569 est celle que les Bernois avaient occupée de 1476 à 1478.

LE RÔLE DE LA DYNASTIE  
DANS LE NOUVEL ÉQUILIBRE EN EUROPE (M. M. RABÀ)

Les vicissitudes du duché de Savoie liées à la paix du Cateau-Cambrésis nous dressent le tableau d'une dynastie motivée à gouverner le pays et à entretenir des rapports avec ses sujets et les puissances voisines dans une position de force plus importante que par le passé<sup>158</sup>. Justement, des recherches ont souligné le renforcement de l'autorité ducale, marque distinctive de la politique d'Emmanuel-Philibert et de ses successeurs. Il s'exprima par la création de nouvelles magistratures et d'organes judiciaires inspirés en partie du modèle français et par l'accroissement du pouvoir de l'appareil administratif. En parallèle, l'intégration des élites économiques dans l'entourage curial, voulue par les gouvernements savoyard et français, fut couronnée de succès. Elle se traduisit par le recours à la dette publique pour les dépenses de guerre et le maintien d'une bureaucratie capable d'atteindre un certain consensus<sup>159</sup>. La tentative d'Emmanuel-Philibert d'établir une ligne directe, encore une fois clientélaire, avec de nombreux sujets enrôlés dans la « *milizia paesana* » réussit. Leur engagement dans ses rangs leur attribuait le privilège du port d'armes et l'exemption du paiement des charges personnelles (la « *grazia* »), en échange de leur disponibilité théorique à rendre des services d'armes au côté du duc dans ses guerres. Surtout, ils devaient se plier à un devoir plus général d'*auxilium* et de loyauté personnelle envers le souverain dans les conflits. Celui-ci essayait ainsi de contourner la médiation, entre la base et le sommet, de la noblesse ancienne et puissante<sup>160</sup>. Ces réformes se servirent de l'héritage laissé par les occupants français. Les choix politiques de ceux-ci, toujours imposés par les armes, constituèrent pour le duché la première et traumatisante expérience de centralisation des fonctions administrative et judiciaire<sup>161</sup>. Les ducs de Savoie s'activèrent

158 E. Stumpo, *Dall'Europa all'Italia...*, *op. cit.*, p. 126-127, 216-217.

159 W. Barberis (dir.), *Le armi del principe...*, *op. cit.*, p. 75-103 ; E. Stumpo, *Dall'Europa all'Italia...*, *op. cit.*, p. 68-75, 86, 190, 200-202 ; M. Houllemare, « Le parlement de Savoie... », *loc. cit.*, p. 116.

160 W. Barberis (dir.), *Le armi del principe...*, *op. cit.*, p. 29-33, 42-45, 66-67 ; Paola Bianchi, *Sotto diverse bandiere. L'internazionale militare nello Stato sabaudo d'antico regime*, Milan, F. Angeli, 2012, p. 50-51, 115-128.

161 Cf. « Cronaca di Gianbernardo Miolo », *op. cit.*, p. 190 ; E. Ricotti, *Storia della monarchia...*, *op. cit.*, I, p. 261-266 ; *Memorie di un terrazzano di Rivoli...*, *op. cit.*, p. 576-577 ; A. Tallone,

également, en tenant compte des rivalités intermittentes au sein de la maison et en mettant en avant leur souveraineté reconnue, malgré leur peu de moyens et les liens étroits qu'entretenaient les nobles les plus influents avec les puissances étrangères<sup>162</sup>. Ces dernières, justement, modifièrent leur orientation géopolitique concernant la Savoie.

L'expérience de la première phase des guerres d'Italie avait démontré l'intérêt stratégique de la région. La confrontation pour l'hégémonie en Italie, qui reprit pratiquement avec les mêmes prémisses et finalités cent ans après l'invasion du Piémont, promettait au vainqueur la mainmise sur la Lombardie et Naples<sup>163</sup>. Mais la clé de la défense d'une quelconque suprématie dans la péninsule restait le Piémont. Plutôt que d'en accorder le contrôle à son adversaire, chacune des deux parties était disposée à entamer une guerre d'usure d'une durée indéfinie. Ceci est un fait, fixé dans les termes mêmes du traité de paix du Cateau-Cambrésis. Faute de ressources financières, les deux rivaux n'avaient pas d'autre choix que de cesser pour un temps l'effort de guerre. Il fut convenu que les Français abandonneraient toutes leurs possessions dans la péninsule et la Méditerranée, dont les vestiges que constituaient la république de Sienne et les places fortes de la Corse génoise. Par contre, cinq de leurs places principales dans le Piémont leur étaient conservées, jusqu'à ce que les différends avec le roi d'Espagne soient définitivement réglés. Philippe II en conserva trois, s'engageant à les restituer au duc dès que les Valois auraient rendu les leurs. Peu de gens étaient en mesure de prévoir que la paix en Italie durerait, car des frictions et des crises diplomatiques se renouvelaient périodiquement, malgré la faiblesse de la France, sans toutefois que cela ne débouche sur une guerre ouverte, tout du moins jusqu'à la question de la succession des Bourbons<sup>164</sup>.

Dès 1555, le poids de la dynastie des Savoie dans la nouvelle organisation des équilibres européens avait révélé toute son importance. Emmanuel-Philibert avait entamé un dialogue avec la cour sur la base

---

« Ivrea e il Piemonte... », *op. cit.*, p. 72-73, 135-144; L. Romier, « Les institutions françaises... », *op. cit.*, p. 15-18; P. Merlin, « Il Cinquecento », *op. cit.*, p. 13-16, 28; *id.*, *Torino durante l'occupazione...*, *op. cit.*, p. 13-15, 17-20.

162 E. Stumpo, *Dall'Europa all'Italia...*, *op. cit.*, 3-16, 67-68, 177-185; W. Barberis (dir.), *Le armi del principe...*, *op. cit.*, p. 110-111; P. Bianchi, *Sotto diverse bandiere...*, *op. cit.*, p. 89-101.

163 Gregory Hanlon, *Italy 1636. Cemetery of Armies*, Oxford, Oxford UP, 2016, p. 20.

164 E. Ricotti, *Storia della monarchia...*, *op. cit.*, II, p. 87. F. Braudel, *La Méditerranée...*, *op. cit.*, t. II, p. 261-262, 387-390; A. Álvarez-Ossorio Alvariano, *Milán y el legado...*, *op. cit.*, p. 26, 53-55.

de conditions bien plus avantageuses pour les Valois ; au cours des discussions de paix de la même année à Marcq, qui échouèrent, l'ambassadeur savoyard fut autorisé à rappeler à la partie adverse l'ambiguïté cohérente de Charles II, prêt à refuser aux troupes impériales l'accès à ses propres forteresses, même en cas d'attaque imminente de François I<sup>er</sup><sup>165</sup>. Le roi Très Chrétien dut se convaincre de la possibilité, en réintégrant la Savoie à ses États, de neutraliser la région. Il maintenait cependant une étroite parenté avec la dynastie voisine, par le mariage de sa sœur Marguerite avec Emmanuel-Philibert, et conservait le marquisat de Saluces appartenant depuis 1548 à la province française du Dauphiné, deux éléments pouvant lui être utiles<sup>166</sup>. En effet, aussi bien Henri II que son ennemi Philippe II se montrèrent particulièrement conciliants dans l'application des clauses du traité, en abandonnant une grande partie de leurs places dans la région, au détriment des ministres « *franciosanti* », surtout les Italiens, qui en furent affectés<sup>167</sup>. Au cours des tractations, le jeune duc tenta de mener à bien un ancien dessein de son père, en revendiquant ses droits sur le marquisat de Saluces, sur la base d'une investiture impériale<sup>168</sup>.

Voyant poindre une crise politique et religieuse en France après Saint-Quentin, le duc avait compris que l'engagement français en Italie et sa politique d'influence devaient nécessairement subir un repli, ce qui sera effectivement le cas jusqu'aux années 1590<sup>169</sup>. Les Savoie en tirèrent un grand avantage. Ils consolidèrent leur position sur le plan international et leur indépendance politique, obtenant la restitution des places piémontaises encore occupées par les Français et, de ce fait, celles occupées par les Espagnols<sup>170</sup>. Quant aux Habsbourg, les conflits touchant les dynasties furent résolus de façon dramatique jusqu'à la fin des années 1540, quand Charles Quint rencontra les premières résistances de ses

165 AST, Corte, Lettere di ministri, Vienna, mazzo 3, Marcq-en-Barœul, 6 juin 1555.

166 L. Romier, *Les origines politiques des Guerres de Religion*, II, *op. cit.*, p. 371-379 ; B. Haan, *Une paix pour l'éternité...*, *op. cit.*, p. 126-128, 209.

167 Cf. G. B. Adriani, *Le guerre...*, *op. cit.*, 124 ; L. Romier, *Les origines politiques des Guerres de Religion*, II, *op. cit.*, p. 373-374 ; F. Braudel, *La Méditerranée...*, *op. cit.*, t. II, p. 261-263, 286-287 ; B. Haan, *Une paix pour l'éternité...*, *op. cit.*, p. 162, 166.

168 « Cronaca di Gianbernardo Miolo », *op. cit.*, p. 187 ; A. Tallone, *Gli ultimi marchesi di Saluzzo...*, *op. cit.*, p. 311-312 ; A. Segre, *Carlo II di Savoia*, *op. cit.*, p. 3-4.

169 Robert J. Knecht, *Un prince de la Renaissance. François I<sup>er</sup> et son royaume*, Paris, Fayard, 1988, p. 482-483, 503-505.

170 L. Romier, *Les origines politiques des Guerres de Religion*, II, *op. cit.*, p. 439-446 ; B. Haan, *Une paix pour l'éternité...*, *op. cit.*, p. 210-211.

frères. Ferdinand roi des Romains défendait ses intérêts propres et ceux de son fils Maximilien, contre le projet de transférer à Philippe la dignité impériale. Plus encore, il tenait à la convocation d'un concile pour régler les différends entre les princes protestants d'Allemagne, dont l'aide lui était indispensable pour conduire la guerre contre l'Empire ottoman le long du Danube. Mais la prémisses du concile était une papauté alliée à l'Empire dans la lutte pour la suprématie politique et charismatique, et une péninsule italienne pacifique par le biais d'une organisation stable assurée par la coopération des puissances européennes, dont la France. Cette dernière, en outre, ne tarda pas à considérer le désaccord entre Charles Quint et les princes allemands de foi luthérienne comme le moyen par lequel obtenir de nouveaux soutiens. La célèbre crise du pouvoir impérial en Europe de 1552, due à l'attaque habsbourgeoise contre Parme suivie de celle, française, contre le Piémont savoyard, se traduisit par une réaction en chaîne et par un nouveau soulèvement en Allemagne, financé par le Valois<sup>171</sup>. La guerre contre le roi Très Chrétien priva donc la lutte contre les Turcs de ressources humaines et financières et reporta la possibilité d'une alliance chrétienne stable avec le Saint-Siège et Venise. Évidemment, les deux puissances régionales craignaient, en soutenant la guerre de l'Empire, d'aider à la concrétisation du projet hégémonique habsbourgeois dans la péninsule.

La politique impériale en Italie septentrionale répondait à une coordination unitaire, ramenant les partis de cour à une synthèse cohérente. Malheureusement, le système de relations qu'elle mit en place tendait à multiplier les loyautés et les adhésions ce qui, naturellement, entraînait une compétition entre grands. Par la nomination en 1546 de Ferrante Gonzague, frère du premier duc de Mantoue Frédéric, au poste de gouverneur de Milan et de lieutenant général, l'*establishment* habsbourgeois fut pourvu d'un homme de cour puissant et doué de bon sens militaire, qui cultivait de larges clientèles et donc des ambitions pour l'expansion de son propre cercle de protégés dans tout le Nord. Ne disposant pas d'une bureaucratie efficace capable de centraliser les dépenses de guerre, l'empereur laissait faire, conscient de sa dépendance aux grands. Ces derniers en effet exigeaient de leurs vassaux et clients

171 Karl Brandi, *Carlo V*, Turin, Einaudi, 2008, p. 586-593, 596-600, 600-608 ; R. J. Knecht, *The rise and fall...*, *op. cit.*, p. 215. Cf. aussi G. Galasso, *Carlo V e la Spagna imperiale*, *op. cit.* ; Marco Pellegrini, *Guerra santa contro i turchi. La crociata impossibile di Carlo V*, Bologne, il Mulino, 2015.

le service militaire aux Habsbourg en contrepartie de leur protection. Le marquis del Vasto et Ferrante Gonzague comptèrent parmi les plus actifs soutiens d'une politique agressive en Italie, visant la restitution à l'Empire. Ils désiraient nettoyer de l'intérieur et remettre à zéro le pouvoir des seigneuries régionales, en faveur d'une domination directe des Habsbourg sur la péninsule. Mais les luttes internes dans la faction impériale engendrèrent des défections dangereuses, la première étant celle des Farnèse, passés officiellement du côté français en 1551 avant de revenir dans le camp impérial à peine cinq ans plus tard. Dans le Piémont, cette compétition exacerba les mécanismes d'exploitation des populations locales : profitant de la protection de leur chef suprême, ennemi déclaré du duc, les commandants impériaux continuaient les malversations arbitraires envers les sujets et les magistrats des Savoie.

Aux défections des alliés, aux inclinations pro-françaises des États régionaux comme Venise et à une nouvelle rupture avec Rome survenue en 1552 s'ajoutèrent les graves revers militaires impériaux dans le Piémont entre 1552 et 1556<sup>172</sup>. À ce moment seulement, les lamentations d'Emmanuel-Philibert trouvèrent une oreille attentive<sup>173</sup>. L'empereur et son fils prirent acte de l'impossibilité pour le prochain roi d'Espagne d'obtenir le titre impérial, et donc la souveraineté de droit sur le *Regno italico*. Philippe ne voulait pas d'une mainmise sur des territoires qui auraient pu être intéressants pour son oncle Ferdinand ou son cousin Maximilien<sup>174</sup>. Quand il acquit sa pleine maturité politique, à partir de 1554, devenant roi de Naples et les plus fervents partisans de la restitution à l'Empire, dont Gonzague, furent donc évincés et la cause des Savoie gagna du terrain<sup>175</sup>. L'héritier de Charles Quint interrompit également la série des gouverneurs propriétaires, en nommant au poste de commandement suprême en Italie septentrionale des nobles moins compromis dans les rivalités locales, dont le duc de Sessa. Philippe

172 A. Segre, *La questione sabauda...*, *op. cit.*, p. 10-13 ; A. Álvarez-Ossorio Alvaríño, « Moti di Italia e tumulti di Germania : la crisi del 1552 », in F. Cantù et M. A. Visceglia (dir.), *L'Italia di Carlo V...*, *op. cit.*, p. 340.

173 E. Ricotti, *Storia della monarchia...*, *op. cit.*, I, p. 285 ; A. Segre, *Il richiamo di d. Ferrante Gonzaga...*, *op. cit.*, p. 44-46, 58 ; *id.*, *Un episodio...*, *op. cit.*, p. 22-29.

174 *Lettere di illustri italiani...*, *op. cit.*, p. 377.

175 A. Álvarez-Ossorio Alvaríño, *Milán y el legado...*, *op. cit.*, p. 48-49 ; *id.*, *Moti di Italia*, *op. cit.*, p. 341-342 ; Matthias Schnettger, « Il Sacro Romano Impero e l'Italia : una relazione difficile », in M. Bellabarba, A. Merlotti (dir.), *Stato sabauda e Sacro Romano Impero*, *op. cit.*, p. 33.

orienta la politique espagnole du nord de l'Italie de manière à ce qu'elle devienne la garante de la stabilité et des équilibres entre pouvoirs régionaux. Pour atteindre cet objectif, la neutralisation du duché de Savoie fut d'une importance fondamentale durant le premier âge moderne<sup>176</sup>. Bien sûr, le retour du duc dans ses États fut aussi l'expression d'une nouvelle ligne politique des rois Très Chrétiens et des empereurs sur le territoire italien nord-occidental. Parfois maintenue à contrecœur, parfois volontairement souhaitée, la nouvelle attitude des puissances envers la souveraineté savoyarde sur le duché fut néanmoins la prémisse indispensable d'une « *concreta realtà di governo tutta da reinventare*<sup>177</sup> ».

Grâce au conflit dans le duché de Savoie entre 1536 et 1558, les deux puissances rivales avaient donc mesuré l'importance stratégique de la région. Elles avaient aussi pris conscience de l'impossibilité matérielle de prévaloir militairement l'une sur l'autre et de mobiliser leurs ressources dans une guerre dont la durée ne pouvait être définie. En d'autres termes, elles avaient compris les avantages d'un État tampon situé entre leurs aires d'influence respectives<sup>178</sup>. La condition *sine qua non* en était un contrôle stable qui revint à la dynastie des Savoie, perçue à partir de ce moment comme italienne à part entière, se montrant parfois ambiguë et maintenant une distance égale entre les deux puissances, parfois décidée à conserver son rôle propre et ses territoires dans la péninsule et étendre sa propre zone d'influence<sup>179</sup>.

176 Davide Maffi, *Il baluardo della corona. Guerra, esercito, finanze e società nella Lombardia seicentesca (1630-1660)*, Florence, Le Monnier, 2007, p. 32-33; B. Haan, *Une paix pour l'éternité...*, *op. cit.*, p. 90, 92, 102-103.

177 W. Barberis (dir.), *Le armi del principe...*, *op. cit.*, p. 5.

178 G. Hanlon, *Italy 1636...*, *op. cit.*, p. 15, 30-33, 40-41, 54, 70; *id.*, *The Hero of Italy. Odoardo Farnese, Duke of Parma, his Soldiers, and his Subjects in the Thirty Years War*, Oxford, Oxford UP, 2014, p. 34-36, 89, 103, 155, 210; E. Stumpo, *Dall'Europa all'Italia...*, *op. cit.*, p. 192.

179 G. Hanlon, *The Hero of Italy...*, *op. cit.*, p. 3; K. Brandi, *Carlo V*, *op. cit.*, p. 424; Andrea Merlotti, « I Savoia : una dinastia europea in Italia », in Walter Barberis (dir.), *I Savoia. I secoli d'oro di una dinastia europea*, Turin, Einaudi, 2007, p. 95.



## LA PREMIÈRE MOITIÉ DU RÈGNE DE CHARLES-EMMANUEL I<sup>er</sup> (1580-1602)

DE LA NEUTRALITÉ À LA GUERRE (1580-1601)  
(P. MERLIN)

Avec Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, qui accéda au pouvoir en 1580, la politique extérieure savoyarde subit une accélération. Élevé dans l'ombre de son père et impatient d'en égaler les actes, le jeune duc, décrit en 1581 par un témoin comme étant animé d'un « ardent désir d'une gloire vraie et solide », décida d'instaurer plus de dynamisme dans sa propre action<sup>180</sup>. Au début de son règne, Charles-Emmanuel fut influencé par le jeu des partis de cour, conduits par des personnages charismatiques tels que Philippe de Savoie et André Provana de Leyni. Bien que fidèle aux va-et-vient traditionnels entre la France et l'Espagne, il eut une conception résolument audacieuse des avantages qu'il pouvait tirer de l'amitié de l'une ou l'autre de ces puissances<sup>181</sup>. Voilà pourquoi, après une inclination initiale vers Paris, avec l'espoir d'un soutien dans sa tentative de récupérer Genève, le duc conclut finalement une alliance organique avec Madrid en épousant en 1585 l'Infante Catherine-Michelle, fille de Philippe II<sup>182</sup>. La présence de la princesse habsbourgeoise à Turin, de 1585 à 1597, fut le signe visible du lien étroit entre le duché et la monarchie catholique et influença le cérémonial et la culture de la cour piémontaise<sup>183</sup>. La conviction de pouvoir compter sur le soutien inconditionnel de son beau-père poussa Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> à plusieurs coups d'éclat, dont l'apogée fut la conquête du marquisat de Saluces de 1588<sup>184</sup>. Au fond, en celle-ci comme en d'autres circonstances, le

180 L. Firpo (dir.), *Relazioni di ambasciatori veneti...*, op. cit., XI, p. 369, relazione di Francesco Barbaro.

181 Pierpaolo Merlin, « *Seguir la fazione di sua Maestà Cattolica*. Il partito spagnolo nella corte di Savoia tra Cinque e Seicento », in José Martínez Millán, Manuel Rivero Rodríguez (dir.), *Centros de Poder Italianos en la Monarquía Hispánica (siglos xv-xviii)*, I, Madrid, Ediciones Polifemo, 2010, p. 247-265.

182 Lucien Cramer, *La seigneurie de Genève*, III, *Les projets d'entreprises de Charles-Emmanuel I sur Genève, 1580-1588*, Genève, Jullien, 1950; Piera Condulmer, « Un matrimonio dinastico ispano-piemontese », *Studi piemontesi*, VI, 1977, p. 320-329.

183 Cf. Blythe Alice Raviola et Franca Varallo (dir.), *L'Infanta. Caterina d'Autria, duchessa di Savoia (1567-1597)*, Rome, Carocci, 2013.

184 Voir à propos Pierpaolo Merlin, « Saluzzo, il Piemonte, l'Europa. La politica sabauda dalla conquista del marchesato alla pace di Lione », in Marco Fratini (dir.), *L'ammissione sabauda*

duc fit preuve d'une certaine autonomie vis-à-vis de l'Espagne (Philippe II avait tenté de le dissuader d'une telle entreprise) et chercha même d'autres alliés, en particulier en la personne du pape, toujours plus impliqué dans la lutte contre l'hérésie qui menaçait de contaminer complètement le royaume de France. À partir des années 1580, l'attention de l'Espagne s'était du reste reportée sur l'Europe du Nord au détriment de la Méditerranée, en particulier sur les Pays-Bas où la révolte avait désormais revêtu le caractère d'une guerre de religion<sup>185</sup>. En 1589, avec la mort de Henri III de Valois, la crise en France en vint à un point tel qu'il sembla que la dissolution du royaume était imminente. C'est dans ce contexte que Philippe II prit la décision d'intervenir directement dans les affaires internes de son voisin, appuyant la Ligue catholique.

Charles-Emmanuel aussi se sentit alors en droit de réclamer le trône de France ou tout du moins l'annexion d'amples territoires français au nom de la défense de l'orthodoxie. Cette stratégie ne reposait pas que sur des prétextes dynastiques suggestifs, comme la renaissance de l'antique royaume d'Arles à cheval sur les Alpes, mais aussi sur des aspirations géopolitiques bien plus réalistes visant à l'expansion de l'influence du duché sur les deux versants alpins, dans le Piémont et en Méditerranée, grâce au développement de la Nice maritime et du port de Villefranche<sup>186</sup>. De tels objectifs expliquent les manœuvres savoyardes qui s'accomplirent entre 1588 et 1592. Après l'annexion de Saluces, point de départ d'un long conflit avec la France qui dura jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le duc fut affairé en Provence, de 1590 à 1592, où il était venu en aide aux catholiques de la région, menacés par les huguenots<sup>187</sup>. Durant des années, le prince participa aux guerres de Religion. Ce n'est pas un hasard si parmi ses conseillers les plus écoutés se trouvait un représentant de la noblesse savoyarde,

---

*del marchesato di Saluzzo tra dissidenza religiosa e ortodossia cattolica. Secc. XVI-XVIII*, Turin, Claudiana, 2004, p. 11-62.

185 Geoffrey Parker, *The Dutch Revolt*, édition revue, Londres, Penguin Books, 2002.

186 Pierangelo Manuele, *Il Piemonte sul mare. La marina sabauda dal medioevo all'unità d'Italia*, Cuneo, Edizioni l'Arciere, 1997.

187 Voir paragraphe suivant et Pierpaolo Merlin, « À la conquête d'un royaume. L'expédition de Provence de Charles-Emmanuel de Savoie (1590-1592) », Hervé Barelli (éd.), *Nice et son comté, 1590-1680*, I, *Témoignages, récits et mémoires*, Nice, Mémoires Millénaires Éditions, 2012, p. 45-54. Voir aussi *La solenne entrata del serenissimo signor Duca di Savoia nella città di Aix capo di Provenza del mese di novembre 1590*, Rome, V. Accolti, 1590, Biblioteca Reale di Torino (BRT), Misc. 300, n° 3.

traditionnellement intéressée aux événements transalpins : René de Lucinge, seigneur des Allymes, longtemps ambassadeur à Paris et important écrivain politique, fut l'ami du Piémontais Giovanni Botero qui mit sous presse en 1589 sa *Ragion di Stato*, manuel du parfait « prince chrétien<sup>188</sup> ».

L'intervention en Provence fut l'apogée de la politique expansionniste savoyarde. Deux causes possibles peuvent être à l'origine de son échec : la dissolution du consensus des Ligueurs ou un manque de soutien effectif de la part de l'Espagne qui ne soutenait pas l'agrandissement du duché. L'attitude défiante de Madrid envers Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> persista même lorsque le duc dut faire face à la menace huguenotte. En effet, en 1593, les protestants du Dauphiné, menés par François de Bonne, seigneur de Lesdiguières, envahirent le Piémont occidental et installèrent une puissante tête de pont dont les piliers étaient les forteresses de Briqueras et de Cavour<sup>189</sup>. Entre 1593 et 1595, Charles-Emmanuel fut donc occupé dans son propre duché à repousser les attaques des Français, affrontement dur et épuisant, sous forme de guerre civile dans laquelle les sujets piémontais adoptaient l'un ou l'autre parti. Épisode non négligeable de la longue querelle entre la couronne de France, désormais sur la tête de Henri de Bourbon, et les Savoie, la guerre de 1593-1595 attend encore que ses implications politiques, sociales et religieuses soient étudiées de manière approfondie<sup>190</sup>. Le duc réussit finalement à repousser l'attaque mais, à partir de ce moment, il se vit dans l'obligation d'être sur la défensive et de renoncer à sa politique agressive. Dès 1597, il intervint pour défendre les provinces par-delà les montagnes, s'engageant dans les Alpes occidentales contre les Français<sup>191</sup>. Ni la mort de la duchesse Catherine d'Autriche fin 1597, ni celle de Philippe II au lendemain de la paix de Vervins de 1598 ne dénouèrent les tensions avec la France pour la possession de Saluces. L'arbitrage papal fut également sans succès, si ce n'est un mince répit. Charles-Emmanuel joua alors la

188 Lino Marini, « René de Lucinge, signor Des Allymes. Le fortune savoiarde nello Stato sabauda e il trattato di Lione (1601) » *Rivista Storica Italiana*, LXVII, 1955, p. 125-147, 334-365. Sur les rapports entre la noblesse savoyarde et Botero, voir Artemio Enzo Baldini, « Botero e la Francia », in *id.* (dir.), *Botero e la 'Ragion di Stato'*, Florence, Olschki, 1992, p. 335-359.

189 Stéphane Gal, *Lesdiguières. Prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, PUG, 2007.

190 Mario Minola, *Carlo Emanuele I, un guerriero tormentato*, Cuneo, L'Arciere, 2000, p. 19-30.

191 Dario Gariglio, *Battaglie alpine del Piemonte sabauda. Tre secoli di guerre sulle Alpi occidentali*, Turin, Chiaramonte Editore, 1999, p. 9-19.

carte des discussions directes avec Henri IV, se rendant à Paris en 1599 accompagné d'une suite imposante. Même cette tentative connut une issue défavorable et la France reprit les hostilités, envahissant la Savoie et menaçant les cols alpins. Abandonné par l'Espagne, où le nouveau roi Philippe III avait opté pour une politique extérieure plus prudente, le duc décida d'entreprendre des négociations qui aboutirent à la paix de Lyon de 1601<sup>192</sup>.

La conclusion de cet accord est due en grande partie à la composante savoyarde du gouvernement de Turin ; depuis quelques années déjà, le milieu dirigeant des provinces d'outre-monts se désolait du lourd tribut à la guerre et réclamait une solution négociée. En vertu de la paix, Saluces fut définitivement attribué à Charles-Emmanuel, mais celui-ci dut céder en échange les importants territoires de la Bresse et du Bugey. Cette décision difficile fut prise au sein du Conseil d'État ducal, après des débats agités entre Piémontais et Savoyards. Ce fut peut-être la dernière confrontation historique entre ces deux « âmes » de l'État savoyard. Le choix de conserver Saluces et de sacrifier les régions au-delà des montagnes reste une confirmation de la tendance à privilégier les espaces italiens et de la prise de conscience de la dynastie selon laquelle seule la péninsule pouvait offrir une espérance d'influence croissante<sup>193</sup>. Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> eut du mal à accepter ce choix. Il renia l'œuvre des ambassadeurs savoyards à Lyon, dont faisait partie René de Lucinge. Sa frustration conditionna pour plusieurs années sa politique et aboutit à des entreprises hasardeuses, parmi lesquelles sa décision de soutenir la conjuration de Biron contre Henri IV et l'attaque manquée fomentée contre Genève en 1602<sup>194</sup>.

---

192 Sur le tournant politique espagnol, voir Bernardo José Garcia Garcia, *La Pax Hispanica. Política exterior del Duque de Lerma*, Louvain, Leuven University Press, 1996.

193 Voir Pierpaolo Merlin, « Saluzzo, il Piemonte, l'Europa. La politica sabauda dalla conquista del marchesato alla pace di Lione », in M. Fratini (dir.), *L'annessione sabauda del marchesato di Saluzzo*, *op. cit.*, p. 56-62.

194 Sur la conjuration, voir Janine Garrisson, *Henri IV*, Paris, Seuil, 1984, *passim*.

LA GUERRE CONTRE LA FRANCE  
ET LES (MÉS)AVENTURES GENEVOISES (M. GELLARD)

« Échevelée, follement ambitieuse<sup>195</sup> », la politique de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> tranchait sans aucune doute avec celle de son père<sup>196</sup>. Si ce dernier s'en tint à une stricte neutralité entre la France et l'Espagne et préféra la diplomatie à l'action guerrière, ce ne fut pas le cas de son successeur qui risqua plusieurs fois le tout pour le tout dans l'espoir de tirer profit des guerres de Religion et de reconquérir le pays de Vaud et Genève, voire de reconstituer à son profit le duché de Bourgogne et peut-être même de coiffer une couronne royale, en France ou en Castille. La Savoie, épargnée pendant le règne du père, connut 12 années de guerre et deux occupations totales (en 1600 et en 1630) durant celui du fils<sup>197</sup>.

La dégradation des relations avec la France commença avec une affaire matrimoniale. Alors que Catherine de Médicis proposait à Charles-Emmanuel la main de Christine de Lorraine, sa cousine, il refusa et, se laissant entraîner par la faction pro-espagnole dirigée par le général des galères Andrea Provana, s<sup>r</sup> de Leini, préféra épouser en 1585 une autre de ses cousines, Catherine-Michelle, elle aussi nièce du roi de France, mais avant tout fille du monarque espagnol<sup>198</sup>. Surtout, avec l'affaiblissement de la monarchie française au printemps 1588, lorsque Henri III fut obligé de fuir Paris suite à la journée des Barricades, l'occasion sembla trop belle à Charles-Emmanuel qui en octobre de la même année s'empara par surprise du marquisat de Saluces, dernière position française au-delà des Alpes<sup>199</sup>.

195 Bernard Grosperin, « La Savoie et la France de la Renaissance à la Révolution », *Revue trimestrielle de l'Histoire de la Savoie*, 1992, n° 108, p. 6.

196 Sur le règne de ce prince, voir Stéphane Gal, *Charles-Emmanuel de Savoie. La politique du précipice*, Paris, Payot, 2012 ; Pierpaolo Merlin, *Tra guerre e tornei. La corte sabauda nell'età di Carlo Emanuele I*, Turin, Sei, 1991 ; Andrea Pennini, « *Con la massima diligentia possibile* ». *Diplomazia e politica estera sabauda nel primo Seicento*, Rome, Carocci, 2015.

197 Cf. Jacques Humbert, *Une grande entreprise oubliée. Les français en Savoie sous Louis XIII*, Paris, Hachette, 1960.

198 Christine de Lorraine était la fille de Claude de France et de Charles II ou III de Lorraine et Catherine-Michelle la fille d'Élisabeth de Valois et de Philippe II. Ces deux princesses furent donc les petites filles de Henri II et de Catherine de Médicis et les nièces de Henri III.

199 Pierpaolo Merlin, « Saluzzo, il Piemonte, l'Europa. La politica sabauda dalla conquista del marchesato alla pace di Lionne », in M. Fratini (dir.), *L'annessione sabauda del marchesato di Saluzzo*, *op. cit.*, p. 15-61 ; S. Gal, *Charles-Emmanuel de Savoie...*, *op. cit.*, p. 133-148.

En parallèle, le duc se lança à l'assaut d'un de ses principaux objectifs : Genève<sup>200</sup>. Rompant le traité de Berne signé par son père en 1570, qui avait normalisé les relations entre la ville et le duché, Charles-Emmanuel soutint en sous-main plusieurs opérations contre la ville : une attaque sur le port de Genève organisé depuis Thonon en 1581 et deux tentatives de prendre la ville menées sous la direction du comte de Raconis en 1582. Toutes ces tentatives échouèrent et le duc décida de soumettre la ville à un blocus de 1585 à 1588. Au même moment, il se tourna vers Lausanne qu'il espérait prendre. Il disposait en effet dans la ville de la complicité d'Isbrand Daux qui devint bourgmestre en 1585. Celui-ci gagna à sa cause plusieurs magistrats, confia à ses complices les postes clefs de la ville et signa un traité avec le duc de Savoie le 6 décembre 1588 par lequel il promettait de livrer Lausanne à Charles-Emmanuel. Le complot échoua cependant, les soldats savoyards chargés d'investir la ville ayant été retardés dans leur traversée du lac Léman ; les conjurés s'enfuirent par crainte de la réaction bernoise<sup>201</sup>.

Le 28 mars 1589, ce fut finalement à l'initiative de Genève que la guerre reprit, à la suite de la victoire interne du parti de la guerre mené par Théodore de Bèze<sup>202</sup>. L'ambassadeur de Henri III auprès des Liges suisses et grises, Nicolas Brulart, marquis de Sillery, appuyé par un envoyé extraordinaire, Nicolas de Harlay, s<sup>f</sup> de Sancy, organisa le soutien français et le coordonna avec celui des Bernois et des Valaisans<sup>203</sup>. Le nord du duché de Savoie fut envahi. De son côté, Charles-Emmanuel décida de nouveau le blocus de la ville avec une troupe de mercenaires espagnols et tenta en parallèle de reprendre le pays de Vaud en soulevant la noblesse contre Berne. Surtout, le duc remporta la bataille de Collonges le 22 septembre, ce qui lui permit de signer une paix

200 Pour le détail des relations entre la Savoie et Genève, depuis le règne d'Emmanuel-Philibert, voir Lucien Cramer, *La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie de 1559 à 1603*, Genève, Paris, Albert Kundig, puis A. Jullien, 1912-1958, 4 vol., dont les 2 et 4 sont des recueils de documents.

201 Maxime Reymond, « La conjuration d'Isbrand Daux », *Revue historique vaudoise*, 1916, p. 43-59, 65-76, 337-341, 359-375 et 1917, p. 1-21.

202 Corinne Walker, *Histoire de Genève*, t. 2, *De la cité de Calvin à la ville française (1530-1813)*, Neuchâtel, Éditions Alphil, Presses universitaires suisses, 2014, p. 40.

203 Henri III signa en effet le traité de Soleure du 9 mai 1579 avec Berne et Soleure pour garantir la protection de Genève contre la Savoie qui venait de signer un traité avec les dix cantons catholiques. Genève fut donc intégrée dans la paix perpétuelle conclue entre la France et les cantons suisses en 1516. A. Dufour, *Histoire de Genève, op. cit.*, p. 65.

séparée avec les Bernois le 10 octobre à Nyon<sup>204</sup>. Genève fut alors seule contre le duc de Savoie mais celui-ci tourna ses regards vers la Provence. La trêve entre eux attendit toutefois 1593. Elle fut liée aux événements français puisque Genève comme alliée du roi de France et le duc comme allié de la Ligue furent compris dans la trêve générale de La Villette conclue fin juillet 1593 entre Henri IV et les Ligueurs. Durant ces années, les opérations des troupes genevoises, françaises, suisses, mais aussi piémontaises et espagnoles touchèrent durement le nord de la Savoie.

L'assassinat de Henri III par Jacques Clément le 2 août 1589 sembla donc à Charles-Emmanuel l'occasion de pousser son avantage contre la France. Il tenta alors de détacher le Dauphiné et la Provence en promettant son aide aux Ligueurs<sup>205</sup> et annonça même ses prétentions sur le trône de France comme héritier de François I<sup>er</sup> par sa mère. En 1590, il envahit le Dauphiné et descendit lui-même en Provence (il franchit le Var le 16 octobre 1590), où la Ligue facilita son entrée, tandis que le Parlement d'Aix lui offrit l'honneur du dais – normalement réservé au souverain – lors de son entrée le 19 novembre<sup>206</sup> et lui donna les pouvoirs civils et militaires le 23 novembre. Le vent tourna l'année suivante : si le 2 mars, le duc fit son entrée à Marseille, ralliée à sa cause, ses alliés provençaux, mis en garde par Mayenne, commencèrent à mesurer ses ambitions et décidèrent de négocier plutôt la protection de l'Espagne. Par ailleurs, après quelques succès, comme la prise de Berre le 20 août ou son entrée à Arles le 19 septembre, il fut battu à Vinon par Lesdiguières

204 S. Gal, *Charles-Emmanuel...*, *op. cit.*, p. 216. La paix ne fut pas ratifiée et souleva une vague d'indignation dans toute l'Europe réformée. William E. Monter, « De l'évêché à la Rome protestante », *loc. cit.*, p. 162.

205 Les contacts entre Charles-Emmanuel et la Ligue étaient anciens dans ces provinces où le duc pensionnait certains gentilshommes. Sur les ambitions provençales du duc de Savoie, entretenues par René de Lucinge, son ambassadeur en France, Andrea de Leini, son général des galères, ou encore Giovanni Botero, voir Fabrice Micaleff, *Un désordre européen. La compétition internationale autour des « affaires de Provence » (1580-1598)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p. 47-52. Voir également Artemio Enzo Baldini, « Botero e la Francia », *op. cit.*, p. 335-359 ; *id.*, « Botero et Lucinge : les racines de la raison d'État », in Yves-Charles Zarka (dir.), *Raison et déraison d'État. Théoriciens et théories de la raison d'État en France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris PUF, 1994, p. 67-99 ; Olivier Zegna Rata, *René de Lucinge : entre l'écriture et l'histoire*, Genève, Droz, 1993.

206 Stéphane Gal, *Lesdiguières, princes des Alpes et connétable de France*, Grenoble, PUG, 2007, p. 78.



et La Valette le 21 décembre<sup>207</sup>. Or ses troupes commandées par son frère bâtard, Amédée de Savoie, avaient déjà connu le 18 septembre 1591 une grave défaite à Pontcharra dans le Dauphiné (à quelques lieues à peine de Chambéry) contre le même Lesdiguières<sup>208</sup>. Charles-Emmanuel fut forcé de quitter la Provence le 30 mars 1592, mais sans rompre ses relations avec les Ligueurs, loin de là : dès le 28 mai le parlement d'Aix lui renvoya des représentants lui demander son aide. Malgré le désir du duc de poursuivre ses aventures provençales, ni Clément VIII, ni Philippe II ne le soutinrent<sup>209</sup>.

Les nouvelles tentatives savoyardes ne furent pas plus couronnées de succès. Ainsi, en 1593, les troupes de Charles-Emmanuel prirent le fort d'Exilles – d'ailleurs vite reperdu – mais furent de nouveau battues le 7 juin de cette même année, toujours par Lesdiguières, à la bataille de Salbertrand. Les négociations des années suivantes buttèrent sur la question du marquisat de Saluces, que Lesdiguières posa comme un préalable mais qu'il était incapable de soumettre militairement. La guerre reprit donc en 1597 et demeura tout aussi incertaine. Durant ces neuf années de guerre, le duché souffrit de la présence des soldats piémontais et des mercenaires espagnols, napolitains ou milanais et connut une nouvelle intervention des Bernois et des Genevois en Savoie du nord. La paix de Vervins, signée le 2 mai 1598 entre la France et l'Espagne, ne résolut pas le problème puisque la question du marquisat de Saluces fut laissée à l'arbitrage du pape Clément VIII qui s'y refusa. Charles-Emmanuel décida alors de se rendre en France où il séjourna de septembre 1599 à février 1600. Il rencontra Henri IV, à Fontainebleau et à Paris, et un accord fut conclu : le traité de Paris du 27 février 1600 donnait au duc jusqu'au 1<sup>er</sup> juin pour restituer le marquisat ou l'échanger contre la Bresse, Barcelonnette et son vicariat, le Val de Sture, celui de Pérouse et la ville et le château de Pignerol<sup>210</sup>. Charles-Emmanuel profita aussi de son séjour

207 Les troupes savoyardes, espagnoles et provençales, commandées par le lieutenant du duc, le comte de Martinengo, avaient déjà subi une lourde défaite à Esparron (Var) en avril (2 000 tués ou prisonniers).

208 Les Savoyards, renforcés par des contingents de 1 500 Espagnols, 2 000 Napolitains et 3 000 Milanais, étaient pourtant en supériorité numérique (15 000 hommes contre 7 000 Français). Le duc aurait perdu entre 2 500 et 5 000 hommes lors du massacre qui suivit la bataille. *Id.*, *Charles Emmanuel...*, *op. cit.*, p. 178.

209 F. Micallef, *Un désordre européen...*, *op. cit.*, p. 227-231.

210 S. Gal, *Lesdiguières...*, *op. cit.*, p. 84 explique que ces places, si elles avaient été remises aux Français, auraient neutralisé l'intérêt stratégique de Saluces.

pour comploter avec le duc de Biron<sup>211</sup> qui rêvait de s'arroger la Bourgogne, en même temps qu'il tenta de rallier d'autres grands seigneurs français, Montmorency-Damville, Nemours, Épernon, tous déçus des rétributions de leur fidélité par Henri IV. Fin juillet, soit après la date prévue, tant il avait attendu un revirement espagnol<sup>212</sup> ou un complot aristocratique en France, voire même une disparition de Henri IV qui n'avait pas encore d'héritier, il déclara enfin vouloir remettre le marquisat. Néanmoins, il multiplia encore les difficultés sur les modalités de la restitution. Henri IV réagit vivement et mena une seconde invasion générale de la Savoie, prenant lui-même la tête de l'opération déclenchée le 11 août 1600. Les Français déferlèrent sur le duché : le maréchal de Biron<sup>213</sup> ironiquement, en Bresse, le duc de Guise en Provence, Sully et Lesdiguières en Savoie. Le 21 août Henri IV entra à Chambéry et y donna un bal quelques jours plus tard. Les Espagnols ne bougèrent pas. Les forts de Charbonnières, de Montmélian et de Sainte-Catherine furent les seuls à résister mais tombèrent les uns après les autres (Charbonnière le 10 septembre, Montmélian, pourtant réputée imprenable, le 16 novembre, Sainte-Catherine tout début décembre). Le duc de Savoie, pris de vitesse, se révéla incapable de défendre son duché et dut signer la paix de Lyon le 17 janvier 1601<sup>214</sup>. La France conserva la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex, plus tout le cours du Rhône depuis sa sortie de Genève<sup>215</sup> en échange du marquisat de Saluces, que Charles-Emmanuel paya donc chèrement<sup>216</sup>. C'est peu

211 Malgré les honneurs dont le combla Henri IV, Charles de Gontaut-Biron complota avec l'Espagne dès 1595. Voir Alain Dufour, « La paix de Lyon et la conjuration de Biron », *Journal des savants*, 1965, n° 1, p. 428-455.

212 S. Gal, *Charles-Emmanuel...*, *op. cit.*, p. 200 souligne à quel point la politique française de Philippe III était hésitante. Charles-Emmanuel de son côté espérait alors pouvoir un jour monter sur le trône de son beau-frère puisque Philippe III n'était pas marié et n'avait donc pas d'héritier.

213 Celui-ci aurait tenté de faire échouer l'avancée française sur Bourg-en-Bresse et de livrer Sully au duc de Savoie.

214 Alors même qu'il négociait avec Henri IV, Charles-Emmanuel conspira encore avec l'Espagne et avec Biron : A. Dufour, « La paix de Lyon... », *loc. cit.*, p. 439.

215 « S. M. inclinant au désir de Sa Sainteté, désirant espargner le sang humain et vivre en amitié avec ses voisins, mesme avec le seigneur duc, pour la proximité qui est entre eux [...]. Le duc cède au roi les provinces de Bresse, de Bugey, Valromey, et la baronnie de Gex ; tout le cours du Rhône depuis la sortie de Genève [...]. En retour de cette cession, le roi fait abandon au duc du marquisat de Saluces », in V. de Saint-Genis, *Histoire de Savoie...*, *op. cit.*, t. 2, p. 226-227.

216 Le duc fut d'ailleurs moqué d'avoir ainsi « échangé ses gentilshommes bressans contre moitié moins de paysans piémontais ». *Ibid.*, p. 227.

de le dire car il dut par ailleurs verser 300 000 livres pour les frais de la guerre et détruire les fortifications de Briançon et de Sainte-Catherine, ce qui rendit le duché encore plus vulnérable. Surtout, celui-ci fut amputé d'une partie importante de son territoire, ce qui renforça sa relégation loin de la centralité piémontaise. Encore les États de Savoie échappèrent-ils à une nouvelle occupation française : « le précédent de 1536 était alors dans tous les esprits. La Savoie ayant été vaincue militairement, rien n'était plus facile que d'en réitérer sinon l'annexion du moins l'occupation. Les structures administratives étaient éprouvées, [...] les hommes étaient prêts [...]. L'histoire donnait à la France l'occasion de corriger sa propre histoire en revenant sur "l'infortunée paix" de 1559<sup>217</sup> ». Néanmoins, tel n'était pas le dessein de Henri IV, et le cardinal Aldobrandini, dépêché par le pape, pour assurer la médiation entre les deux princes, s'assura de l'indulgence française<sup>218</sup>.

Malgré ces échecs successifs, Charles-Emmanuel ne désarma pas. Il n'avait toujours pas renoncé à son rêve de reprendre Genève. Il avait pourtant perdu le soutien aussi bien de Philippe III que de la papauté, tous deux peu favorables à une énième tentative. Redoutant la réaction de Henri IV en cas de guerre ouverte, il tenta un coup de main sur la ville, connu sous le nom de « nuit de l'Escalade », du 21 au 22 décembre 1602<sup>219</sup>. Après des repérages minutieux et grâce à des intelligences à l'intérieur de la ville, des troupes d'élite furent chargées d'escalader les deux murs d'enceinte de la ville afin d'en ouvrir les portes à coups d'explosifs pour faire entrer une armée de 2 000 soldats piémontais et mercenaires espagnols, napolitains et français<sup>220</sup>, menés par Charles de Simiane, s<sup>r</sup> d'Albigny, ancien ligueur dauphinois<sup>221</sup>. Le duc lui-même quitta Turin en cachette, déguisé en ambassadeur étranger, et se rendit à Saint-Julien-en-Genevois attendre le résultat de l'opération.

217 S. Gal, *Charles-Emmanuel...*, *op. cit.*, p. 211.

218 S. Gal fait l'hypothèse que le voyage de Charles-Emmanuel en France en 1599-1600 lui aurait au moins assuré l'affection du Bourbon. *Ibid.*

219 Article « Escalade », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2009, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8905.php>; Sandra Rouiller, *Bibliographie sélective de publications sur l'Escalade de 1602*, 2002, [https://doc.rero.ch/record/8325/files/bibliographie\\_escalade\\_2002.pdf](https://doc.rero.ch/record/8325/files/bibliographie_escalade_2002.pdf); S. Gal, *Charles-Emmanuel...*, *op. cit.*, p. 214-220.

220 W. E. Monter, « De l'évêché à la Rome protestante », in Paul Guichonnet (éd.), *Histoire de Genève*, Toulouse, Privat, 1974, p. 164, parle de 5 à 6 000 hommes.

221 Stéphane Gal, « Fidélité et trahison à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : le parcours de Charles d'Albigny, gentilhomme dauphinois au service de la Savoie », *La Pierre et l'Écrit*, n° 11, 2000, p. 111-133.

Au cours de la nuit du solstice d'hiver, les assaillants s'approchèrent de Genève en longeant le Rhône de façon à ce que le bruit des moulins couvre celui de leur avancée. L'attaque fut lancée à 2 heures du matin dans une nuit brumeuse, alors que la lune s'était déjà couchée. Au moyen d'échelles en bois démontables, l'avant-garde composée de trois cents hommes, essentiellement des Savoyards, vêtus de cuirasses teintes en noir, passa la muraille de 7 mètres de haut entre le bastion de l'Oye et la porte de la Monnaie, au sud de la ville, le long du quartier de la Corrairie. La ville semblait prise et d'Albigny prévint même Charles-Emmanuel que la victoire était acquise ; imprudemment, celui-ci fit dépêcher des courriers dans toute l'Europe. Cependant, à 2h30, l'alarme fut donnée par deux sentinelles sorties comme par miracle sur le rempart de la Monnaie. La cloche de la cathédrale Saint-Pierre, la *Clémence*, réveilla la ville en sursaut. Tous les citoyens accoururent défendre la ville, femmes et hommes confondus. Ils furent sauvés par la mort de Picot, le pétardier savoyard, et par un Lorrain du nom d'Isaac Mercier, qui coupa la corde qui retenait la herse de la Porte-Neuve, cible de l'attaque de l'avant-garde qui devait l'ouvrir ou la faire sauter. Il empêcha ainsi l'armée ennemie de pénétrer dans la ville alors même qu'elle était canonnée depuis le bastion de l'Oye. Coupée du gros de la troupe et désorganisée par la perte de son chef, Guillaume de Brunaulieu, dès les premières minutes de l'attaque, l'avant-garde fut quant à elle massacrée ou refoulée au-delà des remparts.

L'opération échoua donc et Charles-Emmanuel s'empressa de rentrer à Turin. Alors que Genève n'avait perdu que 18 citoyens (dont 6 d'origine savoyarde) et que 24 étaient blessés, les Savoyards comptèrent entre 50 et 70 morts selon les sources et plus d'une centaine de blessés. Par ailleurs, 13 soldats du duc furent faits prisonniers par les Genevois. On leur promit d'abord la vie sauve, mais ils furent finalement exécutés à titre d'exemple et leurs têtes furent placées au bout de piques sur les remparts de la ville :

Outre les tués sur la place, on en attrapa en vie treize, le nombre de leurs tuez, penduz et blecez les uns à mort, les autres estropies rudement, monte à trois cens François reniés et Savoyards [. . .]. Ceci fait on s'est assemblé, pour adviser es occurrences et ce qu'on auroit à faire des prisonniers, et arresté qu'après qu'ils auront heu l'estrapade pour tacher de découvrir les traistres de la ville desquels ils se sont vraysemblablement servis, après ce, qu'on les pende au boloard de l'Oye<sup>222</sup>

222 Cité par Olivier Fatio et Béatrice Nicollier, *Comprendre l'Escalade. Essai de géopolitique genevoise*, Genève, Labor & Fides, 2002, p. 92-97.

Charles-Emmanuel essaya encore de manœuvrer auprès de Berne pour récupérer la ville. En vain. Des négociations entre les deux parties s'ouvrirent le 21 mars 1603. Si elles furent bientôt rompues par Genève, le roi de France imposa leur reprise avec, cette fois, la médiation de Glaris, Bâle, Soleure, Schaffhouse et Appenzell. Finalement, le traité de Saint-Julien fut signé le 21 juillet 1603 et le duc de Savoie reconnut implicitement l'indépendance de la ville<sup>223</sup> : l'opération piteuse de Charles-Emmanuel est célébrée chaque année à Genève et considérée comme une fête nationale. Le duc dut en outre accepter de ne pas rassembler de troupes ni de construire de fortification dans un rayon de quatre lieues autour de Genève. La liberté du commerce fut rétablie et les Genevois furent exemptés de péages dans le duché de Savoie où ils furent autorisés à vivre « à condition de n'y point dogmatiser<sup>224</sup> ».

LA SECONDE MOITIÉ DU RÈGNE  
DE CHARLES EMMANUEL I<sup>er</sup> (1602-1630)  
(F. IEVA)

ENTRE L'ESPAGNE, L'ITALIE ET LA FRANCE

Le XVI<sup>e</sup> siècle se conclut sur un grand désordre pour la Maison de Savoie, les années 1590 ayant été marquées par des guerres qui n'épargnèrent presque aucun territoire du duché. La paix de Lyon (1601) fut longtemps considérée comme un tournant dans la politique étrangère de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> qui, dès lors, devint apparemment plus « italianisante<sup>225</sup> ».

Cette politique fut en réalité beaucoup plus complexe et nuancée : son père, Emmanuel-Philibert, l'avait exhorté à reprendre Genève ; Saluces

223 Nathalie Favre-Bonvin, Laurent Perrillat, Catherine Santschi et alii, *Le traité de Saint-Julien. 1603-2003 : 400 ans de paix*, Saint-Julien-en-Genevois, Genève, Veyrier, la Saléviennaise, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Association pour l'étude de l'histoire régionale, 2003. Voir aussi L. Hubler, « Paix de Saint-Julien », *loc. cit.*

224 Cité par V. de Saint-Genis, *Histoire de Savoie...*, *op. cit.*, t. 2, p. 244.

225 Cf. Romolo Quazza, « Vicende politiche e militari del Piemonte dal 1553 al 1773 », in *Storia del Piemonte*, t. I, Turin, Casanova, 1960, p. 185-241. Pour un aperçu récent de l'histoire du duché cf. Paola Bianchi, Andrea Merlotti, *Storia degli Stati sabaudi*, Brescia, Morcelliana, 2017.

venait d'être reprise au prix de fortes pertes territoriales en Savoie et la conquête du Montferrat devait être envisagée, comme celle du Milanais, véritable obsession des ducs de Savoie<sup>226</sup>.

Ces objectifs furent une constante dans les affaires étrangères du nouveau duc qui, oscillant entre alliance française et espagnole, demeura constamment prêt à saisir toutes les occasions de renforcer son assise territoriale.

Au début du siècle, le duché renonça à près de dix années passées dans l'orbite de l'Espagne pour se rapprocher de la France. Un lent et progressif mouvement s'opéra alors, qui ne fut entrecoupé que d'une courte période de neutralité. Parallèlement, tout fut mis en œuvre pour consolider les rapports avec les maisons princières italiennes.

Les tensions avec Genève dont il a déjà été question et qui débouchèrent sur la paix de Saint-Julien nous permettent de mieux comprendre la position du duc à l'égard de la ville. Celui-ci considérait que sa possession était un avantage stratégique pour le duché et écrivait qu'il ne se serait pas senti « Seigneur de la Savoie<sup>227</sup> » tant qu'elle n'aurait pas été sous sa juridiction. Une forte motivation le poussait à échafauder de nouveaux projets de conquête qui demeurèrent une constante de la politique savoyarde jusqu'en 1666-1668.

Si le traité de Lyon avait apporté Saluces au duché, et privé la France d'une tête de pont en Italie, ce gain territorial n'avait été rendu possible que par une large amputation des domaines savoyards du duché. Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> regrettait surtout la perte du Gex, terre avoisinant Genève, qui aurait rendu cette entreprise moins difficile<sup>228</sup>.

En 1667, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel II, soutint également que le traité de Saint-Julien n'était pas une paix mais un simple armistice réclamé par les Genevois. Cette position témoigne du profond désespoir de la dynastie<sup>229</sup> d'avoir perdu ce territoire qui fut le leur trois siècles durant<sup>230</sup>.

226 Cf. Roberto Bergadani, *Carlo Emanuele I*, Turin, Paravia, 1932, p. 104.

227 AST, Corte, Testamenti, mazzo 4, fasc. 11, « Testamento del Duca Carlo Emanuele primo, per cui annulla l'altro già da esso fatto li 5 maggio 1598 ».

228 AST, Corte, Negoziazioni Spagna, mazzo 2, fasc. 2, « Istruzione del duca Carlo Emanuele 2 al conte di Bonvicino gran cancelliere per portarsi dal conte di Fuentes governatore dello Stato di Milano, spiegarli lo stato della negoziazione colla Francia per la pace », 1601.

229 AST, Corte, Paesi, Genève, catégorie 6, mazzo 1, fasc. 29, « Minute de Lettre de S.A.R. au marquis de Saint Maurice, par laquelle elle lui mande de solliciter le Roi de France à disposer ceux de Genève à faire une Députation à Turin, et lui donner les satisfactions qui lui sont dues [...] », 1667.

230 *Ibid.*, catégorie 1, fasc. 22, « Mémoire donné au S<sup>r</sup> Jules Mazarin qui allait en France de la part du pape pour porter S.M. très Chrétienne à la réduction de la Ville de Genève sous la domination de S.A. », mémoire sans date.

Ainsi l'Escalade de 1602 décrite au paragraphe précédent, qui se solda par un cuisant échec, dut être gérée sur le plan international<sup>231</sup>. Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> envoya immédiatement le marquis de Lullin auprès des Suisses pour justifier son action<sup>232</sup> et rédigea une relation des faits pour désamorcer les fausses rumeurs qui circulaient sur cette affaire, l'entreprise ayant été selon lui « sainte, juste, sans contrevenir aux articles arrêtés à la paix [de Lyon], qui pouvait réussir si tentée au bon moment, dans la saison la plus indiquée et avec peu de risque<sup>233</sup> ».

Ce revers le contraignit à traiter avec les Genevois qui bénéficiaient de la protection du roi de France, ce dernier ayant déclaré le 13 août 1601, que la ville suisse devait être comprise dans le traité de Vervins<sup>234</sup>. Les négociations qui portèrent à la paix de Saint-Julien s'ouvrirent en 1603 et s'avèrent complexes. Un patient travail de médiation des négociateurs ducaux aboutit à l'acceptation le 9 juillet 1603<sup>235</sup> par Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> de la totalité des articles, sauf celui mentionnant la paix, puisque « préjudiciable entièrement à [s]a réputation, et à [s]es droits pour l'advenir », précisant que ce mot de « paix » « [l]e ravale quasi à l'égalité avec eux et tacitement vient à inférer la renonciation de [s]es prétentions<sup>236</sup> », condition à laquelle il ne pouvait consentir. Ses autres réserves furent levées le 21 juillet 1603 et le traité fut signé par les délégués.

231 Cf. E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese, op. cit.*, t. III, p. 347.

232 AST, Corte, Paesi, Genève, catégorie 1, paquet 18, fasc. 9, « Instruction au marquis de Lullin contenant les conditions auxquelles S.A. aurait consenti pour terminer les différents avec ceux de Genève à l'égard de ses droits sur cette ville, et avec les Bernois à l'égard du Pais de Vaud », 29 déc. 1602.

233 AST, Corte, Imprese Militari, mazzo 1 d'addition, fasc. 1, « Copia di una relazione fatta dal duca di Savoia sulla scalata della città di Ginevra intrapresa dalle sue truppe li 22 del precedent mese », 11 janv. 1603.

234 *Ibid.*, Paesi, Genève, catégorie 1, paquet 18, fasc. 3, « Lettres de déclaration du Roy de France Henry 4 qui confirment que Genève est comprise en la paix de Vervins, 13 août 1601 ».

235 Cf. aussi *Ibid.*, catégorie 1, paquet 19, fasc. 3, « Copie du Traité de St Julien entre le duc Charles Emmanuel I<sup>er</sup> et la ville de Genève ». Il s'agit de copies manuscrites du traité de huit époques différentes. Les ambassadeurs savoyards étaient Charles de La Rochette, président du Sénat de Savoie et chef de la délégation, et Claude de Pobel, chambellan du duc.

236 *Ibid.*, catégorie 1, paquet 18, fasc. 10, « Minute de lettre du duc Charles-Emmanuel I à M<sup>r</sup> d'Albigny gouverneur de Savoye concernant le traité qui se négociait à St Julien entre le dit duc et la ville de Genève », 9 juillet 1603, les deux citations.



Les projets d'attaque<sup>237</sup> continuèrent cependant à pulluler contre la citadelle calviniste, même si la tentative suivante n'eut lieu que bien plus tard, en 1666-1668, se soldant par un nouvel échec<sup>238</sup>.

#### LE SÉJOUR ESPAGNOL DES PRINCES SAVOYARDS

Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> n'était pas satisfait de son allié espagnol qui ne lui avait pas fourni le secours promis<sup>239</sup> et n'avait pas organisé la diversion souhaitée en Flandres. Toutefois, l'absence d'héritier direct au trône espagnol intéressait vivement Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> qui ambitionnait ce royaume pour son aîné, en vertu de ses liens parentaux.

À la même époque, Philippe III demanda à son beau-frère d'envoyer ses trois fils à Madrid pour leur inculquer une éducation espagnole. Une des premières allusions à cette affaire remonte à septembre 1601, lorsque le secrétaire Roncas, envoyé à Milan, dut rassurer le gouverneur sur « l'allée des princes nos fils en Espagne<sup>240</sup> ».

Dans une autre instruction de la même période, concernant cette fois la grossesse de la reine d'Espagne, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> se montrait clair : intensifier les préparatifs si la reine avait une fille<sup>241</sup>, retarder le plus possible le départ si c'était un garçon<sup>242</sup>.

237 Cf. parmi les nombreux exemples : *Ibid.*, catégorie 1, paquet 19, fasc. 25 « Instructions au père Tobie Corona religieux barnabite », cit. Cette tentative se situe dans les années 1621-1624, au début du gouvernement de la Savoie par le prince Thomas. Une autre attaque, à laquelle auraient dû participer le maréchal de Toiras, le prince cardinal Maurice et le cardinal Antonio Barberini fut planifiée pour 1635 mais jamais réalisée, voir AST, Corte, Lettere Ministri Roma, mazzo 50, fasc. 5, « Il conte Ludovico di S. Martino d'Agliè marchese di San Damiano », 1636, dépêches 69 et 70 adressées au duc.

238 Cf. Jacob Spon, *Histoire de la ville et de l'État de Genève*, Lyon, Amaury, 1680, t. II, p. 256-261.

239 AST, Corte, Negoziazioni Spagna, mazzo 2, fasc. 2, « Istruzione del duca Carlo Emanuele 2 al conte di Bonvicino... », cit.

240 *Ibid.*, fasc. 7, « Istruzione al segretario Roncas spedito a Milano per far gustare dal marchese di Fuentes il progetto per la sovrappresa di Geneva ed ottenerne appoggio. [...] E per confermare la parola data dell'andata de Principi in Spagna », Rivoles, 9 sept. 1601. À ce sujet voir Maria José Del Río Barredo, « El viaje de los príncipes de Saboya a la corte de Felipe III (1603-1606) », in Paola Bianchi, Luisa Clotilde Gentile (dir.), *L'affermarsi della corte sabauda Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia fra tardo medioevo e prima età moderna*, Turin, Zamorani, 2006, p. 407-434.

241 La reine d'Espagne Marguerite d'Autriche eut une fille le 22 septembre 1601 : Anne Marie, future épouse de Louis XIII.

242 AST, Corte, Negoziazioni Spagna, mazzo 2, fasc. 9, « Istruzione data ad un ambasciatore alla corte di Spagna, sul punto della partenza de' tre Principi, ed anche della

Philippe-Emmanuel, Victor-Amédée et Emmanuel-Philibert partirent finalement en avril 1603. Le duc leur confia une « instruction morale » dans laquelle il leur recommanda de toujours se rappeler qu'ils étaient des princes et que « même lorsqu'ils rient ou jouent, ils devaient montrer une certaine grandeur et bonté<sup>243</sup> ».

Philippe III leur réserva un accueil fastueux à la cour d'Espagne. Il leur octroya pour leur entretien une somme annuelle de 130 000 écus et exhorta ses ministres à réfléchir aux offices et aux grâces dont ils pouvaient bénéficier<sup>244</sup>. Toutefois, le temps passant, force fut de constater que peu de marques particulières de distinction fut dévolu aux princes, placés au même rang qu'un grand d'Espagne, si ce n'est le traitement d'Altesse et celui qui leur était réservé à la chapelle.

Parallèlement, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> envisagea de se rapprocher de la France et de consolider sa position en Italie. La mort de son aîné en février 1605 lui donna l'occasion de rappeler ses deux autres fils, d'autant qu'en avril 1605 la famille royale eut un héritier, le futur Philippe IV. Dans une instruction à son ambassadeur en Espagne datée de 1606, le duc l'enjoignit fermement d'obtenir la permission royale de faire quitter le royaume à ses fils. Après trois ans de séjour, les profits étaient bien maigres : son héritier au trône était décédé et le duc malade avait failli mourir sans Victor-Amédée à ses côtés<sup>245</sup>. Au mois d'août les princes étaient de retour dans les États de Savoie<sup>246</sup>.

---

principessa Margherita per starsene appresso quel re che in quel tempo non aveva ancora successione », 28 juillet 1601. La cour espagnole accueillait à cette époque le marquis d'Este, dont on peut lire les dépêches au duc in AST, Corte, Lettere Ministri Spagna, mazzo 11, fasc. non numéroté, « Lettere del marchese d'Este a S.A. », 1601-1604.

243 *Ibid.*, fasc. 13, « Instruzione morale ed avvisi dati dal Duca Carlo Emanuele I alli Principi suoi figlioli nella loro partenza per Spagna ».

244 Cf. Salvatore Foa, *Vittorio Amedeo I*, Turin, Paravia, 1930, p. 10.

245 AST, Corte, Negoziationsi Spagna, mazzo 2, fasc. 16, « Minuta d'istruzione del Duca Carlo Emmanuel Primo al S' Torre suo ambasciatore presso il re d'Is Spagna continente vari capi, e far gli altri [...] di ottenere il ritorno de Principi in Piemonte », 1606.

246 Cf. *Ibid.*, fasc. 17, « Istruzione al conte Luigi di Moretta per portarsi alla Corte di Spagna in seguito al consenso dato da quel re per il ritorno de Principi in Piemonte », 9 juin 1606 ; S. Foa, *Vittorio Amedeo I, op. cit.*, p. 25.

## LE DEUXIÈME TESTAMENT DU DUC

Lors de sa maladie de 1605 le duc rédigea un deuxième testament<sup>247</sup>, adressé cette fois à Victor-Amédée, nommé son « héritier universel<sup>248</sup> ».

Un des premiers conseils dispensés fut de « rester en paix<sup>249</sup> », précepte largement ignoré si l'on pense aux nombreux affrontements des guerres du Montferrat (1613-1630). La meilleure option, selon le duc, consistait à se montrer neutre vis-à-vis de la France et de l'Espagne, condition toutefois difficile à respecter si les deux couronnes venaient à entrer en guerre l'une contre l'autre. Cependant, l'expérience avait clairement fait voir que « ces deux grands rois » cherchaient uniquement à s'emparer du duché et à « nous abaisser<sup>250</sup> ».

Selon Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, il fallait rechercher l'alliance du pontife et obtenir que son fils Maurice reçoive la dignité cardinalice pour avoir plus de poids à Rome. Le duc émit également l'idée d'un mariage entre l'empereur et sa fille Marguerite. Par ailleurs, des négociations étaient en cours pour une entente avec le duc de Mantoue sur l'obtention de « plus de la moitié du Montferrat, sans courir le risque d'une guerre ». Le grand-duché de Toscane représentait également un allié à privilégier. En outre, une fois que Turin, Mantoue et Florence auraient été unies, croyait-il, la république de Venise les aurait facilement rejointes.

Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> estimait que, en faisant preuve d'une certaine prudence, il pouvait tirer d'intéressants bénéfices d'un pacte avec la France. Mais le duché se trouvant « entre ces deux grands rois<sup>251</sup> », le duc reconnaissait qu'il était fort difficile d'y maintenir la paix et que la guerre n'était pas à exclure. Toujours selon lui, un conflit avec la France aurait obligé à construire un fort à Annecy qui, épaulé par celui de Montmélian, aurait renforcé la Savoie. En Piémont, Saluces, Demont

247 Ce deuxième testament date du 26 novembre 1605. Son importance avait déjà été comprise par Ercole Ricotti, qui le publia dans les annexes de sa *Storia della monarchia piemontese*, Florence, Barbèra, 1865, t. 3, p. 418-440 ; voir aussi Andrea Pennini, « Le prospettive internazionali di Carlo Emanuele I alla luce del suo "testamento politico" », in Alessandro Celi, Matthew Vester (dir.), *Tra Francia e Spagna. Reti diplomatiche, territori e culture nei domini sabaudi fra Tre e Settecento*, Rome, Carocci, 2017, p. 131-138.

248 AST, Corte, Testamenti, mazzo 4, fasc. 9, fasc. 11, « Testamento del Duca Carlo Emanuele primo, per cui annulla l'altro già da esso fatto li 5 maggio 1598 ».

249 *Ibid.*

250 *Ibid.*, les deux citations.

251 *Ibid.*

et Cuneo auraient dû être défendus par deux places-fortes à bâtir à Savigliano, et des fortifications auraient dû être élevées à Avigliana pour la protection de Suse et Pignerol. En revanche, si le duché était entré en guerre contre l'Espagne, il aurait suffi de remettre en état la citadelle de Verceil et d'y placer de bonnes garnisons, ainsi qu'à Asti et à Verceil.

Une habile politique de mariages aurait sans nul doute garanti la paix, et le prince de Piémont devait aspirer à un mariage espagnol ou français. Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> concluait son testament par l'épineuse question de Genève qu'il se proposait de conquérir dès la mort du roi de France.

#### DES DOUBLES NOCES À LA PREMIÈRE GUERRE DU MONTFERRAT

Le testament eut le mérite de préciser quelques lignes directrices de la politique à venir : des choix matrimoniaux éclairés et un changement continu d'alliance entre France et Espagne, qui laissa de lourdes séquelles. Par contre, la ligue des princes italiens ainsi que les alliances avec Rome ou Vienne restèrent lettre morte. Pendant presque une décennie les pourparlers prirent le pas sur la guerre, et le duc, visant à devenir seigneur d'une bonne partie du Montferrat sans combattre, se lia aussi bien aux Gonzague de Mantoue qu'aux Este de Modène dans l'espoir de fortifier sa position parmi les maisons princières italiennes. Mais les négociations en vue d'un mariage français se révélèrent autrement plus compliquées.

Désireux d'affirmer son autonomie face aux deux couronnes, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> signa en août 1604 un accord avec Vincent de Gonzague, stipulant l'union du fils de celui-ci et d'une princesse de Savoie. Prévu en 1605, le mariage n'eut lieu qu'en 1608<sup>252</sup>. Le contrat prévoyait une dot de 300 000 livres<sup>253</sup> et envisageait un échange de territoires. Mantoue s'engageait en effet à céder des terres situées entre les fleuves Tanaro et Belbo, parmi lesquelles était comprise aussi la ville d'Albe, en contrepartie de domaines au-delà du Tanaro et le comtat de Cocconato

252 Sur ces mariages voir Romolo Quazza, *Margherita di Savoia (1589-1655)*, Turin, Paravia, 1930, notamment les chapitres 3 « Amore e politica » et 4 « Le nozze », p. 27-103.

253 *Raccolta per ordine di materie delle leggi, cioè editti, patenti, manifesti...*, op. cit., XXII, 1604, *Articles accordés entre S.A. le duc Charles Emanuel de Savoie, et Vincent duc de Mantoue sur le mariage du fils aîné du duc de Mantoue avec une des filles du duc de Savoie, et sur l'échange de plusieurs châteaux et terres*, p. 107-109.

donnés par Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>. Après avoir précisé les termes de cet accord en 1604<sup>254</sup>, tous les articles furent ratifiés après les conférences de Verolengo et de Chivasso en 1607<sup>255</sup>.

Une fois reçu l'aval de Rodolphe II, les noces entre François de Gonzague et Marguerite de Savoie furent célébrées le 20 février 1608, en même temps que celles entre Alphonse de Modène et Isabelle de Savoie<sup>256</sup>. Cette double union fut un véritable succès diplomatique du duc de Savoie<sup>257</sup>.

Il restait toutefois à trouver une alliance digne du prince du Piémont. Élisabeth de France<sup>258</sup> fut finalement écartée en faveur de sa sœur Christine, qui joua par la suite un rôle de premier plan dans les affaires du duché.

Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> nourrissait de grandes ambitions pour Victor-Amédée et voulait pour lui un mariage français avec Élisabeth, fille aînée de Henri IV. Ce projet se heurta à des difficultés car on prit connaissance dès 1608 des desseins matrimoniaux espagnols en vue d'un rapprochement à la France.

L'année débuta par la ténébreuse affaire d'Albigny qui fut accusé d'avoir introduit des Espagnols à Montmélian<sup>259</sup>. Cette entreprise était le fait de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, soucieux de se rapprocher de la France, mais elle fut couronnée de peu de succès.

254 *Ibid.*, p. 110-111.

255 *Ibid.*, XXIII, 1607, 8, 9, 11 et 18 juin, 3 sept., Chivas, Verolengo et Verrua, *Articles accordés entre les ducs de Savoie et de Mantoue sur le mariage de Marguerite de Savoie avec François, fils du duc de Mantoue, et sur l'échange de plusieurs châteaux et terres*, p. 112-117.

256 *Ibid.*, XXIV, 1608, 19 févr., Turin, *Contrat de mariage de Marguerite de Savoie fille aînée du duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, avec François fils de Vincent, duc de Mantoue, portant échange de plusieurs châteaux et terres*, p. 117-133.

257 Toutes les négociations qui se terminèrent avec ce double mariage ont été étudiées par A. Pennini, « *Con la massima diligentia possibile* »..., *op. cit.*, Rome, Carocci, 2015, p. 43-54.

258 Sur cette fille de France voir Henar Pizarro Llorente, « Isabel de Borbón : de princesa de Francia a reina de España (1615-1623) », in José Martínez Millán, M<sup>a</sup> Paula Marçal Lourenço (dir.), *La relaciones Discretas entre las Monarquías Hispania y Portuguesa : Las Casas de las Reinas (siglos XV-XIX)*, Madrid, Polifemo, 2008, t. I, p. 339-394.

259 Cf. Gaudenzio Claretta, *Il principe Emanuele Filiberto di Savoia alla corte di Spagna. Studi storici sul regno di Carlo Emanuele I*, Turin, G. Civelli, 1872, t. I, p. 72. Pour un aperçu des États des Gonzague et des Este voir Cesare Mozzarelli, *Mantova e i Gonzaga dal 1382 al 1708*, Turin, UTET, 1987, Blythe Alice Raviola, *Il Monferrato gonzaghesco. Istituzioni ed élites di potere di un micro-stato (1536-1708)*, Florence, Olschki, 2003, et Elena Fumagalli, Gianvittorio Signorotto (dir.), *La corte estense nel primo Seicento. Diplomazia e mecenatismo artistico*, Rome, Viella, 2012.

Claude-Jérôme de Jacob, marquis de Saint-Maurice, envoyé en 1608 à Paris pour traiter le mariage avec Élisabeth<sup>260</sup>, informa la cour de Turin que Pedro de Toledo, marquis de Villafranca, négociait le mariage entre le deuxième prince d'Espagne et la deuxième princesse de France<sup>261</sup>.

La présence troublante des Espagnols et les hautes prétentions territoriales des Savoyards retardèrent la conclusion des négociations, Henri IV refusant résolument de céder « une seule palme de terre pour la dot de ses filles<sup>262</sup> ». Une fois toutes ces difficultés surmontées, le contrat de mariage fut signé à la fin de 1609 tandis que le texte des préliminaires au traité d'alliance entre la France et la Savoie fut signé à Bruzolo le 25 avril 1610. Moins d'un mois plus tard Henri IV tomba, victime d'un attentat mortel. Le royaume privé de roi vit s'ouvrir une délicate période de régence<sup>263</sup>. Marie de Médicis était opposée à la politique étrangère belliqueuse menée par son mari et préféra plutôt se rallier à l'Espagne en entamant les négociations qui aboutirent au double mariage franco-espagnol célébré sur la Bidassoa en 1615.

En 1610, la position de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> était donc très inconfortable, car sans l'appui français le duché se trouvait exposé aux représailles espagnoles. Le duc dut s'humilier et envoyer son fils Emmanuel-Philibert pour obtenir le pardon de la monarchie catholique. Le 22 octobre 1610, ce dernier arriva à Madrid où il fut reçu comme un étranger. Les relations restèrent froides pendant quelque temps, car la cour de Madrid tenait à « l'humiliation demandée au prince Philibert<sup>264</sup> ». Enfin, vers la mi-novembre 1610, le prince fut reçu en audience par le roi en présence de quelques membres du conseil d'État ; on dit qu'il prononça à cette occasion la terrible parole, « pardon », pour la politique étrangère de son père<sup>265</sup>.

260 Sur cet ambassadeur voir Andrea Merlotti, « Saint-Maurice, Claude-Jérôme Chabod marchese di », *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. 89, 2017, p. 630-632.

261 AST, Corte, Lettere Ministri Francia, mazzo 11, n° 126, Jacob à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris 3 août 1608.

262 *Ibid.*, n° 182, Jacob à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris 24 sept. 1608.

263 Pour un cadre général de la politique étrangère savoyarde voir Pierpaolo Merlin, « La France et le duché de Savoie au début du XVII<sup>e</sup> siècle » in Giuliano Ferretti (dir.), *De l'ombre à la lumière. Les Seruien et la monarchie de France, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 75-88. Sur le traité de Bruzolo voir du même « Il Trattato di Bruzolo e la politica sabauda negli equilibri del primo Seicento », *Segusium*, XLVII, 2010, p. 13-19. Sur l'assassinat de Henri IV voir Michel Cassan, *La Grande Peur de 1610. Les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010, auquel on se référera pour la bibliographie précédente.

264 Gaudenzio Claretta, *Il principe Emanuele Filiberto di Savoia*, op. cit., p. 81.

265 Sur cette audience voir *ibid.*, p. 83-84.

Turin et Madrid entretenaient de nouveau des liens pacifiques, mais la paix retrouvée ne fut que de courte durée. Les morts de Vincent I<sup>er</sup> et de son fils François IV survenues en début et fin de 1612 rendirent instable l'État des Gonzague et rouvrirent le problème de la succession du Montferrat.

Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> essaya d'abord, par les voies diplomatiques, de s'emparer de ce territoire, mais le stratagème de la fausse grossesse de la duchesse veuve, sa fille Marguerite, fut découvert le 5 mars 1613 lorsqu'elle avoua la vérité au cardinal Ferdinand de Gonzague. Le duc de Savoie, ne reconnaissant pas Ferdinand comme l'héritier du duché de Mantoue, étudiait la possibilité d'entrer en guerre même s'il était conscient que le soutien de la France aurait été aux Gonzague<sup>266</sup>.

Les troupes duciales attaquèrent le Montferrat le 23 avril 1613 et conquièrent en peu de temps Alba, Cherasco et Moncalvo, mais le duché de Savoie dut ensuite se confronter à son isolement diplomatique : aucun prince italien ne s'était rangé de son côté, la France soutenait son allié mantouan tandis que la rage espagnole ne faisait que croître.

Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> prit la résolution de poursuivre la guerre seul contre la monarchie catholique. Une mission en Espagne (juin 1613-avril 1614) de Victor-Amédée échoua car le duc refusa de désarmer et de présenter ses excuses pour avoir déclenché la guerre, comme l'ordonnait Madrid. En 1614, les troupes savoyardes obligèrent à deux reprises l'armée espagnole à se replier. Les diplomaties européennes travaillèrent sans répit pour arriver à une paix. À la fin de cette même année on proposa, avec le consensus de Rome et de Paris, le texte de la première paix d'Asti dans lequel, entre autres, l'on demandait aux Mantouans de régler les dots de Marguerite et de Blanche de Savoie. L'Espagne rejeta ce traité. Victor-Amédée fut envoyé à Nice (février-avril 1615) pour fortifier toute la province. En juin 1615, on parvint à une deuxième paix d'Asti, approuvée cette fois par Philippe III.

L'Espagne, toutefois, afficha tôt sa volonté de reprendre les combats : le gouverneur de Milan, Juan de Mendoza marquis de l'Hinojosa, fut

266 Sur le rôle de Victor-Amédée dans cette guerre, qu'il me soit permis de renvoyer à Frédéric Ieva, « Un principe al battesimo del fuoco : Vittorio Amedeo di Savoia nella prima guerra del Monferrato », in Pierpaolo Merlin, Frédéric Ieva (dir.), *Monferrato 1613. La vigilia di una crisi europea*, Rome, Viella, 2016, p. 79-98. Sur ce conflit reste incontournable Antonio Bombín Perez, *La cuestión de Monferrato (1613-1618)*, Vitoria, Colegio Universitario de Álava, Universidad de Valladolid, 1975.



destitué et remplacé par Pedro de Toledo le 14 septembre 1616. Ce dernier reprit la guerre. Les troupes duciales, grâce au soutien militaire français et au secours financier vénitien, parvinrent à contenir les attaques espagnoles mais perdirent des territoires. Entretemps, le prince du Piémont avait été envoyé en Savoie pour faire échouer un coup de force d'Henri I<sup>er</sup> de Nemours, soutenu par Pedro de Toledo qui prévoyait d'attaquer Asti et Verceil et cherchait à diviser l'armée savoyarde<sup>267</sup>. Ayant constaté la « mauvaise volonté<sup>268</sup> » de Nemours, Victor-Amédée organisa une courte campagne, montrant toutes ses qualités diplomatiques et militaires. Il put compter sur l'alliance de Lesdiguières et entretint de bonnes relations avec Genève, Lyon, les Bernois et les Bourguignons. Sûr de ses arrières, il déclencha des attaques multiples aux alentours de la Valserine contre Nemours, désavoué aussi par la France inquiète de voir des troupes espagnoles si proches de ses frontières. Nemours, se voyant constamment battu par le prince de Piémont, abandonné par ses alliés et sans aucune possibilité de secours, « se résolut à la paix » signée le 8 novembre 1616<sup>269</sup> en se déclarant « serviteur et vassal du duc son père<sup>270</sup> » et du prince du Piémont<sup>271</sup>. Ce dernier rentra en Piémont et continua avec succès la campagne contre les Espagnols, en conquérant Masserano et Crevacuore (décembre 1616-janvier 1617)<sup>272</sup>. En mars, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> reprit Alba, mais en mai Pedro de Toledo attaqua vigoureusement Verceil, qui capitula en juillet 1617. À partir de ce moment Madrid s'apaisa, ayant restauré son honneur militaire, et se montra plus favorable à la

267 AST, Corte, Storie Real Casa, catégorie III Storie particolari, mazzo 16, fasc. 8, Valeriano Castiglione, *Historia della Vita del duca di Savoia Vittorio Amedeo principe di Piemonte, re di Cipro, parte prima*, § 98.

268 AST, Corte, *Lettere diverse Real Casa*, serie I, duchi e sovrani, mazzo 47, n° 372, Victor-Amédée à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Annecy, 21 août 1616.

269 Telle est la date reportée dans le manuscrit de Castiglione, voir note ci-dessous, par contre in *Traité publics de la Royale Maisons de Savoie avec les puissances étrangères depuis la paix de Château-Cambresis jusqu'à nos jours*, édité par le comte Solar de La Marguerite, t. I, Turin, Imprimerie Royale, 1836, p. 300. Le jour indiqué est le 14 nov.

270 Cf. Valeriano Castiglione, *Historia della Vita del duca di Savoia Vittorio Amedeo...*, *op. cit.*, § 105, les deux citations.

271 Sur cette campagne méconnue et qu'il faudrait étudier voir Henri Menabrea, *Histoire de Savoie*, Paris, Grasset, 1933, p. 158 et P. Bianchi, A. Merlotti, *Storia degli Stati sabaudi*, *op. cit.*, p. 40.

272 Sur ce territoire cf. Vittorino Barale, *Il principato di Masserano e il marchesato di Crevacuore*, Biella, Centro Studi biellesi, 1966, et Laura Capuano, *Per il re o per il duca. Masserano e Crevacuore tra Cinque e Seicento*, Biella, Lineadaria, 2008.

paix, qui fut signée à Paris et à Madrid le 6 et le 26 septembre 1617. En juin 1618 les Espagnols rendirent Vercel. Le duché de Savoie ne s'était pas agrandi mais il avait réussi à résister aux armées du roi catholique sans accuser de pertes territoriales.

Le 25 août 1612 les accords du double contrat de mariage franco-espagnol furent signés, et Élisabeth devint la promise du futur Philippe IV<sup>273</sup>. Les jalons d'une nouvelle négociation furent jetés en 1615 : celle du mariage entre Christine de France et le prince du Piémont Victor-Amédée. Le duc poursuivait sa politique de rapprochement avec la France et les pourparlers traitant de cette affaire se poursuivirent en 1617<sup>274</sup>. Toutes les oppositions soulevées par la faction favorable à l'Espagne furent levées. Cette même année, Louis XIII prit le pouvoir en écartant la reine mère, ce qui augurait de nouvelles orientations en termes de politique étrangère, tel qu'un rapprochement avec la Savoie, facilité par l'action du maréchal Lesdiguières et par l'ambassade du prince Maurice<sup>275</sup>. Ainsi, le contrat de mariage fut signé au Louvre le 11 janvier 1619, la dot de Christine s'éleva à 40 000 écus, mais surtout le duché obtint l'appui de la France.

#### LES DERNIERS CONFLITS : L'EXPÉDITION CONTRE GÈNES ET LA DEUXIÈME GUERRE DU MONTFERRAT

À l'orée de la dernière décennie de son règne, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> avait réussi son basculement de l'orbite espagnole vers la française. Durant une grande partie des années 1620, les guerres se succédèrent et ravagèrent durement ses terres. Ces combats contre Gênes et Mantoue ne lui apportèrent aucun gain territorial et, de nouveau, ce fut sa politique matrimoniale qui lui donna le plus de satisfaction, car il renforça encore ses liens avec les Français en mariant le prince Thomas avec Marie de Bourbon-Soisson en 1625.

La deuxième guerre de succession du Montferrat fut fatale au duc qui subit l'humiliation d'une invasion et vit son pays saccagé par les

273 AST, Corte, Lettere Ministri Francia, mazzo 13, pièce n° 84, Jacob à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris 26 août 1612.

274 Sur ce mariage cf. Giuliano Ferretti, « Un mariage de paix à l'orée de la guerre » in *id.* (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 15-90, spécialement p. 19-40.

275 Cf. *Le Celeste ambassadeur de paix. Par le très-heureux mariage de France et Savoye. Par l'entremise de Monseigneur le cardinal de Savoye son frère*, Lyon, Henry Tesmoing, 1619.

armées françaises, laissant, après sa mort, un lourd héritage à son fils Victor-Amédée I<sup>er</sup>.

En 1620, bien que l'alliance entre Turin et Paris fût solide, le duc afficha une stricte neutralité entre les deux couronnes pendant la crise de la Valteline qui trouva une solution temporaire lors du traité de Madrid (1621)<sup>276</sup>. Si par le biais de celui de Milan (1622) l'Espagne imposa aux Liges Grises de renoncer à la Valteline, en laissant libres les passages alpins à ses troupes, la France riposta avec une intense activité diplomatique en s'alliant avec la Bavière (1622) et en promouvant une ligue avec Turin et Venise (1623) pour imposer aux Espagnols « l'entière restitution de la Valteline<sup>277</sup> » aux Grisons. Il restait à définir le rôle du duché en cette alliance, c'est pourquoi on organisa une deuxième rencontre à Suse (20-22 octobre 1623). À cette occasion, Français et Savoyards s'accordèrent à l'insu de l'envoyé vénitien pour mettre en œuvre une diversion sur le territoire de Gênes. Le duché renonçait ainsi à une campagne militaire contre Milan et acceptait d'ouvrir une voie vers le sud contre la république génoise, alliée traditionnelle de l'Espagne<sup>278</sup>.

L'attaque fut planifiée pour les premiers mois de 1625. Ainsi prit forme la guerre éclair du prince du Piémont<sup>279</sup>, un conflit inutile qui ne donna aucun résultat positif au duché. Victor-Amédée réussit bien à prendre toute la Rivière de Ponent mais dut se replier suite à la controffensive hispano-génoise. Quant à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, il échoua dans son attaque contre la capitale ligure en étant repoussé à Savignone, où son fidèle premier secrétaire Jean-Michel Crotti « fut tué par un coup d'arquebuse à deux-trois pas du duc même<sup>280</sup> ». La mésentente avec Lesdiguières fut fatale

276 Cf. Romolo Quazza, *L'Italia durante il primo periodo della guerra dei Trent'anni (1618-1626)*. *Lezioni di Storia moderna*, anno 1947-1948, Turin, Viretto, 1947, p. 81.

277 *Traité publics de la Royal Maison de Savoie*, op. cit., XXXV, 1623, 7 févr., Paris, *Traité entre Charles-Emmanuel I Duc de Savoie, Louis XIII Roi de France, et la République de Venise pour la restitution de la Valteline*, p. 154.

278 Sur ce domaine italien de la monarchie espagnole voir Romano Canosa, *Milano nel Seicento. Grandezza e miseria nell'Italia spagnola*, Milan, Mondadori, 1993.

279 Cf. Frédéric Ieva, « Il Principe di Piemonte nella guerra lampo del 1625 », in Giovanni Assereto, Carlo Bitossi et Pierpaolo Merlin (dir.), *Genova e Torino. Quattro secoli di incontri e scontri*, Gênes, Società Ligure di Storia Patria, 2015, p. 81-97.

280 AST, Corte, Ministri e segretarie di Stato e di guerra, mazzo 1, fasc. 1, « Nota de primi segretari, che hanno servito i principi ella Real Casa di Savoia », sur Crotti cf. Claudio Rosso, *Una burocrazia di Antico Regime : i segretari di Stato dei duchi di Savoia*, t. I (1559-1637), Turin, Deputazione subalpina di storia patria, 1992, p. 149-153, 390.

aux troupes savoyardes, mises en grande difficulté par l'armée espagnole au siège de Verrua (août-novembre 1625)<sup>281</sup>. Entretemps, dès octobre 1625 et en grand secret, les diplomaties françaises et espagnoles étaient au travail pour arriver à une pacification. La paix de Monzón (5 mars 1626) voulue par la France et l'Espagne, plutôt favorable à celle-ci, ne fut pas agréée par Turin qui se vit obligé de régler ses différends avec les Génois à travers un arbitrage contrôlé par les deux couronnes.

La France avait renoncé temporairement à sa présence sur le théâtre de guerre italien, n'ayant pas l'intention de continuer à se battre contre les Espagnols, galvanisés par la victoire de Breda (1625)<sup>282</sup>, et voyant surtout se préparer le dangereux orage huguenot sur le front interne. Quant à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, il dut revoir ses ambitions à la baisse, le Milanais s'étant révélé un os trop dur à ronger pour l'instant ; mieux valait se concentrer sur des objectifs plus limités et à sa portée tels que le Montferrat.

Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> se trouvait à peu près dans la même situation qu'en 1610, lorsque son allié français vint subitement à manquer. Reprenant son mouvement oscillatoire, il renoua ses relations avec l'Espagne en signant, le 25 décembre 1627, avec don Gonzalo de Cordova, gouverneur du duché de Milan, un traité d'alliance visant à se répartir le marquisat<sup>283</sup>. Au duc étaient laissés Trino, les terres à gauche du Pô, Alba, San Damiano, Moncalvo et la zone comprise entre les cours des fleuves Pô, Tanaro et Stura, à l'Espagne revenaient Casal, Pontestura, Nizza della Paglia, Acqui, Ponzone.

Le même jour, Vincent II de Mantoue, avant de mourir, maria Charles, duc de Rethel et fils de Charles de Gonzague-Nevers, avec sa nièce Marie de Gonzague<sup>284</sup>. Malgré cette union, Savoyards et Espagnols continuèrent leurs préparatifs militaires. L'attaque fut déclenchée en

281 AST, Corte, Imprese militari, marzo 1, fasc. 18, « Relazione dell'assedio di Verrua fatto dalle armi spagnuole, che furono indi costrette ad abbandonarlo. Con altre memorie riguardanti quell'impresa » ; voir aussi *Relatione dell'assedio di Verrua*, Turin, Luigi Pizzamiglio, 1625.

282 Cf. Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe. XVII-XVIII siècles*, Paris, PUF, 2001, p. 81-83 ; sur la victoire espagnole de Breda voir Bartolomé Bennassar, *Les lances de Breda de Vélasquez*, Paris, Armand Colin, 2008.

283 *Traité publics de la Royal Maison de Savoie*, op. cit., XLI, 1628, 20, déc., Madrid, *Ratification du roi d'Espagne du traité signé le 25 décembre 1627 avec le duc de Savoie, pour l'occupation du duché de Montferrat*, p. 162-164.

284 Cf. Romolo Quazza, « Vicende politiche e militari del Piemonte dal 1553 al 1773 », op. cit., p. 210-211 et Guido Amoretti, *Il ducato di Savoia dal 1559 al 1713*, t. II 1610-1659, Turin,

mars 1628 ; Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> occupa rapidement Trino, Alba, Moncalvo et San Damiano, alors que les Espagnols entamaient le siège de Casal : la deuxième guerre de succession du Montferrat venait de commencer<sup>285</sup>.

Le moment semblait bien choisi, la France étant occupée au siège de La Rochelle. La résistance de la célèbre forteresse huguenote fut pliée en octobre 1628, permettant à Richelieu de reprendre sa politique italienne et de pénétrer dans la péninsule, qui était le cœur du système espagnol<sup>286</sup>.

Après la conquête de la Rochelle, Louis XIII plaça son entière confiance en Richelieu « en sorte qu'il ne se gouvernait que par lui, méprisant les avis de tous les autres<sup>287</sup> ». En décembre 1628, le roi lança son intervention en Italie<sup>288</sup>, laissant à sa mère la régence du royaume en son absence. Le 14 février, Louis XIII était à Grenoble et, dans une lettre au cardinal de Richelieu, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> le remerciait de l'avoir informé de leur voyage, se sentant honoré que sa Maison puisse jouir « des bonnes grâces<sup>289</sup> » du roi. Malgré ces mots rassurants et après quelques hésitations, le duc se résolut à ne pas céder le passage aux troupes françaises, qui forcèrent cependant facilement le blocus de l'armée ducal à Chaumont, le 6 mars 1629. Le prince, pour faire bonne figure, fut contraint de céder le passage aux Français et d'accepter les traités de Suse (11 mars 1629). Le premier, d'ordre général, ligua officiellement la France, les duchés de Savoie et de

Omega, 1985, p. 34-35. Voir aussi Émile Baudson, *Charles de Gonzague. Duc de Nevers de Reibel et de Mantoue 1580-1637*, Paris, Perrin, 1947, p. 258 sq.

285 Cf. Claudio Rosso, « Carlo Emanuele I tra Francia e Italia », in Valerio Castronovo (dir.), *Storia illustrata di Torino*, t. II, *Torino sabauda*, Milan, Elio Sellino Editore, 1992, p. 394-396.

286 Voir à ce propos Geoffrey Parker, « Los problemas de la Monarquía, 1624-1643 », in *id.* (dir.), *La crisis de la Monarquía de Felipe IV*, Barcelone, Crítica, 2006, p. 55.

287 François de Paule de Clermont, marquis de Montglat, *Mémoires*, éd. Michaud, Poujoulat, Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, 1838, t. V, p. 17, cité aussi par Pierre Chevallier, *Louis XIII*, Paris, Fayard, 1979, p. 340 ; sur le siège de La Rochelle voir aussi Giuliano Ferretti, « Le siège de La Rochelle dans la propagande d'État sous Louis XIII et Richelieu », in *1573, 1622, 1628 La Rochelle assiégée*, Saintes, Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 2008, p. 107-118.

288 Pour un cadre général de la politique étrangère française en Italie voir Giuliano Ferretti, « Au nom du droit (de conquête). La politique italienne de la France au XVII<sup>e</sup> siècle », *La pierre et l'écrit*, n° 23, 2012, p. 101-125.

289 Archives du Ministère des Affaires Étrangères (désormais AMAE), La Courneuve-Paris, Correspondance Politique Sardaigne, vol. IX, f° 41.

Mantoue, Venise et le pape pour défendre les Gonzague et assurer ainsi « le repos de l'Italie<sup>290</sup> ». Le deuxième traité ne concernait que la France et le Piémont. Victor-Amédée, représentant le duc son père, acceptait de laisser passer les troupes françaises et de contribuer à fournir « vivres, munitions de guerres, et autres choses nécessaires » à la ville de Casal et au Montferrat ; comme garantie, le duché devait livrer Suse en dépôt aux Français. Des articles secrets furent arrêtés, dont un qui établissait que le duché devait s'engager à faire entrer à Casal mille charges de blé et cinq cents de vin<sup>291</sup>. Ces premiers accords furent repris par deux autres traités : le troisième traité de Suse et celui de Bussoleno.

Ce troisième accord de Suse (31 mars 1629) stipulait que le Montferrat serait libéré de toute présence militaire espagnole à partir du 4 avril, et que dans le cas contraire le duché s'allierait au royaume de France pour défendre l'État des Gonzague-Nevers<sup>292</sup>. Enfin, le traité de Bussoleno, auquel participa aussi le duc de Mantoue<sup>293</sup>, reconnaissait au duché de Savoie Trino avec 15 000 écus de rente et prévoyait la création d'une commission pour établir les revenus exacts des territoires à céder à la Savoie.

La guerre reprit quelques mois plus tard, Richelieu ayant été nommé à la tête des armées françaises<sup>294</sup>. D'autres défaites s'abattirent alors sur le duché. Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> décéda en juillet 1630 et les rênes

290 *Traité publics de la Royal Maison de Savoie, op. cit.*, XLII, 1629, 11 mars, Suse, *Traité d'alliance entre Charles Emanuel I duc de Savoie, S.S. Urbain VIII, Louis XIII, roi de France, la république de Venise, et le duc de Mantoue contre l'Espagne*, p. 165-167, ici p. 165. Des copies manuscrites de ces traités sont conservées in AMAE, La Courneuve-Paris, Correspondance Politique Sardaigne, vol. IX, f° 92-113.

291 *Traité publics de la Royal Maison de Savoie, op. cit.*, XLIII, 1629, 11 mars, Suse, *Traité entre le duc de Savoie Charles Emmanuel I<sup>er</sup> et Louis XIII pour secourir la ville de Casal*, p. 167-170, ici p. 168.

292 *Ibid.*, XLIV, 1629, 31 mars, Suse, *Articles arrêtés le Duc de Savoie et le Roi de France pour l'exécution du traité de Suse de l'onzième jour du même mois de mars*, p. 170-171.

293 *Ibid.*, XLV, 1629, 10 mai, Bussolin, *Articles accordés entre le duc de Savoie, le Roi de France, et le duc de Mantoue pour l'exécution du traité de Suse de l'11 jour du mois de mars*, p. 172-174.

294 AMAE, Paris-La Courneuve, Mémoires et documents, Sardaigne, vol. I, « Pouvoir donné par le Roy a Monseigneur le Cardinal de Richelieu pour la conduite de ses armées tant dedans que dehors du Royaume », 20 déc. 1629, f. 423-430<sup>v</sup>, in *Les papiers de Richelieu*, par Pierre Grillon t. IV, 1629, Paris, Pedone, 1980, n° 716, p. 729-733, le pouvoir donné au cardinal de Richelieu est publié, mais il s'agit d'une version datant du 24 déc. 1629.

d'un État aux abois furent confiées à son fils Victor-Amédée I<sup>er</sup>. Une partie diplomatique compliquée s'engagea. La conclusion de l'affaire de Casal, quant à elle, dut attendre le « coup de génie » d'un jeune romain : Jules Mazarin.

Pierpaolo MERLIN  
Université de Turin

Matthieu GELLARD  
ESPE Paris

Michele Maria RABÀ  
CNR Milan

Frédéric IEVA  
Université Grenoble Alpes

Traduction des textes  
de P. Merlin et M.M. Rabà :  
Bénédicte DAZY